

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À  
L'UNIVERSITÉ LAVAL  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN LINGUISTIQUE  
OFFERTE À  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI  
EN VERTU D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE  
AVEC L'UNIVERSITÉ LAVAL

PAR

FATIMA EL MANKOUCH

STRATÉGIES ÉNONCIATIVES ET ARGUMENTATIVES DANS LE DISCOURS  
RAPPORTÉ: ANALYSE DE TEXTES JOURNALISTIQUES DE LA PRESSE  
MAROCAINE D'EXPRESSION FRANÇAISE DURANT LA CRISE DU GOLFE

Automne 1995

© Fatima El mankouch, 1995



### Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

**Ce mémoire a été réalisé  
à l'Université du Québec à Chicoutimi  
dans le cadre du programme  
de maîtrise en linguistique de l'Université Laval  
extentionné à l'Université du Québec à Chicoutimi**

*... La presse participe à la littérature, ne serait-ce que par l'utilisation du langage. La langue médiatise, ce que l'on raconte devient des mots et n'a plus grand chose à voir avec la réalité.*

*La grande illusion: l'objectivité des média.  
L'actualité, Janvier 1980.*

## SOMMAIRE

Ce mémoire de recherche porte sur l'étude du discours rapporté dans un corpus de la presse écrite marocaine d'expression française diffusée pendant la crise du Golfe. Notre travail qui s'inscrit dans le champ de l'analyse du discours et exploite les approches énonciatives et pragmatiques vise essentiellement à faire ressortir les stratégies énonciatives et argumentatives impliquées dans le processus d'appropriation/réappropriation des paroles d'autrui et à préciser la relation que le sujet entretient avec les paroles qu'il rapporte.

Le corpus d'analyse est constitué de 200 énoncés de discours rapportés puisés dans un ensemble de 24 articles publiés dans les quotidiens *Le Matin du Sahara et du Maghreb* et *L'opinion*. Le corpus retenu couvre les différentes étapes de la crise du Golfe dès le déclenchement des hostilités jusqu'à la période du cessez-le-feu.

À partir des énoncés de discours rapportés extraits de ce corpus, nous avons pu faire ressortir différentes opérations de manifestation du rapporteur dans les propos d'autrui. Nous avons appelé ces opérations: 1) opération d'explicitation par laquelle le rapporteur en plus du dit rapporte le sous-entendu; 2) opération de quantification où le rapporteur apporte des commentaires sur l'exhaustivité du discours d'autrui; 3) opération de reformulation surtout à travers les guillemets de citation. À travers cette reformulation, le rapporteur cite les propos d'autrui, en précisant ce qui, selon lui, est vraiment tel, ce qui est plus ou moins tel et ce qui n'est pas du tout tel.

## REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont à mon directeur de recherche, M. Khadiyatoula Fall, pour ses précieux conseils, son soutien et sa patience qui m'ont permis de cheminer efficacement tout au long de cette démarche. Je le remercie également pour m'avoir intégrée dans des projets de recherche et pour le souci qu'il a eu, en sa qualité de professeur, d'orienter de façon appropriée mes lectures et de me donner la meilleure formation possible. Je lui dois mon intérêt pour l'analyse du discours.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance envers Mme Michèle Noailly, professeure à l'Université de Brest, ainsi que M. Paul Siblot, professeur à l'Université de Montpellier, qui ont accepté lors de leur séjour à l'Université du Québec à Chicoutimi de nous livrer leurs réflexions sur notre recherche. Leurs remarques et leurs conseils ont été grandement appréciés.

Je tiens aussi à remercier les professeurs du programme de la maîtrise en linguistique de l'Université du Québec à Chicoutimi pour leur disponibilité.

En terminant, je remercie Hamid, mon conjoint, pour sa présence, son affection et ses encouragements constants. Sans sa collaboration, la réalisation de cette recherche aurait été difficile.

Je dédie ce travail de recherche à mes chers parents dont le soutien, l'amour et l'affection sont indéfectibles.

## TABLE DES MATIÈRES

Résumé .....	ii
Remerciements .....	iii
Table des matières .....	iv
Liste des figures .....	vii
<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>Chap. 1- État de la question</b> .....	<b>3</b>
1-1- Grammaire traditionnelle .....	4
1-2- Grammaire générative.....	5
1-3- Approches sémantique, pragmatique et énonciative.....	10
1-3-1- L'étude de Danielle Forget .....	10
1-3-2- L'étude de Jacqueline Authier .....	15
1-3-3- L'étude de Françoise Atlani .....	19
1-4- Conclusion .....	26
<b>Chap. 2- Apport théorique et démarche méthodologique</b> .....	<b>28</b>
2-1- Apport théorique.....	29
2-2- Corpus et méthode d'analyse .....	30
2-2-1- Corpus .....	30
2-2-2- Méthode d'analyse.....	33
<b>Chap. 3- Analyse et interprétation des données : Opérations marquant     l'intervention du rapporteur</b> .....	<b>36</b>
3-0- Introduction .....	37



3-2-4-1- Interrogation liée à la pertinence d'un terme .....	86
3-2-4-2- Interrogation liée à la vérité de certains faits rapportés .....	89
3-2-5- Conclusion .....	92
<b>Conclusion</b> .....	94
<b>Bibliographie</b> .....	99
<b>Annexe</b> .....	105
Corpus: « <i>Le Matin du Sahara et du Maghreb</i> » .....	106
Corpus: « <i>L'Opinion</i> » .....	106

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1:</b> Représentation d'un domaine notionnel .....	62
<b>Figure 2:</b> Schéma général du domaine notionnel lié à l'emploi des guillemets .....	63
<b>Figure 3:</b> Représentation de la valeur “pas vraiment” .....	72
<b>Figure 4:</b> Représentation de la valeur “vraiment pas” .....	76

## INTRODUCTION

Le présent mémoire porte sur une analyse d'énoncés de discours rapportés puisés dans des textes journalistiques de la presse marocaine d'expression française parus durant la crise du Golfe. Pendant cette période, le discours rapporté a joué un rôle important dans la diffusion de l'information journalistique. La transmission de l'information a été l'objet d'une sérieuse censure et les journalistes qui n'avaient pas de contact direct avec les faits représentaient des sources secondaires dans la connaissance des événements. Surveillés et limités dans leurs déplacements, ils étaient réduits à rapporter les informations officielles présentées par les responsables militaires qui effectuaient un filtrage dans l'information et fixaient ce qui pouvait ou ne pouvait pas faire l'objet des reportages.

Le discours rapporté a pu ainsi être le vecteur privilégié dans la transmission des informations. Nous avons pensé qu'une telle situation est intéressante pour observer le fonctionnement et les conditions de production du discours rapporté dans la presse écrite. L'objectif de notre travail est de partir de cette situation particulière et de repérer dans les discours rapportés les traces de l'inscription du rapporteur (le journaliste) dans l'énoncé. Nous cherchons à ressortir les différentes stratégies énonciatives et discursives qui interviennent lors de l'appropriation des paroles d'autrui.

Le premier chapitre de ce travail est un parcours théorique qui permet le survol des différentes approches du discours rapporté. Ce chapitre illustre les insuffisances des études du discours rapporté inscrites dans les cadres de la grammaire traditionnelle, de la grammaire générative et montre l'apport plus productif des recherches effectuées dans les cadres pragmatique et énonciatif.

Le deuxième chapitre précise les éléments théoriques retenus à partir des différentes études ainsi que la méthodologie adoptée dans ce travail. Il présente également le corpus analysé et les principes qui nous ont guidés dans la sélection des énoncés.

Le troisième chapitre porte sur l'analyse du corpus et tente de montrer les différentes opérations relevées marquant l'intervention du sujet rapporteur dans les propos d'autrui ainsi que les différentes stratégies énonciatives et argumentatives impliquées dans le processus d'appropriation et de réappropriation des paroles d'autrui.

Le mémoire se termine par une conclusion générale qui résume les principaux résultats de l'étude. Cette conclusion précise également la contribution scientifique du mémoire ainsi que ses limites.

# **CHAPITRE 1**

## **ÉTAT DE LA QUESTION**

Le présent chapitre présente quelques travaux qui ont porté sur le discours rapporté. Ces travaux se caractérisent par une grande diversité et se réclament de plusieurs écoles. On peut ainsi distinguer trois différentes orientations.

### 1-1- LA GRAMMAIRE TRADITIONNELLE

Grevisse, dans *le Bon Usage* (1969), décrit le discours direct (désormais DD) et le discours indirect (désormais DI) à partir d'une comparaison de leurs propriétés morpho-syntaxiques. Cette vue réductrice du rapport DD-DI présente le discours rapporté (désormais DR) comme la transposition du DD dans le DI et laisse supposer ainsi une interdépendance entre ces deux formes du DR.

*Lorsque celui qui parle rapporte ses propres paroles à celui à qui elles ont été adressées, aucun changement de pronoms personnels ne se produit dans la transposition du discours direct en discours indirect et inversement (...) En particulier, quand le narrateur rapporte les paroles adressées par autrui à un tiers, tous les pronoms sont de la 3<sup>e</sup> personne. En outre, des substitutions de mots possessifs ou démonstratifs, d'adverbes, se produisent. (Grevisse 1969: 1138)*

Dans l'ouvrage *Grammaire Larousse du Français contemporain* (1964), les auteurs parlent ouvertement de la transposition d'un discours dans un autre.

*Un discours direct peut être TRANSPOSÉ et subordonné à une proposition; par là, il devient indirect... Cette transposition est marquée par l'emploi de conjonctions spécifiques (que, comme, si...), par le changement éventuel des modes et des temps, par le rétablissement de l'ordre dit "normal" (sujet-verbe) quand celui-ci était inverse... par le jeu subtil des pronoms, adjectifs possessifs... (1964: 122)*

Dans cette perspective, le DD et le DI constituent deux variantes morpho-syntaxiques. Le DD est la forme simple. Le DI, par contre, est perçu comme une forme complexe étant donné les modifications diverses qu'il entraîne à partir du DD.

Cette vue simpliste du rapport DD-DI a fait l'objet de plusieurs critiques. L'étude d'Authier et Meunier (1977) montre que l'étude du DR ne peut pas se réduire à l'étude des changements morpho-syntaxiques. Ils se sont basés pour leur étude sur l'analyse d'exercices consacrés au DR dans un ensemble de manuels scolaires qui s'inscrivent dans la vision traditionnelle.

Pour Authier et Meunier, la grammaire scolaire française "véhicule implicitement, de façon inévitable, une image de la langue rétrécie à une combinatoire morpho-syntaxique "débarrassée" des conditions de production du discours..." (1977: 41-42). En effet, les manuels scolaires présentent des exercices qui demandent une application mécanique de la transposition d'une forme dans une autre sans tenir compte des propriétés sémantiques et énonciatives telle par exemple l'impossibilité de rapporter au DI certains éléments linguistiques (les interjections, les phrases exclamatives, les proverbes...). L'inefficacité de ces exercices scolaires se voit surtout dans les erreurs de manipulation du DR effectuées par les élèves. Authier et Meunier ont ainsi remarqué un décalage entre les propositions des grammaires et les observations réalisées en classe par les enseignants.

L'étude d'Authier et Meunier a permis de soulever certaines questions liées au rapport DD-DI. Ces chercheurs se demandent ainsi si le DD et le DI représentent les deux variantes d'une même structure linguistique ou s'il s'agit de deux modes de rapport de parole indépendants et structurellement distincts. L'étude d'Ann Banfield effectuée dans le cadre de la grammaire générative vient en réponse à ces questions.

## **1-2- LA GRAMMAIRE GÉNÉRATIVE**

C'est en tentant de formuler une théorie du "style narratif" liée aux problèmes de style indirect libre qu'Ann Banfield (1973) aborde la question du rapport DD-DI. Dans son article

"Le style narratif et la grammaire du discours direct et indirect", Banfield s'élève contre l'idée traditionnelle selon laquelle le DD et le DI dérivent par transformation l'un de l'autre. Elle commence son argumentation par un rappel des différences que les grammairiens citent généralement pour distinguer le DD et le DI, à savoir:

- 1- une conjonction de subordination (that, que) introduit le DD;
- 2- le verbe du DI est soumis à une succession de règles temporelles, règles qui affectent les verbes dans quantité de propositions subordonnées;
- 3- la personne grammaticale des pronoms renvoyant au même référent dans les propositions principales et subordonnées du DI doit être la même; .
- 4- les éléments démonstratifs se référant au temps et au lieu de l'acte de parole cité diffèrent dans le DD et le DI;

Pour résumer ces quatre différences, Ann Banfield donne l'exemple suivant:

- (1) a- Hier à la gare Marie m'a dit: "Je vous rencontrerai ici demain"
- b- Hier à la gare Marie m'a dit qu'elle me rencontrerait là  
aujourd'hui.

À partir de ces données, Banfield pose le problème de dérivation des formes du DR comme suit: "Étant donné certaines ressemblances entre ces DD et DI, comment rendre compte de leurs différences? Peut-on les dériver l'un de l'autre par une transformation grammaticale plausible?" (1973: 191)

Pour arriver à intégrer le DD et le DI à la grammaire transformationnelle, Banfield opte en faveur de la dissociation de ces deux modes de rapport de la parole. Pour elle, la position de la dérivation est intenable puisqu'il existe entre le DD et le DI des différences syntaxiques essentielles. Elle avance ainsi plusieurs arguments qui appuient sa position.

### 1-2-1- Le caractère non dérivatif du DI

A. Banfield souligne le caractère non dérivatif du DI comme suit:

*On pourrait supposer que le DI est dérivable à partir du DD mais la difficulté de fournir une structure profonde à certains noms et adverbess, ajouté au fait que certaines ambiguïtés d'interprétation existent uniquement dans le discours indirect constituent des arguments majeurs contre cette solution. (Banfield 1973:191)*

Les exemples ci-dessous illustrent les difficultés avancées par Banfield:

- 1- Smith remarqua que j'étais un écrivain de votre calibre.
- 2- Marie dit qu'elle le ferait demain.
- 3- Œdipe disait que sa mère était belle.

Si le DI était dérivé du DD, comment alors spécifier la source dans le DD? Pour Banfield, il est impossible d'assigner une source au pronom "je" dans l'énoncé -1-. Il pourrait correspondre à "vous", "Dorothée", "l'auteur"... Le même argument est valable pour certains adverbess de lieu et de temps comme dans l'énoncé -2- où il est également impossible d'assigner une source à *demain* qui pourrait correspondre à "le 14", "pendant les vacances", "mardi"...

L'exemple ci-dessous représente un autre argument confirmant le caractère non dérivatif du DI. Si on pose une phrase au DI comme:

- 4- Œdipe croit que sa mère est belle,

sa structure profonde ne peut pas être du DD puisque le verbe *croire* ne saurait introduire un énoncé au DD. D'où l'agrammaticalité de -5-:

5- \*Œdipe croit: " Ma mère est belle".

Comme dernier argument Banfield soutient que dans les phrases au DI, les mots exacts du locuteur cité peuvent être commentés, ce qui est impossible dans les phrases au DD:

6- Marx a écrit que la religion est l'opium du peuple, et ce sont là ses mots exacts.

7- \*Marx a écrit: "la religion est l'opium du peuple", et ce sont là ses mots exacts.

Selon Banfield, ces différents arguments montrent que toute tentative de dériver le DI à partir du DD débouche sur un échec. Il ne reste donc plus qu'à prouver le caractère non dérivatif du DD pour dissocier radicalement ces deux modes de rapport de la parole.

### **1-2-2- Le caractère non dérivatif du DD**

Selon Banfield, l'alternative qui ferait dériver le DD du DI est elle aussi insoutenable. Si on suppose que le DD provient du DI, comment considérer ces différentes constructions qui apparaissent au DD et qui produisent des phrases agrammaticales au DI?

- Inversion du sujet et de l'auxiliaire:

8- a- Pierre se demanda: "se peut-il que je sois amoureux d'elle?"

b- \*Pierre se demanda se pouvait-il qu'il fût amoureux d'elle?

- Construction et éléments expressifs:

9- a- Il soupira: " Ah, non, je ne peux pas le savoir!".

b- \*Il soupira que ah, non, il ne pouvait pas le savoir!

- Énoncé rapporté au DD en langue étrangère:

10- a- Didon confia à Anna: "Agnosco veteris vestigia flammae"

b- \*Didon confia à Anna qu'agnoscebat veteris vestigia flammae.

Banfield conclut de ces constatations qu'une transformation dérivant le DD du DI, ou vice versa, serait compliquée, chargée d'exceptions, et certainement inadéquate.

### 1-2-3- L'alternative selon Banfield

Banfield propose pour les deux modes de rapport de la parole deux structures linguistiques différentes en introduisant, dans les règles de réécriture, un nouvel axiome E (= Expression). Ce nouvel axiome E permet d'abord de résoudre le problème des phrases qui ne sont pas sur le modèle "SN + SV" (Ex: Amusant ce petit jeu). Il sert également à éclaircir le rapport entre le DD et le DI.

Cette solution présente la structure du DD et du DI comme suit:

DD: E { p [ Pierre dit ] } E { p [ Marie boit ] }

DI: E { p [ Pierre dit ] p [ Marie boit ] }

À partir de cette structure, Banfield introduit le principe 1E / 1JE:

*Pour tout E, il y a un seul référent pour JE (le locuteur) et un seul référent pour TU (l'adresse).*

Ainsi le DD portant deux "E" a deux voix (deux locuteurs) et le DI contenant un seul "E" a une seule voix (un seul locuteur). Cette double structure rend compte de la double force illocutoire et introduit deux phénomènes de rapport de parole différents.

L'analyse du DR présentée par Banfield met en question la structure et la dérivation du DD et du DI. L'approche est intéressante mais elle présente des limites qu'ont relevées les approches sémantique, énonciative ou pragmatique du DR.

### **1-3- LES APPROCHES SÉMANTIQUE, PRAGMATIQUE ET ÉNONCIATIVE**

Différentes critiques contre l'hypothèse de Banfield ont été formulées dans le cadre des approches sémantique, pragmatique et énonciative. Trois études vont retenir notre attention.

#### **1-3-1- L'étude de Danielle Forget**

Dans une étude sémantique et pragmatique du discours rapporté, Danielle Forget (1980) accepte la proposition de Banfield de dissocier radicalement le discours direct du discours indirect. Forget soutient que, contrairement à ce que laissent croire la grammaire traditionnelle et certaines analyses linguistiques, le discours direct et le discours indirect représentent deux modes de rapport de la parole et qu'il est impossible de les dériver l'un de l'autre. Cependant, Forget va formuler des critiques contre Banfield en insistant sur les différences sémantiques essentielles entre le DD et le DI. Elle avance que, même si l'hypothèse de Banfield est adéquate au niveau syntaxique, elle devra cependant être complétée au niveau sémantique par des règles interprétatives concernant le "point de vue". Selon Forget, l'étude du discours rapporté doit considérer, en plus de l'argument syntaxique, l'argument sémantique qui montre le fonctionnement essentiellement distinct du point de vue dans les deux modes de rapport de la parole.

Forget a étudié le fonctionnement linguistique comparé du discours direct et du discours indirect et a montré que ces deux modes de discours rapporté possèdent des conditions de

vérité et de grammaticalité distinctes. Elle montre que le discours direct et le discours indirect obéissent à des règles différentes dans le rapport de parole et elle l'illustre à partir de trois critères: la transmission de l'agrammaticalité, l'anomalie sémantique et la traduction. Comme l'attestent les exemples des pages 11-12-13-14, ces différents critères présentent des règles différentes au DD et au DI.

### **1-3-1-1- La transmission de l'agrammaticalité**

Lorsqu'on veut retransmettre un énoncé mal formé grammaticalement, le rapport de parole serait différent selon qu'il s'agit du discours direct ou du discours indirect. Si, en rapportant au discours direct, l'énoncé "moi prendre un ticket de métro", produit par Igor, on l'énonce sous la forme suivante:

DD: Igor a dit: "je vais prendre un billet de métro".

Cet énoncé, selon Forget, serait inacceptable puisque "le rétablissement de la structure sémantique et grammaticale s'opère au détriment de la valeur de vérité de l'énoncé." (1980: 77). Cela indique que la littéralité même des paroles du locuteur original est essentielle pour la valeur de vérité d'un énoncé comportant un discours direct.

Au discours indirect, par contre, c'est le contraire qui se produit. Les paroles d'Igor ne peuvent être rapportées textuellement:

DI: \* Igor a dit que lui prendre ticket de métro.

Cet énoncé également est inacceptable. La phrase agrammaticale produite par Igor devrait être transformée en une phrase grammaticale puisque le discours indirect ne peut reproduire une phrase agrammaticale. La forme correcte serait donc:

DI: Igor a dit qu'il allait prendre un billet de métro.

### **1-3-1-2- L'anomalie sémantique**

Selon Forget, si on veut retransmettre un énoncé comportant une anomalie au niveau sémantique comme l'énoncé "le métro avait atterri hier soir" produit par Igor, il peut être rapporté sans difficulté par le DD et le DI.

DD: Igor a dit: "le métro avait atterri hier soir"

DI: Igor a dit que le métro avait atterri hier soir.

Donc, si l'énoncé est asémantique, il peut être rapporté par le DD et le DI. S'il est agrammatical, il ne peut pas être rapporté tel quel par le DI.

### **1-3-1-3- La traduction**

Un autre exemple qui illustre la différence entre le discours direct et le discours indirect est, selon Forget, l'impossibilité de traduire un énoncé formulé en langue étrangère lorsqu'il est rapporté au DD. Ainsi, si un locuteur prononce la phrase "Faz calor", elle peut être rapportée soit au discours direct sous sa forme première:

DD: Il a dit "faz calor"

soit au DI en la traduisant:

DI: Il a dit qu'il faisait chaud.

L'impossibilité de traduire un énoncé rapporté au DD peut expliquer la bizarrerie d'un énoncé comme:

Mao a dit: "je ne parle pas français".

En se basant sur ces trois critères, Forget a pu démontrer que le DD et le DI possèdent des conditions de grammaticalité et de vérité différentes et cela rend difficile toute dérivation entre ces deux modes de discours rapporté. Selon Forget, la différence la plus importante qui ressort de son analyse est la suivante:

*Le discours direct sert à rapporter textuellement le discours original, alors que le discours indirect n'a pas à satisfaire cette exigence. La reproduction des paroles exactes du locuteur fonctionne en quelque sorte comme une pré-condition pour l'emploi du discours direct. Ainsi, il est devenu assez commun de dire que le discours direct s'attachait à l'expression du discours original alors que le discours indirect s'attachait à son contenu. (1980: 80-81)*

Toujours dans sa critique de Banfield, Forget insiste sur la nécessité de tenir compte de ce qu'elle appelle "le point de vue", c'est-à-dire "la part de responsabilité comparée du rapporteur par comparaison au locuteur original en ce qui concerne les paroles citées." (1980: 2). Selon Forget, cette notion du point de vue doit être intégrée à la représentation sémantique du discours indirect particulièrement.

*Alors que dans le discours direct il existe une claire délimitation des points de vue, la citation relevant du point de vue exclusif du locuteur original, le discours indirect peut comporter une ambiguïté de point de vue. Des éléments du DI comme NP, ou une proposition p seront dits opaques s'ils concernent les prétendues croyances du locuteur original et transparents s'ils se rapportent aux prétendues croyances du rapporteur. (1980: 2)*

Ainsi, si on retient l'interprétation de Banfield que le discours indirect comporte un seul E et donc une seule voix, Forget cherche une explication au contraste entre les énoncés a et b dans lesquels la responsabilité de l'expression est attribuable soit au rapporteur soit au locuteur original.

1- a- Louise a dit que les Punks, comme moi je les appelle, sont arrivés en ville.

b- Louise a dit que les Punks, que moi j'appelle les communistes, sont arrivés en ville.

2- a- Jean a dit qu'il avait épousé ma cousine, mais il ne sait pas qu'elle est ma cousine.

b- Jean a dit qu'il avait épousé ma cousine, mais je continue de croire qu'il se trompe et qu'elle est la cousine de Pierre.

Dans ces énoncés au DI, on remarque que dans 1a et 2a, le point de vue est celui du locuteur original alors que dans 1b et 2b le point de vue est plutôt celui du rapporteur.

Si le nœud E, introduit par Banfield, sert à rendre compte de l'unification des voix (1E/1JE), Forget souligne par contre, qu'il existe dans le discours indirect, une dualité de voix entre deux interprétations possibles: l'une opaque, l'autre transparente. Ainsi, les problèmes énonciatifs et discursifs que doit résoudre l'adjonction du nœud E dans l'hypothèse de Banfield ne couvre pas selon Forget le "point de vue" qui devrait essentiellement faire partie de la représentation sémantique du discours indirect. Pour combler cette lacune dans l'approche de Banfield, Forget propose que l'ambiguïté sémantique du DI qui amène à deux interprétations (une opaque et une transparente) soit prévue dans la composante sémantique au moyen des règles interprétatives.

Ainsi le mérite de l'analyse de Forget est de tenter de dépasser celle de Banfield par l'introduction de la composante sémantique liée au point de vue. Pour Forget, la différence entre le DD et le DI ne peut pas être uniquement prise en compte au niveau de la structure profonde par l'adjonction du nœud E. Les propriétés sémantiques liées au point de vue devront intervenir et ce, à un niveau ultérieur aux transformations.

### 1-3-2- L'étude de Jacqueline Authier

Dans un survol des différents traitements du DR, Authier (1978) a vivement critiqué l'approche de Banfield. Tout en reconnaissant les mérites de cette approche, surtout le fait d'avoir dissocié le DD du DI, Authier considère que l'analyse de Banfield demeure insuffisante. Elle précise que l'interprétation de Banfield du DI comme relevant de la paraphrase, de la traduction est tout à fait juste. Mais son interprétation du DD soulève des problèmes:

*Dire que le DD comprend "deux voix" est certes nécessaire; mais on ne peut pas se satisfaire de la simple juxtaposition, succession d'actes d'énonciation. À la différence du dialogue -qui déjà peut difficilement se réduire à une simple succession d'unités linguistiques indépendantes- le DD implique une hiérarchisation explicite des deux actes d'énonciation, l'acte rapporteur et l'acte rapporté. (1978: 45)*

Par hiérarchisation de deux actes d'énonciation, Authier renvoie au fait que, dans le discours direct, un énoncé est inclus dans un autre et une énonciation est incluse dans une autre. Ainsi, dès lors que E1 (l'acte rapporté) est inséré dans E2 (l'acte rapporteur), il acquiert un statut sémantique particulier dont la description du DD comme deux E ne tient pas compte.

Toujours selon Authier, l'hypothèse de Banfield ne semble pas également cohérente au niveau interprétatif. En associant à chaque E un référent unique de je (locuteur) et de tu (interlocuteur), l'approche de Banfield débouche sur un décalage entre ce qui a amené à l'introduction d'un symbole supplémentaire (E) dans les règles de réécriture et, ensuite, l'interprétation que ce symbole devrait susciter, à savoir la prise en compte globale de l'énonciateur dans ce modèle. Authier fait ressortir ainsi une divergence théorique profonde entre la démarche de Banfield et l'approche de Culioli. On sait que dans la théorie des

opérations énonciatives de Culioli, l'énonciateur fait partie des éléments primitifs de la théorie et est considéré dans l'interprétation des énoncés alors que chez Banfield, l'introduction de l'énonciateur ne débouche sur aucune prise en compte dans l'analyse.

### **1-3-2-1- La description du DD et du DI selon Authier**

Dans son analyse des formes du DR, Authier part du principe qu'un énoncé au DR ne rapporte pas un énoncé mais un acte d'énonciation. À partir de cette hypothèse, elle précise que le DD et le DI sont deux formes linguistiques opposées qui nécessitent deux traitements différents. Elle présente ainsi le DD comme une opération de citation où est transmis le signifiant des paroles rapportées. Le DI est, par contre, une opération de paraphrase, qui assure le rapport du sens transmis par les paroles rapportées et non le rapport du signifiant.

#### **1-3-2-1-1- Le DD: textualité/fidélité.**

À partir de la description que fait Authier des deux modes de DR, on comprend que, comparé au DI, le DD assure la textualité de l'énoncé rapporté. Cependant, selon Authier, la textualité du DD ne peut être confondue avec l'objectivité ou la fidélité du rapport que si l'acte d'énonciation est réduit à l'énoncé qui en est un élément. Il n'existe ainsi donc pas d'équivalence entre la textualité du rapport et la fidélité du DD.

*La chaîne rapportée entre guillemets (...) n'a en fait d'existence linguistique qu'à travers le message de L. Sa délimitation dans le message de L, l'intégrité de son signifiant sont réels, mais son autonomie est fictive. (1978: 52)*

Ainsi, le message rapporté, coupé de son énoncé d'origine, est ancré dans une nouvelle situation de communication qui le détermine et permet de l'interpréter d'une façon ou d'une autre. Il est devenu partie du message du rapporteur et ne peut fonctionner que s'il est

accompagné, dans l'énoncé introducteur, d'indications sur sa situation d'énonciation. Cet énoncé introducteur est d'ailleurs souvent désigné comme le lieu de l'inscription de la subjectivité du rapporteur.

Authier conclut en disant que le DD a, en tant que mode de rapport d'un acte d'énonciation, les mêmes latitudes d'interprétation que le DI.

*Caractériser le DD comme mode "objectif" de rapport d'un acte de parole, c'est réduire l'acte d'énonciation à l'énoncé, le sens d'un énoncé en situation au signifié de cet énoncé hors contexte. (1978: 53)*

### **1-3-2-1-2- Le DI: conditions d'équivalence**

Contrairement au DD, le DI opère hors du champ de la textualité. Selon Authier, le DI "n'est ni résultat d'"ajustements" imposés par la traduction, ni compromis faisant cohabiter des mots de L et des mots de l, le DI est pleinement parole de L disant ce que signifie une parole de l." (1978: 64). Par les symboles L et l, Authier entend, respectivement, rapporteur et locuteur original. Dans cette conception, le DI est considéré comme le résultat d'une opération de traduction. Il est donc l'aboutissement d'un processus de décodage/réencodage. Cet exercice de traduction ou de paraphrase, nécessite de la part du traducteur le respect des conditions d'équivalence déterminées en système. Ainsi, pour qu'un énoncé soit considéré comme un "satisfactory report", il faut qu'il reçoive, dans un même système, la même interprétation sémantique que l'énoncé qu'il rapporte.

Le champ de paraphrase sur lequel s'appuierait le DI pourrait donc couvrir:

- les variations dans la désignation, je / tu / il.
- les synonymies lexicales ou lexico-syntaxiques définies en système, comme peuvent l'être, par exemple, "pas marié / célibataire", etc.

- les synonymies syntaxiques définies en système, comme peuvent l'être, par exemple, actif / passif, complétive / nominalisation, etc.

Selon Authier, la classe d'équivalence sur laquelle se fonde la paraphrase est indéterminable dans le système en plus d'être mouvante dans la pratique de la parole. Alors, si le DI échappe "au piège de la textualité - qui s'efforçait de mettre en relation bi-univoque un DI et un DD (...) -, c'est pour tomber dans celui de l'univocité du signifié, évacuant ainsi le problème du sens". (1978: 66)

Pour Authier, le DI constitue une forme linguistique à travers laquelle s'effectue un acte de parole spécifique d'analyse sémantique d'un autre acte de parole. L'opération de paraphrase qu'effectue un rapporteur se base sur le sens que celui-ci attribue à l'acte de parole entre un locuteur original et un récepteur. Dans cette optique, il est donc important de préciser que ce que rapporte un énoncé au DI, ce n'est pas un énoncé, mais un acte d'énonciation. Le rapport de la parole est donc une opération qui doit tenir compte à la fois du linguistique et du non-linguistique.

*Si le DI est souvent un enjeu entre les locuteurs, c'est parce que le sens, imbrication du linguistique et du non-linguistique, est lui même un enjeu, est que le DI est explicitement, prise de position sur le sens d'un acte de parole. (1978: 66)*

Le discours indirect est donc une forme linguistique paradoxale. Son paradoxe se manifeste dans la difficulté que nous avons à établir une classe d'équivalence entre l'énoncé rapporté et l'énoncé original.

*Établir une classe d'équivalence que suppose un énoncé au DI, hors contexte, est sans objet; l'établir pour un énoncé en situation d'énonciation, excède absolument le domaine du linguistique. (1978: 67)*

L'étude du discours indirect par Authier pose manifestement le problème de l'articulation du linguistique et de l'extra-linguistique. Cependant, son point de vue manifesté dans l'énoncé ci-dessus laisse l'analyste dans l'embarras puisque aucune véritable solution n'est proposée.

### **1-3-3- L'étude de Françoise Atlani**

Dans son étude du discours rapporté, F. Atlani (1981) part elle aussi d'une analyse des limites du travail de Banfield pour ensuite proposer son approche. Nous rappelons brièvement les critiques formulées par Atlani avant d'illustrer les propositions qu'elle avance.

#### **1-3-3-1- Limites de la description de Banfield selon Atlani**

Atlani rejoint Authier pour dire que la description du DI comme une paraphrase, une traduction est une perspective intéressante dans l'analyse de Banfield. Elle avance cependant que la description de l'axiome E lui pose des problèmes. Ainsi, Atlani, en rappelant que l'étude de Banfield se situe dans la perspective des grammaires transformationnelles, se demande ce qu'est le statut de ce E qui ferait intervenir la référence 1E / 1JE où JE correspond au locuteur dans un modèle qui exclut totalement la situation d'énonciation comme paramètre.

D'autre part, Banfield, en décrivant le DD comme comportant deux E, considère les deux E comme étant sur le même plan. Or, comme l'a déjà signalé Authier, Atlani souligne que si l'on tient compte du système des valeurs référentielles, on constate qu'étant donné que les "2E" n'ont pas été produits dans une même situation d'énonciation et qu'ensuite le deuxième E est du discours rapporté par un nouvel énonciateur, il ne peut être autonome par rapport au premier E. Il est donc important dans une étude du discours direct de tenir en

C'est ainsi qu'il présente le phénomène de la relation active d'un discours par rapport à un autre. Atlani, en souscrivant à cette caractérisation globale du DR, souligne la nécessité d'une étude qui met l'accent sur cette relation.

### **1-3-3-2-1- DD: opérations énonciatives**

Dans le DD, le sujet énonciateur réalise une opération qu'Atlani appelle assertion de désassertion. Le sujet énonciateur fait une assertion en affirmant avec les moyens typographiques (les deux points et les guillemets) que ce n'est pas lui qui parle. Son assertion est en fait une désassertion puisqu'il signale qu'il ne prend pas en charge ce qui est entre guillemets. Il est donc important de retenir la distinction que fait Culioli entre un moment d'énonciation repère d'origine (Sit<sub>0</sub>) et un moment de locution (Sit<sub>1</sub>). Cette distinction fait apparaître clairement que le sujet énonciateur n'est pas forcément identifié au locuteur et permet d'expliquer la spécificité du DD: ce que rapporte l'énonciateur au co-énonciateur dans le discours direct, c'est l'acte de locution repéré par rapport à son propre moment d'énonciation.

Cependant, si l'énonciateur n'est pas celui qui asserte, celui qui prend en charge un énoncé, quelles seraient donc les opérations qu'il effectue dans le discours direct? Selon Atlani, la tâche de l'énonciateur-rapporteur revient principalement à donner les repères situationnels de DD, c'est-à-dire de situer, par rapport à son propre temps d'énonciation, le discours cité directement. Ce repérage situationnel, ajouté aux divers verbes de dire que l'énonciateur emploie pour introduire l'énoncé du locuteur sont les marques formelles des opérations énonciatives de celui qui rapporte un discours. Selon Atlani:

*Le DD ne fait que dénoter le discours d'un autre et c'est pourquoi tout commentaire sur le contenu même du discours rapporté est exclu: la visée de l'énonciateur est de présenter à son interlocuteur un discours comme ayant*

*existé, sans commentaires sur le sens du discours de l'autre. (1981: 77)*

Cependant, malgré l'objectivité apparente du discours direct, ce mode de rapport de la parole sert des visées argumentatives différentes selon l'énonciateur qui le rapporte. Selon Atlani, le discours direct, intégré par l'énonciateur dans son propre discours, devient non-autonome situationnellement mais aussi argumentativement. Pour confirmer cette hypothèse, Atlani s'est appuyée sur l'observation de quelques exemples extraits d'un corpus de presse. Elle montre qu'un même discours cité textuellement dans des contextes discursifs différents de plusieurs quotidiens acquiert un sens argumentatif nouveau, celui que le nouvel énonciateur lui donne. Ainsi, selon Atlani, bien souvent, l'énonciateur qui rapporte des propos textuellement ne rapporte en fait qu'une partie qu'il choisit du discours initialement produit. De plus, coupées de leur contexte primitif, les paroles d'autrui sont intégrées au nouveau discours et prennent leur sens dans celui-ci.

*S'il est vrai que l'énonciateur ne prend pas en charge le discours qu'il cite directement, il l'incorpore néanmoins dans son propre énoncé. Il lui est donc toujours possible de détourner le discours initialement produit de sa visée primitive. (1981: 84)*

Le DD est un acte d'énonciation dont la spécificité énonciative et argumentative serait l'appropriation, l'incorporation "objective" du discours de l'autre.

### **1-3-3-2-2- le discours indirect: opération de translation.**

Contrairement au discours direct, le rapport de la parole au discours indirect n'exige pas la textualité des paroles d'autrui. Les opérations subjectives de l'énonciateur sont donc différentes de celles qui interviennent dans le discours direct et le statut de ce qui est dit est également différent.

Dans le discours indirect, le sujet énonciateur est vu comme un interprète. Il transmet le sens du discours rapporté en effectuant une opération de traduction ou de paraphrase du discours de l'autre. Selon Atlani, l'énonciateur dans le discours indirect ne donne pas la parole à celui dont il rapporte les propos mais plutôt "transfère la parole de l'autre avec toutes les opérations spécifiques que cela suppose (translation de temps, des pronoms,...)." (1981: 88). Le sujet énonciateur ne donne à aucun moment le statut de locuteur à cet autre comme c'était le cas dans le DD.

*Le sujet énonciateur prend en charge le discours qu'il rapporte un peu comme le traducteur prend en charge sa traduction (qui comporte elle aussi obligatoirement de l'interprétation). (1981: 89)*

Contrairement au discours direct où l'énonciateur se contente de situer le discours de l'autre par rapport à sa propre situation d'énonciation, le discours indirect implique une opération de translation qui fait que l'énonciateur traduit obligatoirement le discours de l'autre dans sa propre situation d'énonciation. Selon Atlani, cette opération de traduction est plus ou moins fidèle puisque selon les visées de l'énonciateur ou selon sa compréhension du discours de l'autre, il peut choisir d'omettre des éléments, d'ajouter des termes ou de changer ceux employés dans le discours original.

Pour confirmer la pertinence de son hypothèse du discours indirect comme une opération de traduction, Atlani s'est basée sur l'analyse du discours indirect dans l'étude de Bakhtine. Ce dernier considère le DI comme une "transmission analytique du discours d'autrui". Pour valider cette assertion, Bakhtine s'est appuyé sur la transmission d'éléments émotionnels et affectifs dans le discours indirect. Il avance ainsi que:

*Les éléments émotionnels et affectifs du discours ne se transposent pas tels quels au DI, dans la mesure où ils ne sont pas exprimés dans le contenu mais bien dans les formes de l'énonciation. De formes de discours, ils*

*deviennent contenu avant de passer dans une construction indirecte, ou bien encore, ils se trouvent transposés dans la proposition principale en tant qu'expansion, commentaire du verbe introducteur. (1981: 93)*

Par cette remarque, Bakhtine soulève le problème des énoncés exclamatifs ou interrogatifs qui ne peuvent conserver leur forme lorsqu'ils sont rapportés au discours indirect. L'énonciateur rapporteur est donc amené à traduire cette forme en contenu avant de passer au DI. Ainsi, un énoncé de forme exclamative du type:

- DD: "Comme il est gentil!"

nécessite de la part de l'énonciateur une opération de traduction pour obtenir au DI:

- DI: Il s'exclama qu'il était gentil.

De même pour une phrase interrogative comme:

- DD: "Est-ce qu'il viendra demain?"

devient au discours indirect un énoncé du type:

- DI: Il a demandé s'il viendra demain.

En s'appuyant sur ces exemples de Bakhtine, Atlani a pu confirmer son hypothèse que le discours indirect est une opération de traduction.

### **1-3-3-2-3- Le conditionnel journalistique**

En plus des deux modes de rapport de la parole que sont le discours direct et le discours indirect, Atlani introduit le conditionnel journalistique comme mode possible de DR. Dans ce

dernier mode de discours rapporté, elle inclut les énoncés qui n'ont aucune marque spécifique du discours rapporté et qui sont au conditionnel. Voici un exemple :

*1- "Selon certaines rumeurs qui circulaient hier à Sévès, ils(les techniciens américains) utiliseraient le napalm ou un autre gaz..."*

Dans les énoncés de ce genre, Atlani indique que le journaliste rapporte le discours d'un sujet énonciateur fictif, la rumeur et l'utilisation du conditionnel montre qu'il y a construction d'une situation d'énonciation fictive. Dans le discours de la presse, le journaliste a recours au conditionnel quand il rapporte des informations non confirmées par les autorités. Le sujet énonciateur se présente ainsi comme distinct de celui qui prend en charge l'énoncé.

#### **1-4- CONCLUSION**

On remarque derrière ces différentes analyses de discours rapporté une volonté de dépassement des observations limitées de la grammaire traditionnelle et un souci de plus en plus confirmé de tenir compte des problématiques d'énonciation et de pragmatique. Le fonctionnement du discours rapporté est donc plus complexe que le laissent croire les grammaires traditionnelles qui le réduisent à l'analyse des changements morphosyntaxiques.

Dans le cadre de la grammaire générative, l'étude de Banfield a permis d'aller plus loin que la vision traditionnelle en présentant le discours direct et le discours indirect comme deux modes distincts de rapport de la parole. En dissociant radicalement ces deux modes de discours rapporté, l'approche de Banfield constitue indéniablement une contribution innovatrice à l'analyse du discours rapporté. Cependant, malgré les hypothèses intéressantes de cette approche, elle demeure insuffisante par son exclusion des paramètres comme l'énonciateur et la situation d'énonciation dans l'analyse du DR.

C'est donc dans le cadre des approches énonciative et pragmatique que les vrais problèmes du fonctionnement du discours rapporté ont été abordés. Dans cette perspective, le discours rapporté est considéré comme un acte d'énonciation spécifique dont l'étude nécessite une prise en compte de la situation d'énonciation. Une attention particulière est donc accordée à l'étude des stratégies d'appropriation par le sujet rapporteur des paroles d'autrui.

Les approches énonciative et pragmatique, par la place importante qu'elles accordent au sujet, à sa relation à l'autre, à sa relation avec ses propos ou ceux des autres, à sa relation avec la situation, nous présentent les concepts théoriques pertinents pour notre analyse. C'est donc dans ces approches que s'inscrit la démarche de notre étude.

**CHAPITRE 2**  
**APPORT THÉORIQUE ET DÉMARCHE**  
**MÉTHODOLOGIQUE**

## 2-1- APPORT THÉORIQUE

Dans ce mémoire, nous puisons des éléments théoriques à plusieurs sources. Ainsi les concepts théoriques qui ont guidé notre démarche de recherche proviennent des travaux de plusieurs auteurs qui se réclament de différents courants dont la pragmatique linguistique, la linguistique textuelle et la linguistique des opérations énonciatives. Cependant, malgré les quelques variations qui distinguent ces différents courants, ces travaux sur lesquels nous nous appuyons ont un dénominateur commun qui est de repérer les traces du sujet énonciateur.

Ainsi, des travaux d'Oswald Ducrot nous retiendrons le concept de lois du discours (Ducrot, 1972) qui permettra, dans la première partie de notre travail, de ressortir des opérations d'explicitation et de quantification effectuées par le rapporteur. Une observation des lois du discours montre le respect ou, au contraire, la violation de la part du locuteur original de ces lois qui régissent l'échange discursif et permettent de justifier l'introduction par le rapporteur des opérations comme l'explicitation ou la quantification.

S'agissant de l'opération d'explicitation, nous tirerons parti également des réflexions de Catherine Kerbrat-Orecchioni (1986) sur l'implicite, notamment les précisions qu'elle apporte sur les supports linguistiques des contenus implicites, de leur genèse et des mécanismes sous-tendant leur extraction.

Dans le cadre de la linguistique des opérations énonciatives, nous exploitons particulièrement le concept du domaine notionnel élaboré par Culioli, surtout pour expliquer la valeur des expressions guillemetées. Nous appliquons le modèle élaboré par un des disciples de Culioli, Kye-Soap Cheong (1985) qui considère les guillemets comme des

marqueurs de reformulation permettant au sujet d'intervenir pour reformuler ou rectifier son propre dire ou le dire d'autrui.

## **2-2- CORPUS ET MÉTHODE D'ANALYSE**

### **2-2-1- Corpus**

Le corpus exploité contient 200 énoncés du discours rapporté puisés dans des textes journalistiques de la presse marocaine d'expression française diffusés pendant la crise du Golfe. Les textes choisis ont été produits entre le 3 août 1990 et le 20 février 1991. Ils couvrent donc les différentes étapes de la crise, depuis le déclenchement des hostilités jusqu'à la date du cessez-le-feu. Les textes de notre corpus appartiennent à différents sous-genres de l'information: éditorial, point de vue, article, etc. Nous ne nous sommes pas limités à un genre particulier mais avons plutôt considéré tous les textes qui traitaient de la crise du Golfe.

Nous avons retenu pour notre corpus les quotidiens *Le Matin du Sahara et du Maghreb* et *L'opinion* et ceci pour plusieurs raisons. D'abord, ces deux quotidiens possèdent le plus grand nombre de lecteurs dans la presse écrite marocaine d'expression française. Ils ont respectivement des tirages de 65 000 et 45 000 copies par jour, ce qui les rend dominants dans la diffusion de l'information. De plus, en ce qui concerne leurs orientations politiques, ces deux quotidiens présentent deux positions différentes:

- *Le Matin du Sahara et du Maghreb* est la propriété de l'État. C'est un quotidien gouvernemental qui véhicule des points de vue en accord avec les positions de l'État. Il subit une double censure: d'abord une auto-censure au sein de la maison de presse elle même et ensuite une deuxième censure exercée par le service officiel de censure.

- *l'Opinion* est la propriété du Parti de l'opposition nommé Istiqlal (indépendance). Le discours qu'il véhicule est principalement celui de ce parti politique. Comme les autres quotidiens de la presse écrite, il est censuré par le service officiel de censure.

Le choix des textes analysés s'est effectué de sorte que les deux quotidiens soient représentés de manière relativement égale. Cependant, il est à noter que c'est sur la base du nombre de textes par quotidien et non pas en fonction du nombre d'énoncés au discours rapporté que s'est établi l'équilibre. Nous avons donc retenu 24 textes (12 de chaque quotidien) desquels nous avons extrait un total de 200 énoncés au discours rapporté. Par ailleurs, nous avons remarqué que les textes extraits du *Matin du Sahara* contiennent plus de discours rapportés que les textes tirés de *l'Opinion*. En fait, les textes du *Matin du Sahara* se caractérisent par une grande abondance d'énoncés au discours rapporté. Ces énoncés occupent une proportion assez considérable dans les articles de presse liés à la crise du Golfe. Les textes sont généralement organisés de telle sorte qu'il y a peu de place aux développements, aux commentaires et aux explications du journaliste. Plus loin dans notre analyse, nous essayerons de déterminer si cette structure de texte traduit un désir du journaliste de rapporter les paroles d'autrui tout en gardant son objectivité ou si elle laisse quand même une latitude d'intervention de la part du journaliste.

En ce qui concerne l'identité du journaliste et donc la signature des articles, la situation est différente pour les deux quotidiens choisis. Ainsi, différemment du journal *l'Opinion* où la majorité des articles est signée, dans *le Matin du Sahara* aucun article n'est signé et donc l'identité du journaliste reste inconnue. Les textes dans *le Matin du Sahara* semblent donc relever de la responsabilité des différents administrateurs du journal (directeur, rédacteur en chef, etc.) qui décident de l'acceptation de l'article, de sa place dans le corps textuel et de sa présentation.

Une fois rassemblés les différents textes journalistiques traitant de la crise du Golfe, nous avons procédé au relevé des énoncés au discours rapporté. Ensuite, nous les avons classés selon leur mode de discours rapporté. Nous avons ainsi repéré quatre modes de discours rapporté: le discours direct, le discours indirect, l'hybridation du discours direct et du discours indirect et finalement le conditionnel journalistique. Le tableau ci-dessous donne un exemple de chacun de ces modes et indique leur fréquence dans notre corpus.

**Tableau 1**

**les différents modes de DR et leurs fréquences dans le corpus**

Mode du DR	Exemple	Nombre d'énoncés	pourcentage
Discours direct	"Nous sommes reconnaissants à la Turquie pour sa politique de soutien au Koweït", à déclaré à la presse le Prince héritier Cheikh AL Abdallah Al Sabah.	58	29%
Discours indirect	Les bases koweïtiennes situées dans la région de AL-Jahrah ont été prises par les troupes de Baghdad, ont affirmé à l'AFP des habitants de cette région.	64	32%
Hybridation DD-DI	L'état-major irakien a annoncé, lundi, avoir abattu, depuis dimanche après-midi, 18 "objectifs aériens", avions ou missiles de la coalition alliée.	74	37%
Conditionnel journalistique	Selon des rumeurs rapportées par des diplomates en poste à Pékin, la Chine aurait pris contact avec l'Union Soviétique pour mettre sur pied une telle initiative	4	2%
Total		200	100%

Dans notre classification des modes de discours rapporté, nous considérons les énoncés sous forme d'hybridation DD-DI comme un mode à part du discours rapporté puisqu'ils ne relèvent pas complètement du discours direct ni du discours indirect. En ce qui concerne le mode du conditionnel journalistique, il inclut les énoncés où le journaliste transmet des informations non confirmées qui proviennent principalement de la rumeur, d'où l'emploi du conditionnel.

### **2-2-2- MÉTHODE D'ANALYSE**

L'objectif de notre recherche étant d'étudier le rapport que le sujet rapporteur entretient avec les paroles d'autrui, nous cherchons à repérer à l'intérieur des discours rapportés les traces de l'intervention du rapporteur. Pour ce faire, nous analysons en premier lieu le discours citant, c'est-à-dire la partie du discours rapporté qui permet d'introduire les paroles d'autrui. Cette partie du discours rapporté est un lieu privilégié de l'inscription de la subjectivité du rapporteur. À cet effet, nous portons une attention particulière aux verbes de dire, également appelés verbes de parole (Martins-Baltar, 1976), compte tenu de la diversité de l'information qu'ils peuvent apporter sur l'acte de l'énonciation, sur l'énonciateur et sur l'énoncé lui-même. Nous cherchons à déterminer, à travers le choix d'un verbe de parole, comment se manifeste l'attitude du rapporteur vis-à-vis les propos rapportés. Nous voulons ainsi montrer comment le choix d'un verbe de parole peut refléter le degré d'implication ou de distanciation du rapporteur vis-à-vis les paroles rapportées. Dans cette perspective, nous nous sommes basés sur la catégorisation des verbes de parole que fait Maingueneau (1991b). Selon Maingueneau, un verbe de parole peut révéler une implication maximale du rapporteur (X alla jusqu'à prétendre que..., X osa dire que...), une implication moyenne (Si l'on en croit X...) ou une implication faible ou nulle (X dit que...).

En analysant ces verbes de parole, nous portons un intérêt particulier à la catégorie des verbes dits de présupposition (Martins-Baltar, 1976) comme: laisser entendre, donner l'impression, faire allusion, évoquer, etc. Ces verbes signalent que le rapporteur ne se limite pas à rapporter le dit mais aussi le sous-entendu. Nous faisons une comparaison des deux versions du DR, le DD et le DI, pour voir pourquoi le rapporteur a recours à l'explicitation et sur quel aspect du discours original il se base pour repérer un contenu implicite.

Dans une deuxième phase, nous observons le choix des adverbes qui accompagnent les verbes de parole pour voir comment ils peuvent marquer l'intervention du rapporteur et quel genre d'information ils apportent sur l'acte de dire. Ainsi, des adverbes comme "seulement" ou "simplement" qui accompagnent le verbe de dire dénotent la non-exhaustivité du discours original et marquent la présence d'une opération de quantification effectuée par le rapporteur.

Dans une troisième étape, nous cherchons à préciser comment l'emploi des guillemets de citation peut révéler l'attitude du rapporteur vis-à-vis les propos rapportés. Nous tentons de montrer que derrière les guillemets de citation se cachent des opérations de reformulation permettant au rapporteur d'intervenir et de commenter les paroles qu'il rapporte. Cette partie de l'étude est une application du concept du domaine notionnel élaboré par Culioli. Nous nous inspirons pour cette partie du travail effectué par Cheong où le jeu sur le domaine notionnel indique que l'emploi des guillemets peut situer une notion à la Frontière ou à l'Extérieur selon ce que le rapporteur considère dans ce qui est dit, comme plus ou moins vrai ou vraiment pas vrai.

Dans les différentes parties de l'analyse, nous étudions l'organisation textuelle et les enchaînements des discours. Il s'agit, principalement, de ressortir à travers l'emploi de certains connecteurs argumentatifs, certains temps verbaux, certaines constructions

syntaxiques, les stratégies discursives et argumentatives qu'utilise le rapporteur pour commenter les propos d'autrui, pour insister sur un aspect ou un autre des paroles rapportées et pour orienter vers un point de vue particulier.

## **CHAPITRE 3**

**ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES:  
OPÉRATIONS MARQUANT L'INTERVENTION DU  
RAPPORTEUR**

### **3-0- INTRODUCTION**

L'analyse des énoncés de discours rapporté de notre corpus nous a permis de relever plusieurs traces renvoyant à la présence dans l'énoncé d'un sujet rapporteur (le journaliste) qui intervient pour commenter, expliciter ou même contester une information. Parmi ces traces de l'intervention du rapporteur, on trouve des opérations où l'implication du journaliste est assez manifeste et facile à repérer et d'autres opérations où son implication est moins discernable, tel dans l'emploi des guillemets de reformulation.

### **3-1- LES OPÉRATIONS MANIFESTES**

Parmi les opérations manifestes, nous distinguons l'opération d'explicitation et celle de quantification des informations. Pour cette dernière opération, le journaliste rapporteur marque sa présence par l'insertion, après le verbe de parole, d'un adverbe restrictif comme "seulement", "simplement" ou d'expressions telles "sans plus de détail", "sans plus de précision" qui indiquent des commentaires sur l'exhaustivité ou non du discours original. Pour l'opération d'explicitation, la présence du journaliste se manifeste surtout dans le choix du verbe de parole et de l'adverbe qui l'accompagne. Les verbes (laisser entendre, donner l'impression, faire allusion...) caractérisant cette opération manifestent que le discours rapporté représente l'interprétation par le journaliste de ce qui n'a pas été dit explicitement.

Nous illustrerons par quelques énoncés de notre corpus les actualisations de ces deux premières opérations et nous préciserons leur effet sur l'objectivité ou non du discours rapporté.

### 3-1-1- OPÉRATION D'EXPLICITATION

L'opération d'explicitation consiste pour le rapporteur à intervenir dans l'énoncé en déduisant un implicite du discours original. Le rapporteur effectue une opération d'explicitation en rapportant non seulement le dit mais aussi un sous-entendu. Cette opération se caractérise par l'emploi de verbes de parole tels "laisser entendre", "faire allusion", "donner l'impression", etc. Ces verbes suggèrent que le locuteur a laissé transparaître une idée sans en faire expressément mention.

Avant de chercher à préciser les raisons qui peuvent motiver le recours à l'explicitation ainsi que son incidence sur la fidélité du DR, il nous faut établir la distinction entre un contenu explicite et un contenu implicite. Selon Grice (1957: 380), parler explicitement, c'est "to tell something" alors que parler implicitement revient à "to get someone to think something". D'après Anna Jaubert (1990: 195), on ne peut pas amener quelqu'un à penser quelque chose si ce quelque chose n'est pas signalée quelque part dans l'énoncé. L'implicite n'est donc en réalité qu'un "autrement dit" réalisé par "un itinéraire langagier plus complexe que le parler direct".

Une des différences entre le contenu explicite et le contenu implicite, réside dans le fait que le contenu implicite ne constitue pas en principe l'objet essentiel du message et cela exige du décodeur (le journaliste dans notre cas) un surplus de travail interprétatif où plusieurs compétences sont sollicitées. Lors de l'opération de décodage, le journaliste peut faire appel à ses connaissances linguistiques, logiques, encyclopédiques, etc., selon le contenu en question. Le décryptage du contenu implicite dépend donc essentiellement de l'effort interprétatif du rapporteur. Pour que son interprétation soit plus proche du sens véhiculé par

les paroles d'autrui, le rapporteur doit prendre en considération plusieurs aspects du discours original. Ainsi son interprétation ne doit pas se limiter à paraphraser ce qui est dit mais doit aussi tenir compte de l'extra-linguistique, c'est-à-dire des intentions du locuteur, des attentes de l'interlocuteur et du contexte de production de l'énoncé en général. S'agissant de ce calcul interprétatif, Catherine Kerbrat Orecchioni dit:

*Le calcul interprétatif se nourrit de conjectures: sur les raisons que L peut bien avoir pour énoncer ce qu'il énonce; sur les informations que l'on est en droit d'attendre dans un type de discours donné, et même dans un texte particulier; sur la vraisemblance référentielle de l'énoncé, celle du niveau de langue adopté, et du choix de la formulation implicite. (1986: 302)*

On comprend donc que ce travail interprétatif nécessite l'intervention de plusieurs compétences du rapporteur. La subjectivité du rapporteur est donc inévitable. C'est en fait à partir de ses propres connaissances, de ses propres compétences et de son propre point de vue que se construit et se trouve privilégiée telle interprétation des paroles d'autrui.

En illustrant par des extraits de notre corpus, nous montrerons les paramètres qui interviennent lors de l'opération d'explicitation. Nous tenterons aussi de préciser s'il y a symétrie ou dissymétrie entre le discours original et le discours rapporté. Les exemples qui peuvent le mieux répondre à nos objectifs sont des énoncés où les deux versions DD et DI transmettent une même information. Une comparaison des deux versions de DR permettrait de retracer le parcours suivi par le rapporteur lors du décryptage d'un contenu implicite.

### **3-1-1-1- DD / DI: symétrie ou dissymétrie?**

#### **3-1-1-1-1- Extraction d'une conclusion possible**

Considérons les énoncés suivants:

*24- Le ministre soviétique des affaires étrangères, Edward Chevardnadzé, a laissé entendre, dimanche, que si le Conseil de Sécurité autorisait le recours à une action militaire, l'Union Soviétique pourrait y participer.*

*Le Matin du Sahara, 02-10-90, p. 11*

*25- "Nous sommes membre permanent du Conseil de Sécurité et nous nous conformerons à n'importe quelle décision, n'importe quelle résolution du Conseil de Sécurité", a déclaré Chevardnadzé à la télévision américaine, en réponse à une question sur l'attitude de Moscou.*

*Le Matin du Sahara, 02-10-90, p. 11*

Nous avons ici deux versions du DR qui se rapportent à un même contenu. L'énoncé -25- au DD représente les paroles d'autrui textuellement reproduites alors que l'énoncé -24- au DI représente l'interprétation qu'en fait le rapporteur. C'est donc à partir du contenu explicite -25- que le journaliste a pu tirer le contenu implicite -24-. Or, ce contenu implicite ne nous semble pas uniquement inféré de la valeur littérale de l'énoncé -25-. Un raisonnement du genre:

*[ L a dit X or X implique Y donc L a dit Y ] (Ducrot, 1972: 12)*

aurait servi à extraire, à partir de l'énoncé -25- une conclusion possible donnant naissance à l'énoncé -24-. Si on applique ce raisonnement logique à l'énoncé -25-, on obtient l'interprétation suivante:

a) Chevardnandze a dit: "Nous nous conformerons à n'importe quelle décision, n'importe quelle résolution du Conseil de Sécurité".

b) Or le mot-clé ici "n'importe" qui a la même valeur qu'un quantificateur totalisant (comme tout) nous permet de dire que "n'importe quelle décision" inclut "une décision autorisant le recours à une action militaire".

En conséquence, Chevardnandze a dit qu'il se conformerait à une décision autorisant le recours à une action militaire.

Mais le problème auquel le rapporteur risque de faire face, c'est que le locuteur original peut toujours refuser de prendre en charge l'interprétation du contenu implicite. Il revient alors au rapporteur d'en assumer la responsabilité d'autant plus qu'on ne peut pas parler d'une correspondance exacte entre le discours original et le discours rapporté. Dans l'énoncé -25- par exemple, certains éléments peuvent être contestés. En fait, le journaliste dans sa version du DI avait interprété "se conformer à n'importe quelle résolution" par "participer à l'application de cette résolution", ce qui n'est pas tout à fait la même chose. On sait qu'en rapportant au DI, le journaliste échappe à l'obligation de reproduire le discours original dans sa forme première. Mais, pour préserver le sens des paroles de l'autre, il doit quand même respecter les "synonymies lexicales" (Authier, 1978: 65) définies en système comme pourrait l'être la relation entre "se conformer à ..." et "être en accord avec...".

Si, par contre, on regarde le temps du verbe, on constate que le journaliste a rapporté l'événement au conditionnel "...pourrait y participer" qui permet, d'un côté, de respecter la concordance des temps ( futur dans le passé) et de l'autre côté, d'exprimer l'éventuel ou le possible. On peut donc dire que le journaliste, dans son interprétation de l'implicite, ne confirme pas la participation de l'Union Soviétique à l'action militaire mais la présente plutôt comme une éventualité, ce qui lui laisse une marge de manœuvre et garantie une protection contre toute critique.

### 3-1-1-1-2- Explicitation: conciliation d'une loi de discours

Dans d'autres énoncés du discours rapporté, le journaliste, pour arriver à extraire la signification implicite, a besoin, entre autres, d'une connaissance du contexte situationnel de la production du discours. À titre d'illustration, les énoncés suivants nous donnent une idée de ce que représente le contexte dans l'interprétation de l'implicite:

*183- Il (Vitali Tchoukrine) a aussi laissé entendre que l'URSS n'était pas opposée à la décision de Washington d'envoyer en Israël les missiles Patriot pour protéger l'État hébreu contre les attaques irakiennes.*

*L'Opinion, 22-01-91, p.3*

*184- "Tout pays a le droit de prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour assurer sa propre sécurité." a-t-il dit.*

*L'Opinion, 22-01-91, p.3*

On remarque que la version du DD -184- ne donne pas assez d'indices pouvant mener à la production de la version DI -183-. Dans la version du DD, le propos du locuteur est général, sans précision ni du pays ni des mesures de sécurité dont il s'agit. Pour apporter ces précisions, il faut absolument connaître le contexte. Le journaliste s'est donc servi de ses propres connaissances de l'événement, la crise du Golfe, ainsi que du contexte immédiat de la production de l'énoncé -184- pour en extraire une interprétation plus explicite. Il introduit ainsi de nouvelles informations dans sa version du DI. Le lecteur apprend que "tout pays", mentionné en -184-, fait référence à "Israël" et que "prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour assurer sa propre protection" peut renvoyer à "se protéger par les missiles Patriot contre les attaques irakiennes". On remarque que c'est la version du DI -183- qui nous permet d'apprendre plus. C'est donc l'intervention du journaliste et sa version explicitée qui permettent au lecteur d'être plus informé. Ainsi les informations supplémentaires qui s'ajoutent lors du passage du DD au DI servent à compenser l'incomplétude du message original et permettent au rapporteur de corriger la violation des lois discursives de "l'informativité" et de "l'exhaustivité" chez le locuteur original. On est alors en présence d'un journaliste qui explicite pour mieux informer.

### 3-1-1-1-3- Compétence linguistique

Examinons les énoncés suivants:

*17- Dans une interview publiée, vendredi par le "Figaro", Aziz menace implicitement les pays occidentaux d'actes de terrorisme s'ils décidaient d'ouvrir les hostilités contre Bagdad.*

*Le Matin du Sahara, 01-10-90, p. 6*

*18- À la question "rejetiez- vous toujours catégoriquement la terrorisme?" Aziz répond "cela dépend de l'attitude du monde occidental. S'il nous déclare la guerre nos obligations à son égard tombent. Si vous menacez l'Irak avec vos navires et vos avions, alors je suis libéré de tout engagement moral à l'égard des gouvernements français, américain et britannique".*

*Le Matin du Sahara , 01-10-90, p.6*

L'opération d'explicitation dans -17- est marquée par l'emploi du verbe de parole "menacer" modifié par l'adverbe "implicitement" spécifiant la façon dont l'acte de menace a été accompli. L'énoncé original porte donc certains indices permettant au journaliste de déduire que le locuteur a accompli un acte de menace. Cet indice serait lié à la présence de la proposition conditionnelle introduite par si: "s'il nous déclare la guerre nos obligations à son égard tombent". Cette proposition conditionnelle affirmant une certaine relation entre les deux propositions p "s'il nous déclare la guerre" et q " nos obligations à son égard tombent" sert à accomplir un acte de menace implicite.

Pour arriver à repérer les opérations effectuées par le rapporteur dans les paires d'énoncés -24/25-, -183/184-, -17/18-, nous nous sommes basés sur une comparaison des deux versions du DR. Ainsi, en présentant une version (DD) qui reproduit les paroles d'autrui dans leur textualité et une autre version (DI) qui représente l'interprétation par le rapporteur de ce qui n'a pas été dit explicitement, le journaliste offre au lecteur la chance et la liberté d'interpréter lui même ce qu'il lit. Mais nous pensons que cette liberté est, en réalité, contrainte par le journaliste lui même qui déploie des parcours discursifs visant à favoriser sa propre interprétation. Nous avons remarqué, par exemple, que dans les paires d'énoncés que nous avons analysées -24/25-, -183/184-, -17/18-, c'est toujours la version DI (donc

l'interprétation du journaliste) qui précède. Cette stratégie permettant au journaliste de présenter sa version avant de présenter la version originale influence en fait le lecteur et l'oriente vers un point de vue qui est, effectivement, le point de vue du journaliste.

### **3-1-2- Paroles d'autrui rapportées au DI seulement.**

Dans d'autres énoncés de notre corpus, le journaliste, en rapportant les paroles d'autrui, se contente de donner la version du DI. Ceci nous prive de comparer le discours rapporté au discours original et nous empêche de retracer le parcours suivi par le journaliste lors de l'opération d'explicitation.

Dans les énoncés ci-dessous, l'emploi des verbes introducteurs "donner l'impression" et "laisser entendre" indique que le journaliste a fait un travail interprétatif pour déduire des paroles de l'autre un implicite. Mais puisqu'on n'a pas les versions originales, on ne peut pas dire si son interprétation est correcte ou non, si elle est fidèle ou subjective.

*55- Le Président Bush avait donné l'impression lundi dernier qu'il pourrait décider d'une offensive militaire dès le 15 janvier à minuit si l'Irak n'a pas évacué le Koweït à cette date comme l'a demandé l'ONU.*

*Le Matin du Sahara, 22-12-90, p. 6*

*6- Le Roi Fahd, qui a accusé l'Irak de poursuivre la concentration de ses troupes à la frontière de son pays, a laissé entendre lors d'un meeting populaire à Djeddah, qu'il ne pourrait faire confiance au Président irakien, Saddam Hussein, qui avait "déjà manqué à sa promesse et envahi le*

*Koweït, malgré les assurances qu'il avait personnellement donné au président égyptien Hosni Moubarak”.*

*Le Matin du Sahara, 15-08-90, p. 14*

*111- Le général Smith a établi des comparaisons avec les compagnes d'attaques aériennes pendant la guerre du Vietnam. Si nécessaire, a-t-il laissé entendre, il faudra attendre deux mois avant de lancer une offensive terrestre*

*Le Matin du Sahara, 22-01-91, p. 4.*

*142- Pendant que son émissaire rencontrait Saddam Hussein à Bagdad, Moscou avait pourtant laissé entendre qu'un assouplissement de la position irakienne était possible (...) Mais l'Irak n'avait laissé paraître aucune volonté de compromis sur la question-clé: son retrait total du Koweït.*

*L'Opinion, 30-10-90, p.1.*

*134- De source diplomatique, on précise que Ryad a même laissé entendre au Japon, à la RFA et à la Corée du Sud que leurs chances d'emporter de nouveaux contrats en Arabie Saoudite dépendraient de la qualité de leur soutien à la force multinationale déployée dans le royaume.*

*L'Opinion, 25-09-90, p.1.*

L'énoncé -134- ayant comme verbe introducteur "laisser entendre" indique, comme les autres énoncés ci-haut mentionnés, que le journaliste rapporte une certaine idée véhiculée par les paroles de l'autre mais qui n'a pas été exprimée explicitement. Cet énoncé, par contre, se distingue des autres énoncés par l'insertion de "même" qui vient modifier le verbe de parole et introduire des éléments sémantiques additionnels. Comme le mentionne Ducrot (1972: 140) "dans la très grande majorité des cas, un énoncé comportant *même* véhicule tous les

posés et présupposés qu'il aurait s'il était amputé de *même* (l'énoncé obtenu avec *même* se distinguant seulement par des éléments sémantiques additionnels)".

Si l'énoncé -134- était amputé de *même*, il signifierait que les Saoudiens entendent faire comprendre au Japon, à la RFA et à la Corée du Sud que s'ils soutiennent les forces multinationales, ils peuvent espérer emporter de nouveaux contrats en Arabie Saoudite. Si notre interprétation tient compte de la présence de *même* dans l'énoncé, on se rend compte que le locuteur est jugé non seulement sur le dit mais aussi sur le sous-entendu. Ainsi l'interprétation ci-haut est toujours bonne mais incomplète. En fait, la présence de "même" dans un énoncé permet la construction d'une hiérarchisation dans l'information et fait ressortir un élément prépondérant. Ce marqueur opère une gradation parmi les informations et indique la plus importante.

Nous rappelons que l'énoncé -134- est précédé de l'énoncé suivant:

*... Les Saoudiens entendent faire comprendre à tous que seuls les pays qui les auront soutenus face à l'Irak peuvent espérer recevoir à l'avenir une aide financière significative.*

*L'Opinion, 25-09-90, p. 1*

Selon le rapporteur, l'élément le plus pertinent de l'information serait donc le fait d'avoir désigné, parmi d'autres pays, le Japon, la RFA et la Corée du sud. La présence de *même* dans l'énoncé -134- nous oriente vers les interprétations qui suivent:

- Le fait que Ryad laisse entendre au Japon, à la RFA et à la Corée du sud que leurs chances d'emporter de nouveaux contrats en Arabie Saoudite dépendraient de la qualité de leur soutien à la force multinationale déployée dans le royaume est "étonnant".

- qu'on ne s'attendait pas à ce que Ryad laisse entendre au Japon, à la RFA et à la Corée du sud que leurs chances d'emporter de nouveaux contrats en Arabie Saoudite dépendraient de la qualité de leur soutien à la force multinationale déployée dans le royaume.

- que Ryad a osé laisser entendre au Japon, à la RFA et à la Corée du sud que leurs chances d'emporter de nouveaux contrats en Arabie Saoudite dépendraient de la qualité de leur soutien à la force multinationale déployée dans le royaume.

De ces différentes interprétations découle une même conclusion: Ryad a laissé transparaître un type de chantage, particulièrement à l'intention du Japon, de la RFA et de la Corée du sud pour pouvoir garantir un soutien à la force multinationale déployée dans le royaume.

### **3-1-1-3- Conclusion**

À partir de l'analyse des énoncés ci-haut, on peut dire que l'opération d'explicitation se justifie d'autant mieux qu'il y a, dans notre corpus, plusieurs exemples réfractaires aux lois discursives et où l'essentiel échappe au discours. On peut déduire les stratégies suivantes de l'opération d'explicitation:

1- le journaliste explicite pour réparer la violation par le locuteur original des lois discursives (informativité, exhaustivité).

2- le journaliste explicite pour marquer sa fidélité au discours original. Il rapporte l'implicite des paroles de l'autre, implicite qui, étant présent dans le discours, devrait aussi être rapporté.

3- le journaliste explicite pour communiquer son point de vue et donner sa propre interprétation des faits.

Les deux derniers points de notre conclusion peuvent paraître contradictoires. Cette contradiction reflète en fait l'hésitation ou la difficulté qu'on ressent, dans bien des cas, lorsqu'il s'agit de savoir si le rapporteur, en explicitant, a marqué sa fidélité aux paroles d'autrui en les rapportant dans leur aspect global (contenu explicite et contenu implicite) ou si, par contre, il a marqué sa subjectivité en interprétant les paroles d'autrui selon son propre point de vue. Ainsi, on peut dire que le rapport des paroles d'autrui situe le travail du rapporteur dans une zone de confusion entre un discours restituant ce qui a été volontairement et explicitement énoncé par le locuteur original et un discours de décodage cherchant, au delà du sens manifesté, le sous-entendu et l'implicite.

### **3-1-2- OPÉRATION DE QUANTIFICATION**

L'opération de quantification consiste pour le rapporteur à intervenir dans l'énoncé rapporté en introduisant des commentaires sur l'exhaustivité du discours original. Cette intervention du rapporteur est marquée par l'insertion après le verbe de parole, soit d'un adverbe restrictif comme "seulement", "simplement", soit d'expressions telles "sans plus de détail", "sans plus de précision", etc. Le verbe de parole peut aussi être modifié par un autre verbe ayant une valeur quantitative comme dans "se contenter d'affirmer" (une seule occurrence dans notre corpus). Ces éléments à valeur restrictive insérés dans l'énoncé rapporté indiquent que le rapporteur intervient pour faire un jugement d'ordre quantitatif sur les paroles d'autrui. Les divers modes de quantification employés révèlent que les paroles rapportées sont insuffisamment informatives et que la contribution du locuteur ne respecte pas la loi d'exhaustivité. Cette loi exige que "le locuteur donne, sur le thème dont il parle, les

renseignements les plus forts qu'il possède et qui sont susceptibles d'intéresser le destinataire." (Ducrot, 1972: 134). C'est en ces termes que Ducrot reformule la maxime de quantité de Grice qui dit qu'une contribution doit contenir autant d'information qu'il est requis.

Toutefois, être exhaustif ne signifie pas tout dire sur tout, mais plutôt dire tout sur ce qui est pertinent sur un sujet précis. Il existe, en fait, parallèlement à cette loi d'exhaustivité, la loi d'"anti-exhaustivité" qui veut qu'une "contribution ne contienne pas plus d'information qu'il n'est requis" (Kerbrat-Orecchioni, 1986: 221).

La loi d'exhaustivité étant subordonnée à la loi de pertinence, pour qu'un énoncé soit acceptable du point de vue quantitatif, il faut qu'il donne l'information pertinente maximale. Cette dernière s'évalue par rapport aux attentes particulières de l'interlocuteur et par rapport au contexte dans lequel s'insère l'énoncé. Dans un contexte d'échange du genre question-réponse par exemple, si A pose une question à B, une réponse pertinente de la part de B serait celle qui fournit l'information demandée. Si B est au courant des attentes de A, mais évite pour une raison ou une autre de répondre à la question en détournant par exemple la conversation, il commet une transgression à la loi d'exhaustivité.

Nous avons repéré, dans notre corpus, deux modes de transgression de la loi d'exhaustivité:

- 1- Ne pas parler du tout de X.
- 2- Ne pas dire le tout sur X.

Nous illustrons par quelques énoncés les actualisations de ces deux comportements et nous précisons les raisons de leur existence.

### **3-1-2-1- Ne pas parler du tout de X**

Considérons les énoncés suivants:

*96- Le quotidien du peuple (journal du parti communiste chinois) n'évoque pas d'initiative de paix. Mais selon des rumeurs rapportées par des diplomates en poste à Pékin, La Chine aurait pris contact avec l'Union soviétique pour mettre sur pied une telle initiative.*

*Le Matin du Sahara, 21-01-91, p. 16*

*100- Sous la surveillance des censeurs, P. Arnett n'a pas pu décrire les dégâts causés par les bombardements mais a indiqué que les quartiers résidentiels ne semblaient pas endommagés.*

*Le Matin du Sahara, 22-01-91, p. 14*

*115-Selon les informations en provenance de Ryad, les "Patriots" ont détruit deux missiles irakiens, dirigés contre la capitale saoudienne, alors qu'aucun bilan n'a été établi quant aux tirs des missiles irakiens contre Dahran.*

*Le Matin du Sahara, 22-01-91, p. 1*

On remarque, dans les énoncés ci-haut, que le rapporteur fait référence aux informations que le locuteur original n'a pas mentionnées et qui, selon nous, étaient essentielles dans le

message. Cette référence à l'absence d'information est illustrée par les énoncés -300- et -313- et elle s'accompagne même d'une justification de la non-exhaustivité.

Ainsi, dans l'énoncé -96-, le rapporteur nous apprend que le Quotidien du Peuple "n'évoque pas d'initiative de paix". Il poursuit pour dire que les informations liées à cette initiative de paix proviennent des rumeurs rapportées par des diplomates en poste à Pékin. Il s'agit donc d'informations non confirmées, ce qui justifie qu'elles ne soient pas rapportées. La non-exhaustivité, dans ce cas, est donc due à l'absence d'informations certaines. Autrement dit, si le locuteur restreint l'information quand il est supposé respecter la loi d'exhaustivité et de sincérité (n'affirmez pas ce pour quoi vous manquez de preuve), c'est qu'il ne sait que ce qu'il dit.

Dans l'énoncé -100-, par contre, la non exhaustivité n'est pas due à l'absence d'informations mais plutôt aux pressions exercées par les censeurs sur les journalistes. Le locuteur, P. Arnett, témoin de l'événement (les bombardements alliés contre l'Irak), était limité dans ses propos par la censure des militaires comme l'indique l'énoncé "sous la surveillance des censeurs, P. Arnett n'a pas pu décrire les dégâts causés par les bombardements." On comprend donc que s'il y a une sous-information c'est que, dans ce contexte de guerre, la volonté des journalistes d'informer est soumise à la censure et aux pressions des autorités. Dans ce cas, on ne peut pas imputer au journaliste la responsabilité de la non-exhaustivité des informations puisque ce sont les autorités elles mêmes qui fixent ce qui doit et ce qui ne doit pas faire l'objet de reportages.

S'agissant de l'énoncé -115-, le rapporteur se contente de signaler qu'une information n'a pas été mentionnée en indiquant qu' "aucun bilan n'a été établi quant aux tirs des missiles irakiens contre Dahran".

Mais pourquoi aucun bilan n'a été établi quant aux tirs des missiles irakiens contre Dahran? S'agit-il d'une information négative que les autorités saoudiennes tentent de cacher? Peut-on dire qu'une référence au non-dit est aussi une référence au "caché", au "censuré"? Ce sont là des questions qu'un lecteur peut se poser et auxquelles le journaliste ne fournit aucune réponse. Il se contente de signaler qu' il y a une absence d'information et ne donne aucun indice pouvant justifier cette non-exhaustivité. Nous pensons, toutefois, que seul le fait de signaler qu'une information n'a pas été mentionnée suffit pour attirer l'attention du lecteur et le pousser à s'interroger sur la fiabilité de ce discours.

### **3-1-2-2- Ne pas dire le tout sur X**

#### **3-1-2-2-1- Discours non-exhaustif par rapport à une information demandée**

Considérons les énoncés suivants:

*15- Aziz n'a pas voulu répondre précisément aux questions de quelques journalistes qui l'interrogeaient sur le départ des femmes et enfants retenus en Irak. "En prévision de leur départ, ils ont été transférés des lieux où ils étaient accueillis dans un hôtel à Bagdad", a-t-il seulement dit.*

*Le Matin du Sahara, 01-09-90, p.6*

*84- "Le seul objectif de la France, a-t-il expliqué, c'est la libération du Koweït". Tout ce qui permettra d'atteindre cet objectif "sera mis en œuvre", a-t-il simplement dit en*

*répondant à une question sur éventuelle pénétration en territoire irakien.*

*Le Matin du Sahara, 21-01-91, p. 12*

En examinant ces deux énoncés, on remarque que le verbe de parole "dire" est précédé par l'adverbe restrictif "seulement" en -15- et "simplement" en -84-. Dans les deux cas, il s'agit d'un échange communicationnel du type question-réponse où la valeur restrictive exprimée par "seulement" et "simplement" porte sur la réponse fournie. Le fait de rapporter ces deux parties de l'échange, c'est à dire la question et la réponse, nous permet d'avoir une idée claire sur les attentes du locuteur (exprimée dans la question posée) et sur les obligations auxquelles l'interlocuteur doit répondre (fournir l'information demandée). On peut alors distinguer une information "exhaustive" et une information "lacunaire". Une information est dite "exhaustive" s'il y a "adéquation" (Charaudeau, 1992) entre la quantité d'information donnée et la limite de référence. Une information est, par contre, considérée "lacunaire" si la quantité d'information donnée est inférieure à la limite de référence. Cette limite de référence représente donc la norme. Ainsi quand on dit qu'un énoncé quelconque est exhaustif ou non, c'est toujours par rapport à un repère pré-établi par les usagers d'un système précis.

En -15-, par exemple, pour le rapporteur, la réponse de Tarek Aziz aux questions sur la libération des femmes et enfants détenus en Irak ne donne pas toute l'information demandée. L'intervention du rapporteur introduit une quantification restrictive du discours original. Cette quantification restrictive permet de signaler que les paroles rapportées ne répondent pas exhaustivement à la question posée. Elles sont alors insuffisamment informatives pour répondre aux attentes de l'interlocuteur. La quantification introduite par le rapporteur exprime une insuffisance et porte donc une appréciation négative sur la réponse fournie. Cette réponse, rapportée au DD, a été introduite par le discours citant: "Aziz n'a pas voulu répondre

précisément aux questions de quelques journalistes ..." Elle est suivie d'un autre discours citant: "...a-t-il seulement dit". Cette structure du DD où le discours cité se trouve entre deux énoncés du discours citant montre la grande présence du rapporteur. Les paroles rapportées se trouvent ainsi précédées et suivies des paroles du journaliste qui portent un jugement d'ordre quantitatif, ce qui montre que le rapporteur veut, à travers cette structure, insister sur l'aspect non-exhaustif des paroles d'autrui. En fait, le rapporteur ne se limite pas à faire une simple évaluation quantitative. Il va jusqu'à dire que la non-exhaustivité du discours original est intentionnelle de la part du locuteur (Tarek Aziz) qui refuse de donner toute l'information demandée sur les détenus en Irak. Cette idée de non-exhaustivité intentionnelle est bien exprimée dans le discours citant: "Aziz n'a pas voulu répondre précisément aux questions de quelques journalistes... qui l'interrogeaient sur le départ des femmes et enfants retenus en Irak". Ainsi en refusant de répondre précisément aux questions des journalistes, le locuteur fait une transgression délibérée de la loi d'exhaustivité.

On retrouve le même scénario dans l'exemple -84- où la réplique du ministre de la défense français est insuffisamment exhaustive pour répondre à la question de l'interlocuteur. À une question sur une éventuelle pénétration en territoire irakien, le ministre, dans sa réponse, s'est limité à dire que le seul objectif de la France était la libération du Koweït et que tout ce qui permettrait d'atteindre cet objectif serait mis en œuvre. Le ministre, au lieu de répondre directement et précisément à la question sur une éventuelle pénétration en territoire irakien, détourne la conversation pour parler plus généralement de l'objectif de la France dans la crise. Cette information est non pertinente et non informative puisqu'elle n'introduit pas d'éléments nouveaux susceptibles de répondre aux attentes du destinataire.

Pour éviter de faire glisser une information dont la divulgation risque d'avoir des conséquences négatives, le locuteur original (ici le ministre français) s'est servi d'une stratégie de précaution assez courante qui est celle de l'évitement . Cette stratégie permet de détourner la discussion de son point central vers un point plus général où le locuteur ne risque pas de donner son point de vue à propos d'un sujet quelconque. De cette façon, le locuteur donne l'impression d'être coopératif (en répondant à la question) et ainsi ne risque pas de se faire reprocher de non-participation.

Toutefois, si on examine minutieusement la réponse du ministre français, on peut en dégager une réponse affirmative quant à l'éventualité d'une pénétration en territoire irakien. Cette information est implicitement présente dans le discours du ministre. Ainsi, en disant "tout ce qui permettra d'atteindre cet objectif (la libération du Koweït) sera mis en œuvre", le ministre de la défense n'exclut pas une pénétration en territoire irakien. La non-exhaustivité des paroles rapportées serait donc, essentiellement, liée aux détails sur cette intervention militaire (quand, où, comment...).

L'énoncé -84-, en combinant l'implicite et le non-exhaustif, confirme que ces deux opérations, à savoir l'opération d'explicitation et l'opération de quantification couvrent essentiellement le domaine du "censuré" et du "caché". Ainsi, l'implication du rapporteur permet, entre autres, de préciser où se situe, dans le domaine de l'information, la frontière entre le "permis" et l'"interdit". Le dit représente la limite permise. Toute autre information doit être tue.

3-1-2-2-2- Non-exhaustivité liée à une information donnée par le locuteur lui-même.

Considérons les énoncés suivants:

12- "Assad m'a informé des mesures qu'il va prendre avec d'autres dirigeants arabes", a dit le prince Saâd sans plus de précision.

*Le Matin du Sahara, 15-08-90, p. 14*

85- "La perte de l'un de ces six appareils est due à des raisons non liées aux opérations contre l'Irak", a dit le Gal Johnson sans autre précision.

*Le Matin du Sahara, 21-01-91, p. 6*

86- Deux missiles anti-missiles américains Patriot ont été tirés par erreur en Arabie Saoudite samedi mais ils n'ont pas fait de blessés ni provoqué de dégâts, a encore dit le porte-parole sans plus de détails.

*Le Matin du Sahara, 21-01-91, p. 6*

182- Vitali Tchoukrine (le porte parole du ministre soviétique des affaires étrangères) a annoncé sans autre précision que le vice ministre des affaires étrangères avait rencontré, dimanche, l'ambassadeur américain Jack Maltock.

*L'Opinion, 22-01-91, p. 3*

175- Selon l'agence IRNA qui ne donne pas plus de précision, il (M.Rafsanjani) a également évoqué devant son interlocuteur irakien "les autres problèmes dans la région

*qui ont entraîné l'importante présence des forces malveillantes".*

*L'Opinion, 16-01-91, p. 3*

*161- Évitant de laisser filtrer la moindre information, les responsables israéliens se sont contentés d'affirmer que la visite de monsieur Eagleburger, entamée samedi, était destinée à mettre au point "une coordination politique et militaire" entre les deux pays.*

*L'Opinion, 14-12-90, p. 9*

Dans cet échantillon d'énoncés, on remarque que l'opération de quantification permet de commenter l'aspect souvent vague et trop général des informations rapportées. Le locuteur se contente de donner de brèves nouvelles sans détails, sans commentaire explicatif tel qu'illustré dans -12- où on ne précise ni le pays arabe ni les mesures dont il s'agit. Cette non-exhaustivité est généralement d'ue (étant donné qu'on est en contexte de guerre) à la nature secrète de quelques informations comme il est explicité dans -16- "Évitant de laisser filtrer la moindre information...".

Dans d'autres cas, un énoncé non-exhaustif peut aussi bien correspondre à "un mensonge par omission" (Kerbrat-orecchioni 1986: 214). Si un locuteur évite ou même refuse de donner une information quelconque, c'est probablement parce qu'une vérité (indésirable) doit être cachée. L'analyse de l'énoncé -85-, nous pousse à y voir un mensonge par omission. Le Gal Johnson, dans son discours, se limite à nier tout lien entre la perte de l'un des appareils des alliés et les opérations contre l'Irak. On peut alors se questionner sur ce qui a causé la perte de l'appareil si ce ne sont pas les opérations contre l'Irak. Pourquoi le locuteur ne donne-t-il pas plus de précisions? Est-il en train de mentir?

### **3-1-2-3- Conclusion**

Il ressort de l'analyse des énoncés illustrant l'opération de quantification que souligner la non-exhaustivité du discours rapporté permet, entre autres:

- 1- de réparer la violation de la loi d'exhaustivité.
- 2- de rendre compte de la déviance de certaines pratiques discursives comme le "mensonge par omission".
- 3- de pousser le lecteur à s'interroger sur la fiabilité de certaines informations rapportées.

### **3-2- OPÉRATIONS MOINS MANIFESTES: LE CAS DES GUILLEMETS**

L'objectif de notre recherche étant de montrer le rapport qu'entretient le sujet rapporteur avec les paroles d'autrui, nous cherchons à repérer, à l'intérieur des énoncés rapportés, les traces d'intrusion de ce sujet rapporteur. Dans la partie précédente (3.1), nous avons étudié deux opérations d'implication du rapporteur qui intervient pour expliciter l'implicite des paroles d'autrui ou pour commenter leur exhaustivité. Dans la partie qui suit, nous verrons comment le rapporteur, à l'aide d'un procédé comme les guillemets, arrive à la fois à citer, à "ajuster" ou "adapter" (Cheong, 1985) les propos d'autrui à des situations variables.

La présence des guillemets dans notre corpus sert à remplir plusieurs fonctions. Les guillemets indiquent, entre autres, le début et la fin d'une citation, la source d'une information, un emprunt étranger, un néologisme, un terme technique, etc. Étant donné que nous travaillons sur le discours rapporté, notre étude ne touchera pas toute cette variété d'occurrences mais se limitera à une classe particulière des guillemets, celle qui permet de produire des énoncés sous forme d'hybridation du discours direct et du discours indirect. Il

s'agit d'énoncés au discours indirect contenant certains fragments guillemetés dont les dimensions n'excèdent pas celles du mot ou du syntagme.

Pour assurer une intégration syntaxique parfaite, cette hybridation n'est possible que pour les parties de l'énoncé qui ne contiennent pas de déictiques. Cette forme du discours rapporté ne relève pas complètement du DD ni du DI. Elle représente cependant la majorité des énoncés des discours rapportés présents dans notre corpus, soit 37% des occurrences contre 32% au DI, 29% au DD et 2% au conditionnel journalistique.

L'abondance de ce type d'énoncés nous pousse à nous interroger sur le rôle des guillemets dans ce mode particulier du rapport de la parole. S'agit-il uniquement des guillemets de citation ou renferment-ils d'autres valeurs? Pourquoi le rapporteur choisit-il de citer et donc de mettre entre guillemets une partie bien limitée des paroles d'autrui? Ce sont là des questions auxquelles nous essaierons de répondre en nous inspirant du modèle élaboré par Kye-Seop Cheong (1985) dans le cadre de sa thèse de doctorat dirigée par Culioli.

### **3-2-1- Les guillemets comme opération de reformulation**

En nous situant dans la perspective énonciative qui considère l'énoncé comme produit d'une série d'opérations effectuées par un sujet et dont les marqueurs linguistiques conservent les traces, nous considérons les guillemets comme un marqueur énonciatif qui porte les traces des opérations effectuées par un sujet. À la suite de Cheong, nous parlons des guillemets de "reformulation" marquant l'intervention d'un sujet qui "prédique sur du déjà prédiqué en reformulant et rectifiant son propre dire ou le dire d'autrui". (Cheong, 1988:71)

En nous appuyant sur l'analyse des énoncés d'hybridation DD-DI puisés dans notre corpus, nous croyons que, derrière les guillemets de citation, se cachent des opérations de

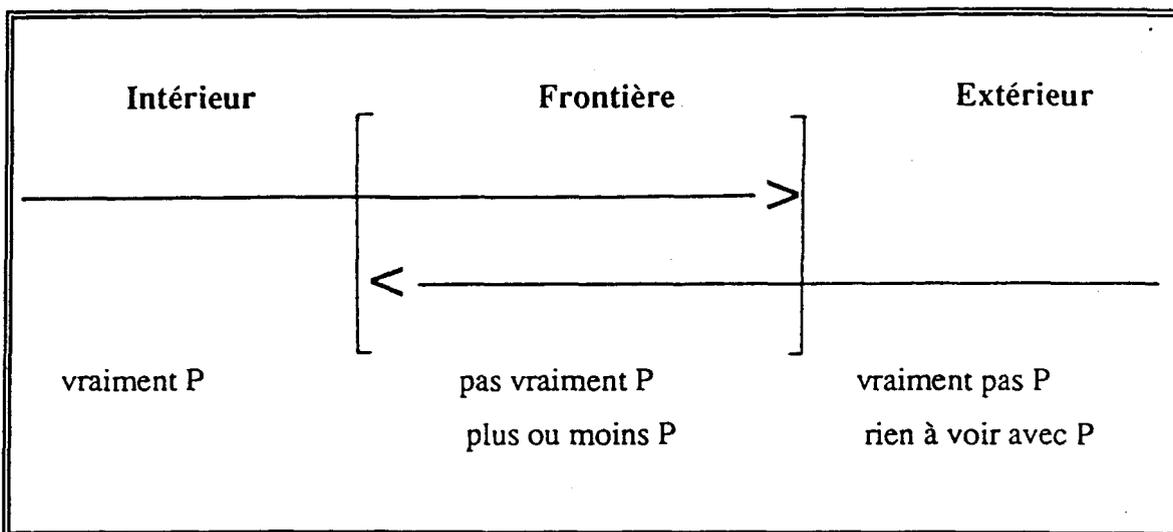
reformulation permettant au rapporteur d'adapter et d'ajuster les propos d'autrui à différentes situations. Ainsi, à l'aide des guillemets de reformulation, le sujet, tout en rapportant les paroles d'autrui, reconstruit le sens. Son intervention consiste, principalement, à faire ressortir dans les propos rapportés ce qui est vraiment tel, ce qui est plus ou moins tel ou ce qui n'est vraiment pas tel. Ces opérations nous conduisent à la construction de ce que Culioli appelle "le domaine notionnel".

Ce concept qui est d'une grande importance dans l'analyse du marqueur "guillemets" présente la façon dont un sujet organise et délimite les domaines notionnels qu'actualise une notion. Culioli définit la notion comme "un système de représentation complexe de propriétés physico-culturelles" (Culioli, 1990: 50) et le domaine notionnel comme une classe d'occurrences d'une notion. Ainsi, dans la construction de l'énoncé, l'énonciateur construit un mode d'occurrences de la notion en l'inscrivant dans un espace de référence, en lui attribuant donc une valeur référentielle. L'espace de référence a des propriétés topologiques représentant des zones de validation. C'est ainsi que toute occurrence d'une notion sera obligatoirement située dans l'une de ces zones:

- L'Intérieur: zone d'identification où toutes les occurrences sont identifiables par la conservation de P (la propriété constitutive du domaine). Cette zone est munie d'un centre organisateur qui fournit la représentation par excellence.

-L'Extérieur: zone de différenciation qui est vide de la propriété constitutive soit par altérité radicale ou par inexistence.

-une frontière: zone d'altération partielle où l'on identifie ce qui n'a pas vraiment ou a, plus ou moins, la propriété constitutive du domaine (ce n'est pas totalement P mais ce n'est pas complètement extérieur).



**Figure 1: Représentation d'un domaine notionnel**

Cheong (1985: 72) a élaboré un schéma général du domaine notionnel en rapport avec l'emploi des guillemets. Ce schéma se compose de trois zones dont uniquement deux (la Frontière et l'Extérieur) sont compatibles avec l'emploi des guillemets.

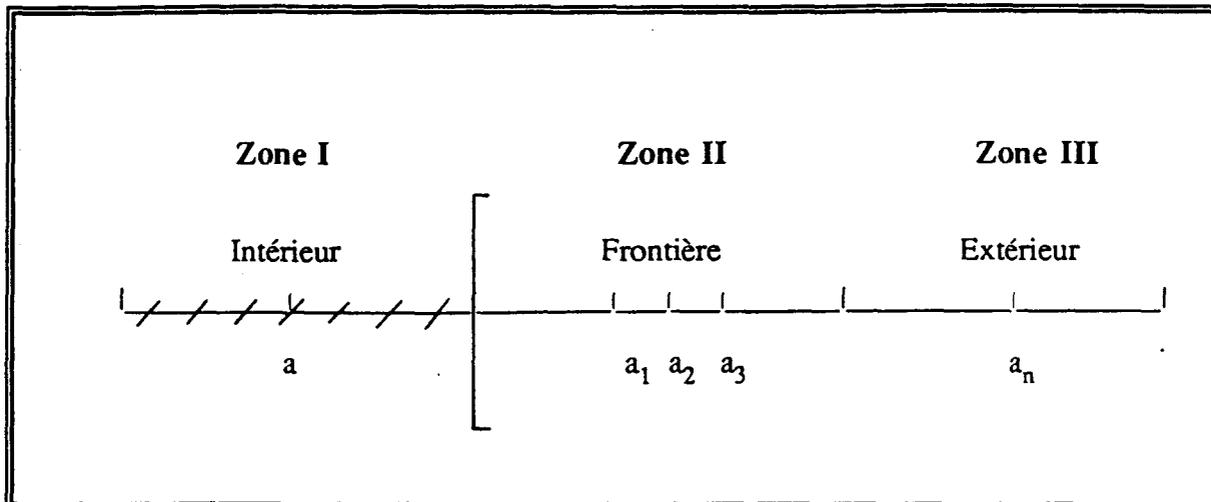


Figure 2: Schéma général du domaine notionnel lié à l'emploi des guillemets

- Zone I présente le cas où toutes les occurrences de a sont identifiables à toutes autres occurrences de a (cette zone seule est incompatible avec les guillemets).

- Zone II présente le cas où a commence à s'altérer. C'est en même temps le moment où commence l'emploi des guillemets. Cette zone offre une gamme de valeurs,  $a_1$ ,  $a_2$ ,  $a_3$ , voisines les unes les autres mais légèrement distinctes.

- Zone III présente le cas où  $a_n$  diffère radicalement de a. On est donc dans la zone d'altération radicale.

Ces trois zones représentent trois situations ou trois étapes que suit un énoncé ordinaire lorsqu'il se transforme en énoncé à guillemets. D'un point de vue argumentatif, ces différentes zones montrent également le degré de distanciation que prend le rapporteur vis-à-vis les paroles d'autrui. L'observation des différentes opérations énonciatives et discursives nous permettra de voir ce qui, selon le rapporteur, est retenu, dans les propos d'autrui,

- “a”= pas vraiment a

●Opération d'altération radicale.

- “a”= vraiment pas a

- “a”= soi-disant a

- “ne pas a” = a

●Opération d'interrogation.

- interrogation liée à la pertinence d'un terme.

- interrogation liée à la vérité d'une information rapportée.

### 3-2-2- OPÉRATION D'ALTÉRATION PARTIELLE

Cette opération qui porte sur le domaine notionnel consiste à construire les valeurs qui se situent à la frontière. Elle porte sur la zone II et peut donc réunir les propriétés appartenant à la zone I (Intérieur) et à la zone III (Extérieur). Elle renvoie donc au cas où les guillemets fonctionnent comme marqueur d'altération partielle sur la notion associée à un terme.

#### 3-2-2-1- “a” = pas vraiment a

Nous attribuons aux guillemets la valeur pas vraiment quand ils signalent qu'une expression guillemetée manifeste une altération partielle de la propriété constitutive du domaine. Ces guillemets sont la trace de l'intrusion du rapporteur qui intervient pour effectuer le dosage d'une notion en l'adaptant et en l'ajustant au nouveau contexte où elle apparaît. À l'aide des guillemets d'altération partielle, le rapporteur signale que ce que le locuteur original appelle a, ne l'est pas vraiment selon lui (rapporteur).

À titre d'illustration, nous proposons les énoncés suivants:

*48- La libération des otages a laissé le Secrétaire américain de la défense Dick Cheney sceptique sur les perspectives de paix dans le Golfe. Tout en se félicitant de cette "bonne nouvelle", le responsable américain, en effet, a relevé lundi "la poursuite de déploiement et de construction de fortifications" dans la région, révélatrice, selon lui, d'une volonté de Bagdad de ne pas évacuer le Koweït.*

*Le Matin du Sahara, 12-12-90, p.7*

*51- Le porte-parole du ministère algérien des A.E avait qualifié vendredi dernier de "positif" la décision de l'Irak dans la journée de libérer tous les otages occidentaux et l'amorce d'un dialogue entre Bagdad et Washington.*

*Le Matin du Sahara, 12-12-90, p.7*

*150- Le souverain de Jordanie a enfin qualifié de "geste de bonne volonté" et d'"acte humain noble" la décision de l'Irak de libérer tous les otages qu'il détient. Par ailleurs, l'Arabie Saoudite et le Koweït sont en train de "sonder" secrètement l'Irak pour parvenir à un accord sur le litige frontalier entre l'Irak et le Koweït, indique le quotidien britannique "The Independent".*

*L'Opinion, 10-11-90, p.3*

*14- Le ministre irakien des affaires étrangères s'est déclaré, à son arrivée à Amman, "optimiste" sur l'issue de ses entretiens avec M. De Cuellar indiquant cependant qu'il "attendait d'entendre ce que le Secrétaire général des Nations Unies avait à lui dire.*

*Le Matin du Sahara, 01-09-90, p.6*

En regardant les énoncés ci-haut, nous remarquons qu'en s'appropriant les paroles d'autrui, le rapporteur choisit de mettre entre guillemets uniquement la partie de l'énoncé véhiculant une modalité appréciative. Cette modalité est centrée sur le locuteur original qui indique ses appréciations par rapport à son discours. Il s'agit plus précisément d'appréciations favorables portant dans les énoncés -48-, -49- et -150- sur la libération des otages occidentaux détenus en Irak. Cet événement qualifié de "positif", "bonne nouvelle", "geste de bonne volonté" ou d'"acte humain noble", devrait normalement être un signe de perspective de paix. Cependant, ces énoncés comportent également d'autres arguments qui remettent en question la pertinence et l'efficacité de la libération des otages.

Si l'on observe minutieusement l'énoncé -48-, par exemple, on se rend compte que le rapporteur, en mettant entre guillemets "bonne nouvelle", réalise, en fait, une remise en question de la modalité appréciative portant, dans le discours original, sur la libération des otages. Cet énoncé est d'ailleurs introduit par une sorte de résumé ou d'interprétation des paroles du Secrétaire américain à la défense où le rapporteur nous apprend que "la libération des otages a laissé le Secrétaire américain de la défense Dick Cheney sceptique sur les perspectives de paix dans le Golfe". L'idée de scepticisme et de doute, exprimée dans cet énoncé, introduit une modalité du non-certain. Cette modalité qui permet de questionner la modalité appréciative, produit la bascule de "bonne nouvelle" de l'Intérieur du domaine vers la Frontière et extraire que, dans ce contexte, la libération des otages n'est pas vraiment une bonne nouvelle.

Le mouvement de l'Intérieur vers la Frontière, est renforcé par la présence d'un contexte argumentatif concessif. Ainsi, dans "tout en se félicitant de cette "bonne nouvelle", le responsable américain, en effet, a relevé lundi la poursuite de déploiement et de construction de fortifications dans la région". La construction concessive permet d'opposer le fait de

considérer la libération des otages comme une bonne nouvelle et la poursuite de déploiement et de construction de fortifications dans la région. Du point de vue argumentatif, ces deux propositions mènent à deux conclusions différentes:

- la libération des otages révèle les bonnes intentions de Saddam,
- la poursuite de déploiement et de construction de fortifications révèle l'intention de Saddam de ne pas évacuer le Koweït.

La construction concessive montre qu'il y a réunion de deux idées opposées. Cette opposition entraîne la bascule des valeurs de l'Intérieur (vraiment une bonne nouvelle) à la Frontière (pas vraiment une bonne nouvelle). Ainsi, si l'on part de la représentation notionnelle "libération des otages" qui, dans ce contexte, n'est ni vraiment une bonne nouvelle ni vraiment pas une bonne nouvelle, la valeur pas vraiment, qui exprime une altération partielle, demeure la valeur la plus appropriée. On comprendra donc que la libération des otages n'est pas vraiment une bonne nouvelle puisqu'elle est accompagnée de la poursuite de déploiement et de la construction des fortifications. En langage ordinaire, "bonne nouvelle" peut s'interpréter comme "ce n'est pas vraiment une bonne nouvelle mais ce n'est pas vraiment le contraire". En réunissant les propriétés de l'Intérieur et de l'Extérieur, "bonne nouvelle" subit un mouvement du centre vers la Frontière.

À partir de ce qui précède, on peut dire que les guillemets d'altération partielle apparaissent dans un contexte discursif où sont réunis des éléments appuyant une information (c'est vraiment ça) et des éléments s'y opposant (c'est vraiment pas ça). C'est le rôle des marqueurs d'opposition dans les énoncés -48- et -14-. En fait, si l'opposition désigne que, dans l'énoncé en question, deux idées ne peuvent coexister sans se nuire, les guillemets d'altération partielle désignent que l'expression guillemetée combine des

propriétés de l'Intérieur et de l'Extérieur et donc qu'il y a réunion de deux valeurs qui pourraient être exclusives.

En regardant l'ensemble des énoncés illustrant l'opération d'altération partielle, nous remarquons que tous ces énoncés se présentent sous une même structure où nous retrouvons deux valeurs **a** et **b** qui se présentent comme suit:

**a:** véhicule une certaine appréciation

**b:** fait en sorte qu'on puisse questionner la pertinence de **a**.

Dans l'énoncé -150-, ces deux valeurs s'illustrent dans la présence de deux propositions: **a** représente le fait de considérer la libération des otages comme un "geste de bonne volonté" ou comme un "acte humain noble" et **b** rappelle le problème des frontières toujours présent entre l'Irak et le Koweït. La libération des otages est donc opposée au problème des frontières et le marqueur "par ailleurs" permet de considérer et de rendre compte des deux facettes du problème. Les guillemets d'altération partielle encadrant "geste de bonne volonté" et "acte humain noble" permettent de prendre compte de ces deux événements et donc de ne pas prendre la libération des otages comme un fait isolé mais plutôt de l'associer aux autres événements qui ont lieu dans la région. Ainsi, même si Saddam a décidé de libérer les otages occidentaux, on ne peut pas vraiment parler de "geste de bonne volonté" ou d'"acte humain noble" puisque, de l'autre côté, le vrai problème des frontières entre l'Irak et le Koweït est toujours présent. Les guillemets encadrant "geste de bonne volonté" et "acte humain noble" seraient donc interchangeables avec pas vraiment.

On s'aperçoit également dans l'énoncé -14- que le contexte discursif manifeste aussi la présence de deux valeurs **a** et **b** où l'appréciation portée sur **a** est remise en question par **b**.

Ainsi, dans cet énoncé, le ministre algérien, tout en se déclarant optimiste sur l'issue de ses entretiens avec M. De Cuellar indique, cependant, qu'il attendait d'entendre ce que le Secrétaire Général avait à lui dire. Cet énoncé qui se présente sous la forme [a cependant b] permet de mettre en place une relation d'opposition, voire d'incompatibilité. D'un côté, le ministre se déclare optimiste sur l'issue de ses entretiens avec M. De Cuellar, et de l'autre côté, il indique qu'il attend d'entendre ce que le Secrétaire Général des Nations Unies avait à lui dire. Nous dirons ainsi que l'information véhiculée dans b représente un argument qui permet de remettre en question l'appréciation portée sur a. On assiste alors à une remise en question de la modalité appréciative "optimiste".

Les guillemets encadrant "optimiste" signalent que l'expression guillemetée a subi une altération partielle. Cet énoncé sera donc interprété comme suit: le ministre algérien n'est pas vraiment ou est plus ou moins optimiste puisqu'il indique qu'il attendait d'entendre ce que le secrétaire général de l'ONU avait à lui dire. Donc "optimiste" peut se gloser en langage ordinaire par: pas vraiment optimiste, plus ou moins optimiste.

C'est dans la même perspective où les guillemets signalent une altération partielle que nous nous proposons d'analyser l'énoncé -128-.

*128- Le Koweït et l'Irak font tous deux partie de la ligue arabe comme de l'OCI. À Tunis, l'OLP a également indiqué qu'il n'y aura "aucune réaction officielle pour l'instant". En privé toutefois, les palestiniens évoquent le "choc" et "l'embarras" que représente l'invasion d'un pays arabe par un pays arabe "frère".*

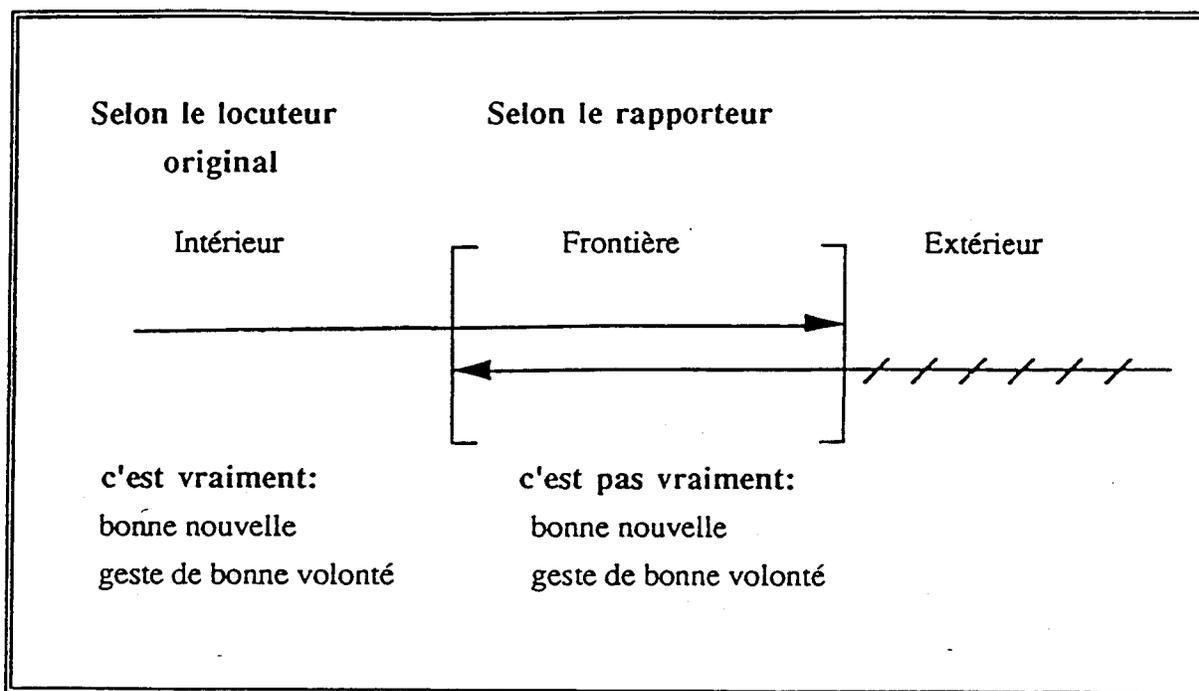
*L'Opinion, 03-08-90, p.3*

Dans cet énoncé, le journaliste entame son discours en rappelant que le Koweït et l'Irak sont tous deux membres de la ligue arabe et de l'OCI (l'Organisation de la Conférence Islamique). Par ce rappel, le rapporteur construit la représentation notionnelle "pays arabe" qui permet, évidemment, de regrouper dans une même classe tous les pays arabes. C'est donc l'appartenance à cette classe qui explique pourquoi on évoque la fraternité en parlant des pays membres de ce même groupe. Cependant, l'invasion du Koweït par l'Irak et donc d'un pays arabe par un pays arabe "frère" produit l'instabilité et la division dans ce groupe et remet en question l'appellation "frère" utilisée par le locuteur original dans un contexte qui ne lui est pas vraiment approprié.

En introduisant les guillemets, le rapporteur signale que l'appellation "frère", utilisée par le locuteur original, a subi une altération partielle. En considérant l'invasion du Koweït par l'Irak, on ne peut plus vraiment parler de fraternité entre ces deux pays. Ainsi, à l'aide des guillemets d'altération partielle, le rapporteur indique que ce que le locuteur original appelle "frère" ne l'est pas vraiment selon lui. Nous interprétons donc "frère" comme pas vraiment frère.

En introduisant une valeur intermédiaire entre un Intérieur et un Extérieur, les guillemets d'altération partielle permettent d'échapper à une prise de position. Nous dirons donc, à la suite de Cheong, que ces guillemets refusent le piège des alternatives en rejetant "le principe du tiers exclu qui veut qu'il n'y ait pas de milieu entre l'affirmation et la négation" (Cheong, 1987: 65).

Schématiquement, la valeur pas vraiment, introduite par les guillemets d'altération partielle, se présente comme suit:



**Figure 3:** Représentation de la valeur "pas vraiment" dans le schéma du domaine notionnel.

Du point de vue des stratégies argumentatives, l'opération d'altération partielle donne lieu à ce que nous appelons une stratégie de distanciation partielle. Cette stratégie consiste, pour le rapporteur, à signaler, à l'aide des guillemets, qu'il se distancie un peu du terme ou de l'expression entre guillemets mais ne la rejette pas complètement. Cette opération montre l'attitude préventive que manifeste le rapporteur vis-à-vis les paroles d'autrui. Le rapporteur indique, à l'aide des guillemets, jusqu'à quel point il s'implique dans le dire d'autrui. Ainsi, s'il signale qu'il n'adhère pas totalement aux propos qu'il rapporte, son intervention ne manifeste pas non plus une réfutation totale. Les guillemets, introduisant une distanciation partielle, permettent donc une déformation légère et contrôlée. Cette stratégie de distanciation partielle est alors une stratégie préventive qui invite le lecteur à prendre conscience de la présence d'un espace intermédiaire entre deux extrêmes.

### 3-2-3- OPÉRATION D'ALTÉRATION RADICALE

L'opération d'altération radicale porte sur la zone III. Elle consiste en la construction de l'Extérieur et donc survient lorsque la déformation de a tend vers son opposé. Dans cette opération, nous considérons les guillemets, à la suite de Cheong, comme des facteurs d'inversion de polarité. Selon Cheong, ces guillemets “opèrent un véritable renversement de perspective, un détournement de signe dans la mesure où la signification initiale se condamne au profil de la signification d'arrière-plan qui est parfois susceptible d'affecter le sens entier d'un énoncé avec ce changement minime introduit par les guillemets: on nie l'énoncé par le mode de l'énonciation”. (Cheong, 1985: 76)

Nous parlons d'opération d'altération radicale parce que, contrairement à l'opération d'altération partielle où “a” préserve quelques propriétés de P, les guillemets, dans celle d'altération radicale, permettent la construction de l'Extérieur du domaine. C'est une opération de discontinuité où rien n'est plus comme avant. Ainsi, “a” qui se trouve radicalement différent de a donne naissance à non-a.

Dans notre corpus, selon les opérations linguistiques et discursives auxquelles elle est associée, l'opération d'altération radicale se présente sous divers aspects:

- 1- “a”= vraiment pas a
- 2- “a”= soi-disant a
- 3- “non a” = a

### 3-2-3-1- “a” = vraiment pas a

Dans l'énoncé qui suit, nous allons voir comment le journaliste rapporte les paroles d'autrui pour prendre leur contresens:

*19- En passant dénonçons l'amalgame auquel a recouru Saddam Hussein qui dénonce l'“occupation” de l'Arabie Saoudite par les forces étrangères. Si celles-ci sont venues, c'est à la demande de l'Arabie Saoudite elle même menacée d'être victime à son tour des visées annexionistes de Saddam Hussein. Les forces stationnées en Arabie Saoudite, près de la frontière irakienne et koweïtienne -et non pas dans les lieux saints- sont là pour protéger ce pays et ceux du Golfe, mais aussi pour libérer le Koweit.*

*Le Matin du Sahara, 02-10-90, p. 1*

La construction de l'altération radicale est, dans cet énoncé, renforcée par l'emploi du verbe “dénoncer” exprimant le désaccord du rapporteur. L'emploi d'un tel verbe de parole reflète une implication maximale de la part du journaliste qui, dans ce cas, parle également au nom du journal (ici le verbe de parole est à la première personne du pluriel (dénonçons) puisqu'il s'agit d'un extrait de l'éditorial où est exprimée l'attitude et la position du journal en général). Le verbe “dénoncer” permet ainsi d'accomplir un acte illocutoire de remise en question d'un point de vue, voire même de rejet. Le rapporteur introduit son discours en construisant une rupture avec les propos d'autrui. Il exprime explicitement son refus des paroles de Saddam Hussein qui considère la présence des forces étrangères en Arabie Saoudite comme une occupation. En introduisant les guillemets, le rapporteur marque sa distanciation vis-à-vis l'appellation “occupation” employée dans le discours original. En fait, le journaliste introduit les propos de Saddam pour prendre leur contresens. Nous parlons

donc des guillemets d'altération radicale lorsque le rapporteur renvoie aux propos d'autrui pour construire le complémentaire du domaine.

Après une délimitation de l'Extérieur: "occupation"= vraiment pas occupation, le rapporteur entame un parcours explicatif où il justifie sa position. On apprend ainsi que, pour le rapporteur, la présence des forces étrangères en Arabie Saoudite n'est pas du tout une occupation comme l'appelle Saddam Hussein. Il explique donc que "si celles-ci sont venues, c'est à la demande de l'Arabie Saoudite elle même menacée à son tour d'être victime des visées annexionistes de Saddam Hussein". Dans cette démarche de stabilisation, le rapporteur ressort un argument prépondérant en disant que les forces stationnées en Arabie Saoudite - et non pas dans les lieux saints - sont là pour protéger ce pays et ceux du Golfe...Dans l'incise, le rapporteur introduit un argument prépondérant et rejette, au même temps, l'argument que Saddam a tenté de faire croire.

En langage ordinaire, les guillemets encadrant "occupation" peuvent se gloser comme: vraiment pas , rien à voir avec, pas du tout, etc. On peut donc concevoir que "occupation" renvoie à: ce que Saddam appelle une occupation, moi (le rapporteur) je n'y vois la moindre propriété d'une occupation.

Dans le schéma du domaine notionnel, la valeur vraiment pas se présente comme suit:



*158- L'Irak proclame sa fusion "totale et irréversible" avec le Koweït décalrée "nulle et non avenue" par le Conseil de Sécurité.*

*L'Opinion, 28-01-91, p. 4.*

*49- Le porte-parole du département d'État (ministère américain des A.E.), M.Richard Boucher, a rejeté toute tentative de l'Irak de modifier les frontières du Koweït (...) Aucune confirmation ou infirmation n'a encore été faite à ce propos à Bagdad qui continue en revanche à revendiquer ses "droits historiques et géographiques" sur le Koweït.*

*Le Matin du Sahara, 12-12-90, p.7*

*80- Au delà de la guerre du Golfe, le Pt Georges Bush a évoqué, vendredi, le nouvel ordre international qu'il espère pour la région, soulignant qu'il tenterait d'être un "guérisseur" des divisions actuelles en mettant en œuvre une "diplomatie sophistiquée".*

*Le Matin du Sahara, 20-01-91, p. 12*

En introduisant les guillemets dans ces énoncés, le rapporteur nous permet de voir la différence entre ce qu'on prétend qu'une chose est et ce qu'elle pourrait être en réalité. À l'aide de ces guillemets, le rapporteur marque une remise en question de certaines dénominations que le locuteur original emploie pour désigner certaines réalités. Dans l'énoncé -45- par exemple, Saddam Hussein, en parlant du Koweït, l'a désigné comme "la 19<sup>ème</sup> province" de l'Irak. En mettant entre guillemets "la 19<sup>ème</sup> province", le rapporteur signale d'abord que ce sont les paroles de Saddam et ensuite il avance que cette appellation est questionnable.

En fait, dans les énoncés -159- et -157-, les propos de Saddam sont introduits par les verbes de paroles affirmer et réaffirmer introduisant une modalité assertive. Ces verbes indiquent que Saddam a exprimé (et réexprimé) sa conviction en énonçant comme vrai que le Koweït est la 19<sup>ème</sup> province de l'Irak. Cependant, si les paroles de Saddam laissent croire que le Koweït est vraiment la 19<sup>ème</sup> province de l'Irak, le rapporteur ne semble pas en être convaincu. Ainsi, en introduisant les guillemets d'inversion, le rapporteur questionne ces affirmations et signale que l'appellation "19<sup>ème</sup> province" est critiquable.

Nous sommes alors amenés à voir dans le verbe "affirmer" l'équivalent de "prétendre". D'ailleurs, prétendre quelque chose, c'est affirmer quelque chose avec la conscience d'en avoir le droit, le pouvoir, mais sans nécessairement convaincre autrui, ce qui est le cas dans les énoncés -157- et -159-. Par ailleurs, le verbe "prétendre" véhicule habituellement une présupposition de fausseté qu'on ne trouve pas dans le verbe affirmer. C'est pourquoi nous attribuons aux guillemets dans ces énoncés la valeur de "soi-disant", "prétendu" ... qui indique que Saddam prétend à tort que le Koweït est la 19<sup>ème</sup> province de l'Irak et signale que le rapporteur n'adhère pas à ces propos. À cet effet, nous considérons les guillemets dans ces énoncés comme des marqueurs d'inversion qui créent un renversement de perspective et qui permettent la construction des valeurs à l'extérieur.

Nous appuyons notre position par un énoncé extrait de notre corpus où il n'était pas nécessaire d'entourer province irakienne des guillemets puisque l'emploi du verbe "prétendre" montre explicitement que le rapporteur désapprouve les croyances de l'autre et a donc le même effet que les guillemets d'inversion. Regardons alors cet énoncé:

*20- À toutes ces actions, le maître de l'Irak a répondu par un refus catégorique d'évacuer le Koweït et à forte raison*

*de rétablir dans ce pays le pouvoir légitime car, prétend-il,  
le Koweït est une province irakienne.*

*Le Matin du Sahara, 02-10-90, p.1*

Il n'y a, certes, pas de guillemets. Néanmoins, nous pensons qu'avec le verbe prétendre, la même opération est en cours. Selon Berrendonner (1981: 41), lorsqu'un locuteur énonce "[X prétend que p] (avec X ≠ je), la phrase laisse entendre, la plupart du temps, que celui-ci désapprouve la croyance de X, c'est-à-dire qu'il est réticent quant à la vérité de p. Ainsi "il prétend" est bien souvent compris comme "il ose dire à tort".

Dans la même perspective, nous pensons que, dans l'énoncé -50-, les guillemets encadrant "droits historiques et géographiques" sont également interchangeable avec soi-disant ou les prétendus. Dans cet énoncé, le verbe introducteur "revendiquer" s'analyserait parallèlement à affirmer puisque les deux verbes indiquent que le locuteur original parle avec une certaine conviction. L'apparition des guillemets permet cependant de ressortir une idée de prétention présente dans les propos du locuteur original. Celle idée de prétention bascule à l'extérieur l'expression guillemetée. On se rend compte alors que le rapporteur en questionnant a, ouvre son contresens comme possibilité. Or, le complémentaire linguistique dans ce cas n'est pas non-a mais plutôt absence de a. On se rend compte alors que ce semblant d'interrogation est en fait une opération de vidage. Ainsi, en disant "les soi-disant droits historiques et géographiques", l'opposition est entre droits historiques et géographiques et la nullité de ces droits. Le Koweït étant dans le contexte actuel, un État souverain, l'Irak n'a plus aucun droit sur ce pays.

D'autre part, dans l'énoncé -80-, on comprend grâce aux guillemets que les paroles de Bush comportent un inattendu. Cet énoncé porte à la surprise dans la mesure où l'on

n'attend pas de Bush qu'il se présente comme un guérisseur mais plutôt au contraire, d'autant plus que les États-Unis avaient un rôle d'avant-garde dans la guerre du Golfe. Le verbe introducteur "souligner" marque que le locuteur original ne se contente pas de mentionner son désir d'être guérisseur mais le signale avec insistance. Le marqueur "guillemets" nous permet alors de distinguer entre ce que Bush prétend être et ce qu'il est vraiment. Nous soutenons alors que les guillemets encadrant "guérisseur" sont interchangeable avec un soi-disant, un prétendu.

À l'appui de ces exemples, on pourrait dire que ce qui est significatif à propos des guillemets interchangeables avec soi-disant, c'est qu'ils apparaissent dans des énoncés où il s'agit généralement de la construction des enjeux du conflit dans le Golfe. La présence de ces guillemets est donc liée au macrothème des causes du conflit, qu'il s'agisse des prétentions de l'Irak ou du rôle des États Unis dans le conflit.

*83- "Je peux vous dire que l'idée d'un fonds régional de développement a été discutée avec la CEE, fonds qui devrait être mis en place après la crise. Mais cela suppose deux conditions importantes: premièrement, que les alliés occidentaux maintiennent la pression sur les pays pétroliers; deuxièmement, qu'ils pèsent de tout leur poids pour que ce fonds ne soit pas utilisé pour récompenser les "bons Arabes" et punir les autres", disait un chercheur au CNRS .*

*Le Matin du Sahara, 20-01-91, p. 12*

Exceptionnellement, dans l'énoncé -83-, on trouve une expression guillemetée à l'intérieur des paroles citées au DD. Le rapporteur intervient illégalement en pleine citation directe où, normalement, le point de vue devrait être exclusivement celui du locuteur original. En effet, l'introduction des guillemets encadrant "bons Arabes" montre une implication

explicite du rapporteur qui intervient à l'intérieur des paroles d'autrui pour remettre en question l'appellation "bons arabes" employée par le locuteur original. En remplaçant les guillemets encadrant "bon Arabes" par les soi-disant bons Arabes ou les prétendus bons Arabes, on comprend que cette appellation réfère à ceux que le locuteur original appelle subjectivement les bons Arabes mais on ne sait pas exactement jusqu'à où va l'extension du domaine d'inclusion .

Du point de vue des stratégies argumentatives, les guillemets introduisant la valeur "soi-disant" donnent lieu à une stratégie de questionnement. Ces guillemets expriment également un étonnement provoqué par l'utilisation de certaines appellations non justifiées selon le rapporteur et qui sont susceptibles de déclencher des questions telles:

- C'est quoi cette "souveraineté totale" dont parlent les irakiens?
- De quels "droits historiques et géographiques" s'agit-il?
- Comment Bush peut-il être un "guérisseur" comme il le prétend?

On s'aperçoit également que ces guillemets, interchangeable avec soi-disant, véhiculent de l'ironie. D'ailleurs l'ironie et les expressions comme soi-disant, prétendu... ont en commun le fait de dire le contraire de ce qu'on veut faire penser.

### **3-2-3-3- La négation où non "a" = a**

Nous avons vu plus haut, au sujet des deux cas illustrant une altération radicale, que les guillemets opèrent une inversion de perspective et situent une valeur référentielle à l'extérieur du domaine. Regardons maintenant comment ces guillemets, inverseurs de perspective, fonctionnent quand ils sont introduits dans un énoncé négatif. Rappelons que l'opération de négation elle même se construit en effectuant, à partir de la construction du domaine X, "des

opérations d'altération et de vidage" (Culioli, 1990: 100). La négation est donc également un mode d'inversion.

En nous appuyant sur les exemples ci-dessous, nous voulons montrer le comportement des guillemets d'altération radicale quand ils sont associés à l'opération de négation.

*40- À l'issue de deux heures d'entretien, M. Moubarak a cependant affirmé qu'il fallait faire preuve du "même zèle et de la même détermination" pour résoudre le problème palestinien. M. Bush a souligné que les États-Unis voulaient aider à une solution, mais qu'il considérait que cette question n'était "pas liée" à la crise du Golfe.*

*Le Matin du Sahara, 24-11-90, p.9*

*168- Le chef de la diplomatie française a dit avoir noté "certains inflexions" qui laissent penser que les États-Unis pourraient un jour se rallier à l'idée française de conférence internationale sur le Proche-Orient. Il a estimé que les "situations juridiques" du Koweït occupé et des territoires occupés de Cijordanie et de Gaza n'étaient "pas les mêmes".*

*L'Opinion, 15-01-91, p.3*

*105- Les États-Unis ont protesté "contre le traitement apparemment infligé par l'Irak aux prisonniers de guerre américains comme contraire à la troisième convention de Genève". L'ambassadeur de l'Irak à l'ONU, Abdul Amir Al Anbari, a affirmé que l'Irak a fait au total 12 prisonniers et qu'ils n'ont "pas été maltraités".*

*Le Matin du Sahara, 22-01-91, p. 14*

*143- Le Président Georges Bush a affirmé dimanche à Pearl Harbor que les États-Unis ne cherchent pas une guerre dans le Golfe, mais sont "plus que jamais" déterminés à obtenir le retrait irakien du Koweït. M. Bush a déclaré que les américains n'ont dans leur histoire "jamais cherché une guerre".*

*L'Opinion, 30-10-90, p. 1.*

*194- Prié de dire s'il avait des doutes quant à la victoire de l'Irak, le président a répondu qu'il n'y avait "pas même une chance sur un million" pour que son pays perde.*

*L'Opinion, 30-01-91, p. 3.*

En regardant les énoncés ci-haut, on remarque que les guillemets apparaissent uniquement dans la partie de l'énoncé comportant les marqueurs de négation que sont "pas" et "jamais". Ceci nous pousse à voir dans cet emploi particulier des guillemets une remise en question de l'opération de négation effectuée par le locuteur original. Pour pouvoir expliquer cet emploi des guillemets, il est utile d'abord de préciser la nature de l'opération de négation telle qu'analysée dans la théorie des opérations énonciatives d'Antoine Culioli. En fait, dans ce cadre théorique, la description de la négation ne peut se dissocier des concepts tels que ceux de notions et de domaines notionnels. Ainsi, selon Culioli, pour qu'il y ait négation, il faut qu'il ait construction préalable du domaine notionnel. L'opération de négation consiste ensuite à "parcourir la classe d'occurrences de la notion considérée, sans pouvoir ou vouloir valider telle occurrence distinguée parmi les occurrences possibles du domaine".(Culioli, 1990: 100). Une des actualisation possibles de l'opération de négation revient à parcourir la classe d'occurrences en inversant l'orientation du gradient. On va donc du centre vers l'extérieur. Cependant, lorsque la négation est un inverseur, elle "n'exprime pas toujours cette absence de relation entre le sujet et le prédicat, mais plus souvent une relation entre le

sujet et un prédicat qui reste "voisin" du prédicat nié, qui se trouve donc dans le complémentaire linguistique." (Culioli, 1982: 111)

Les guillemets d'altération radicale permettent justement de rétablir une relation entre le sujet et le prédicat nié. On assiste alors à un retour à l'Intérieur du domaine notionnel. Autrement dit, si la négation, introduite dans le discours original, permet une inversion de perspective et donc un mouvement du centre vers l'Extérieur, les guillemets introduits par le rapporteur opèrent une seconde inversion et permettent ainsi de réorienter vers l'Intérieur. Par cette opération d'inversion, les guillemets éliminent l'effet de la négation et font ressortir un énoncé positif qui a été nié au préalable dans le discours original. D'ailleurs, Ducrot (1984:18), dans le cadre de sa théorie polyphonique, indique qu'un énoncé négatif présente deux voix opposées et que l'attitude positive à laquelle le locuteur s'oppose est latente dans le discours dans lequel elle est contestée. Autrement dit, le locuteur met en scène deux positions mais annule la position positive sous-jacente. En nous inspirant de la position de Ducrot, nous considérons que les énoncés ci-haut mettent en scène deux attitudes opposées et que les guillemets encadrant la partie négative permettent de ressortir la position positive sous-jacente.

Ainsi, s'agissant des énoncés -40- et -168-, c'est le lien entre le problème palestinien et la crise du Golfe qui est nié. Dans -40-, Bush essaie de convaincre son interlocuteur que la question palestinienne n'est pas liée à la crise du Golfe. Le rapporteur, en mettant entre guillemets "pas liée", veut probablement attirer l'attention du lecteur sur la nature de cette négation. En considérant la dualité de voix présente dans un énoncé négatif, nous dirons que cet énoncé présente deux positions opposées:

1- une position positive qui suppose que la question palestinienne est liée à la crise du Golfe.

2- une position négative qui annule la position positive et donc annule tout lien entre la question palestinienne et la crise du Golfe.

On peut dire que les guillemets encadrant la partie négative de l'énoncé permettent de remettre sur place ce qui est nié dans les propos du locuteur original. Nous pensons ainsi, qu'en introduisant les guillemets dans l'énoncé -40-, le rapporteur veut probablement nous faire comprendre que la question palestinienne et la crise du Golfe sont liées alors que Bush, dans son discours, tente de nier ce lien. Cet emploi des guillemets sert donc à marquer une dénégation.

Cette stratégie de dénégation, se retrouve également dans l'énoncé -168- dans lequel le chef de la diplomatie française estime que la situation juridique du Koweït et celle des territoires occupés n'étaient "pas les mêmes". De même, on peut associer l'emploi des guillemets à l'opération de dénégation dans les énoncés -105-, -143- et -194-. Ainsi, la partie négative ("pas maltraités", "jamais cherché une guerre" et "pas même une chance sur un million") mise entre guillemets, montre que deux attitudes opposées sont mises en scène et que l'attitude positive niée n'est pas totalement évacuée.

L'effet produit par l'introduction des guillemets d'altération radicale dans un énoncé négatif consiste à inverser le sens habituel de l'opération de négation. Ces guillemets réintroduisent à l'Intérieur du domaine ce que la négation place à l'Extérieur et ils font donc subsister ce qui a été nié et rejeté dans les paroles d'autrui.

### 3-2-4- OPÉRATION D'INTERROGATION

Les énoncés illustrant l'opération d'interrogation se regroupent en deux catégories. En premier lieu, nous distinguons une classe d'énoncés où le rapporteur s'interroge sur la pertinence d'un terme utilisé par le locuteur original ou sur l'interprétation qui pourrait en découler. En deuxième lieu, nous distinguons une autre classe d'énoncés où l'interrogation renvoie à la vérité de certains faits rapportés.

#### 3-2-4-1- Interrogation liée à la pertinence d'un terme

Dans les énoncés -81-, -190- et -196- ci-dessous, le rapporteur, en introduisant les guillemets, s'interroge sur la pertinence du terme guillemeté et invite le lecteur à réfléchir sur l'interprétation qui pourrait découler de ce choix de mots. Ces guillemets peuvent être remplacés par un questionnement du genre:

- Est-ce que ce que le locuteur appelle X est bien X dans ce contexte?

Les exemples ci-dessous permettront de voir concrètement les différentes manifestations de l'opération d'interrogation.

*81- Interrogé sur les moyens de limiter les dégâts dans les relations entre les États-Unis et les pays arabes qui pourraient résulter de la guerre contre l'Irak, le président américain a estimé que le monde arabe "comprendait" ce qu'il avait décidé de faire et pourquoi il le faisait.*

*Le Matin du Sahara, 20-01-91, p. 12*

En introduisant les guillemets dans cet énoncé, le rapporteur questionne la pertinence de l'emploi du verbe comprendre dans ce contexte particulier. Ainsi, par le biais des guillemets,

le rapporteur semblerait dire “ le locuteur original a donné tel sens mais est ce le bon sens? Qu’a t-il voulu dire par comprendre?”

Devant la multitude des sens que présente le verbe comprendre, le lecteur risque de se trouver dans la confusion. Ainsi, le questionnement introduit par les guillemets permet en fait une certaine mise au net des notions, c’est-à-dire que le rapporteur en questionnant la pertinence d’un terme ouvre en même temps d’autres possibilités d’interprétation. Ainsi, des multiples sens de comprendre retenus par le dictionnaire (donner un sens clair, se faire une idée claire, admettre ou trouver naturel...), l’actualisation ici semble contrainte vers “réaliser” ou “se rendre compte”.

*190- Baghdad annonce que les ressortissants des “pays hostiles” seront retenus et “hébergés” sur des sites stratégiques.*

*L’Opinion, 28-01-91, p.4*

L’emploi des guillemets dans l’énoncé -190- montre que le rapporteur est en train de questionner la pertinence du verbe “héberger”. Dans le contexte indiqué, il est difficile de retenir le sens propre du verbe héberger. En fait les différents sens indiqués dans les dictionnaires (abriter, loger , recevoir, accueillir) ne correspondent pas au sens privilégié dans cet énoncé. La question se pose alors de savoir si dans la situation décrite “héberger” est le mot approprié. D’ailleurs, quand on emploie le verbe héberger, il est sous-entendu qu’il s’agit d’un geste positif. Or, c’est le contraire qui se produit dans cet énoncé puisque les ressortissants étrangers qui seront “hébergés” sur des sites stratégiques seront exposés à de futurs bombardements. L’explication appropriée qu’on peut donner à cet emploi particulier du verbe héberger est la recherche d’un effet d’ironie de la part du locuteur original. L’emploi du verbe “héberger”, au lieu de “placer”, donne naissance à une autonymie ironique dans la

mesure où c'est le sens contraire qui est visé par le locuteur original. Dans ce cas, les guillemets permettent de signaler au lecteur qu'il faut prendre le mot entre guillemets dans son sens ironique. L'opération d'interrogation occasionnée par les guillemets conduit donc également à une opération de spécification et de mise au clair des notions.

*196- Moscou est aujourd'hui, et selon le secrétaire d'état américain Baker, uniquement appelé à contribuer d'une façon "significative" à la solution des problèmes de la région.*

*L'Opinion, 26-02-91, p.5*

Dans l'énoncé, l'emploi des guillemets d'interrogation permet de questionner la pertinence du mot guillemeté. Par ce procédé, le rapporteur semble dire "le locuteur a employé le mot "significative" mais est-ce le mot approprié dans ce contexte?" L'emploi du mot "singificative" pourrait conduire le lecteur à la confusion. Mais à l'aide des guillemets d'interrogation et de l'adverbe restrictif "uniquement", on comprendra alors que contribuer d'une façon "significative" ne signifie pas contribuer d'une façon "importante" comme le laisse entendre l'énoncé mais plutôt d'une façon "symbolique" comme cela est exprimé dans le reste du discours où il est aussi sous entendu que l'URSS occuperait une place marginale dans le conflit du Golfe.

*197- Ce changement et ce "désir" de marginaliser l'URSS trouvent leur confirmation dans les révélations faites par la Maison Blanche et selon lesquelles les USA avaient choisi la date et l'heure du début de l'offensive terrestre avant même que l'URSS ne propose son plan.*

*L'Opinion, 26-02-91, p.5*

À l'appui de ces exemples, on peut dire que les guillemets d'interrogation sont des indications pour attirer l'attention du lecteur sur le choix d'un mot employé par le locuteur original et dont le rapporteur questionne la pertinence. Ces guillemets viennent donc satisfaire le besoin du rapporteur d'intervenir pour éviter de créer la confusion mais aussi pour orienter sur un aspect ou un autre des paroles rapportées.

### **3-2-4-2- Interrogation liée à la vérité de certains faits rapportés.**

Considérons les énoncés suivants:

*76- Selon le Pentagone, trois missiles, probablement des Scud de fabrication soviétique, ont été tirés depuis l'ouest de l'Irak. Ils ont atteint Tel-Aviv, blessant "légèrement" 16 personnes .*

*Le Matin du Sahara, 20-01-91, p. 12*

*107- Les quatre réacteurs nucléaires irakiens ont été "gravement" endommagés par les raids aériens américains, déclare le général Norman Schwarzkopf, commandant en chef des troupes américaines dans le Golfe.*

*Le Matin du Sahara, 22-01-91, p. 4*

*67- Le ministre français de la défense, Jean-Pierre Chevènement, a indiqué de son côté que quatre des 12 appareils Jaguar ayant participé à un bombardement sur un objectif militaire au Koweït avaient été légèrement touchés, dont un "plus gravement".*

*Le Matin du Sahara, 18-01-91, p.8*

63- *D'après les informations communiquées par le Pentagone (ministère US de la défense), l'offensive aérienne a, semble t-il, "décimé" l'aviation irakienne, dont de nombreux appareils ont été cloués au sol.*

*Le Matin du Sahara, 18-01-91, p. 1*

117- *La chaîne de télévision américaine CNN, diffusant en direct de Washington, rapportait aussi après les premières vagues de bombardements sur l'Irak que les chefs de Pentagone disaient sans hésiter avoir "virtuellement décimé" les forces aériennes irakiennes.*

*Le Matin du Sahara, 24-01-91, p. 5*

70- *Réagissant pour la première fois depuis le déclenchement de l'opération "tempête du désert", les irakiens ont lancé huit à dix missiles Scud, selon les sources, non chargés d'ogives chimiques, qui ont atteint vers 00 h 00 GMT le sol irakien. Deux ont touché la ville de Tel-Aviv et un autre celle d'Haïfa, faisant douze blessés et occasionnant des dégâts matériels "substantiels".*

*Le Matin du Sahara, 19-01-91, p. 14*

78- *Huit missiles Scud avaient touché Tel-Aviv et Haïfa la veille, "blessant" 12 personnes, selon des sources israéliennes.*

*Le Matin du Sahara, 20-01-91, p. 12*

103- *Le commandant en chef des troupes américaines, Norman Schwarzkopf, a affirmé de son côté que la*

*campagne aérienne avait été jusqu'ici "très encourageante" mais qu'elle durerait "aussi longtemps que nécessaire".*

*Le Matin du Sahara, 22-01-91, p. 14*

*104- Il (le général Schwarzkopf) souligne toutefois que l'état des capacités chimiques de l'Irak est encore "une question" et refuse d'écarter toute menace des Scud irakiens en dépit du "succès considérable" des forces alliées.*

*Le Matin du Sahara, 22-01-91, p. 4*

*101- L'état-major irakien a annoncé, lundi, avoir abattu depuis dimanche après-midi 18 "objectifs aériens", avions ou missiles, de la coalition alliée dans un "communiqué numéro 12" diffusé par l'agence officielle irakienne INA.*

*Le Matin du Sahara, 22-01-91, p. 14*

*102- Le communiqué irakien ajoute que 18 "avions et missiles" étrangers ont été abattus depuis dimanche après-midi.*

*Le Matin du Sahara, 22-01-91, p. 1*

*106- Un porte-parole saoudien a annoncé dimanche qu'un Tornado saoudien a été perdu samedi "pour des raisons mécaniques" au-dessus du territoire saoudien.*

*Le Matin du Sahara, 22-01-91, p.4*

Dans cet échantillon d'énoncés, nous avons regroupé des extraits du corpus dont la partie guillemetée comporte une information que le rapporteur ne peut ni confirmer ni

contester puisqu'il n'est pas lui même témoin des événements. Le rapporteur, qui se trouve devant une multitude de versions qui varient selon les différentes sources, évite de se prononcer sur la vérité des informations qu'il rapporte puisqu'il risque de se faire reprocher un parti pris. Ainsi, en introduisant les guillemets, le rapporteur n'infirme pas a mais l'ouvre sur des interrogations et invite le lecteur à avoir une position sceptique. Les énoncés choisis dans cette section se rapportent tous au thème du bilan des pertes causées par la guerre du Golfe. En regardant ces énoncés, on peut remarquer que, d'un côté comme de l'autre des protagonistes du conflit, les pertes sont minimisées ou exagérées. Quand il s'agit de décrire les pertes de l'autre, elles sont souvent exagérées (énoncé -107-). Quand il s'agit de donner ses propres pertes, celles-ci sont, au contraire, minimisées (énoncé -76-).

Cette constatation est justifiée par l'alternance d'adverbes d'intensité comme "gravement" (exprimant une intensité forte) opposé à "légèrement" (exprimant une faible intensité). Cette idée d'intensité se retrouve également dans des expressions comme "très encourageante", "succès considérable" ou par des verbes tels "décimer", "blesser".

Le rapporteur a donc recours à cette opération pour signaler au lecteur que les informations rapportées pourraient manquer d'objectivité, ce qui justifie une position prudente quant à leur valeur de vérité. Concernant ses visées argumentatives, l'opération d'interrogation s'apparente à l'opération d'altération partielle. Ces deux opérations marquent une distanciation partielle du rapporteur à l'égard des paroles d'autrui.

### **3-2-5- Conclusion**

À partir des opérations présentées ci-haut, c'est-à-dire l'opération d'altération partielle, l'opération d'altération radicale et l'opération d'interrogation, nous avons démontré la

bivalence fonctionnelle des guillemets de citation. En effet, ce marqueur de citation peut également fonctionner comme un marqueur de reformulation du sens. Il est donc la trace de l'intervention d'un rapporteur qui intervient pour contester, modifier ou questionner une information rapportée. Par ailleurs, l'extraction de ces opérations à travers les guillemets est un exercice interactif qui nécessite la participation du rapporteur et du lecteur.

Bref, on peut dire que l'essentiel dans l'emploi des guillemets, c'est qu'ils procurent au journaliste une autodéfense. En fait, grâce à sa bivalence fonctionnelle, l'emploi des guillemets de citation permet au journaliste de marquer sa position tout en se réfugiant derrière l'objectivité reconnue aux guillemets. Ainsi, dans un contexte de conflit où la liberté d'expression étant limitée, les guillemets de citation permettent au journaliste de manifester son opinion tout en se mettant à l'abri d'éventuelles critiques.

## **CONCLUSION**

Dans ce travail, nous avons voulu montrer la complexité de l'acte de rediffusion des propos d'autrui. Le mémoire a tenté d'illustrer différentes facettes de l'intrusion du sujet rapporteur dans le discours d'autrui. L'analyse des énoncés rapportés a révélé plusieurs traces de la présence du rapporteur qui intervient pour commenter, expliciter ou contester les propos d'autrui. Ces traces de l'intrusion du rapporteur apparaissent à plusieurs niveaux dans l'énoncé rapporté. On les retrouve de façon plus manifeste dans le choix des verbes de parole, dans l'emploi de certains adverbes ou de certains connecteurs argumentatifs et de façon moins manifeste dans l'emploi des guillemets de citation.

Dans une première étape de l'analyse, nous avons constaté que l'emploi de certains verbes de parole tels "laisser entendre", "faire allusion", "évoquer", etc., permet au rapporteur d'effectuer une opération d'explicitation et donc de rapporter non seulement le dit mais aussi le sous-entendu. En comparant les deux versions du discours rapporté (le DD et le DI) se rapportant à un même contenu, nous avons remarqué que le recours à l'explicitation permet au journaliste de réparer la violation par le locuteur original des lois discursives de l'informativité ou de l'exhaustivité. Ainsi la version explicitée du rapporteur (le DI) apporte des informations supplémentaires qui permettent de compenser l'incomplétude du message original. On est donc en présence d'un journaliste qui explicite pour mieux informer.

Cependant, nous avons indiqué certaines réserves sur l'incidence de l'opération d'explicitation sur la fidélité du rapport de la parole. On se trouve dans l'incertitude quand il s'agit de préciser si le rapporteur, en explicitant a marqué sa fidélité aux paroles d'autrui en les rapportant dans leur aspect global (contenu explicite et contenu implicite), ou si par contre, il a marqué sa subjectivité en présentant dans le discours indirect son interprétation de ce qui n'a pas été dit explicitement.

Dans une seconde étape de l'analyse, nous avons relevé l'opération de quantification qui consiste pour le rapporteur à intervenir dans l'énoncé rapporté en introduisant des commentaires sur l'exhaustivité du discours original. Cette intervention marquée par l'insertion après le verbe de parole de certains adverbess restrictifs tels "seulement", "simplement" ou de certaines expressions comme "sans plus de détail", "sans plus de précision" révèle que les paroles rapportées sont insuffisamment informatives et que la version du locuteur original n'est pas conforme à la loi d'exhaustivité. Cependant, le rapporteur ne se limite pas seulement à souligner la non-exhaustivité des propos d'autrui mais cherche également à justifier l'absence d'information en montrant que la violation de la loi d'exhaustivité peut être volontaire (refus des personnes interrogées de donner les informations) ou involontaire (censure, manque d'informations...).

Il ressort donc de l'analyse des énoncés illustrant la non exhaustivité des paroles d'autrui que le rapporteur se manifeste pour réparer la violation par le locuteur original de la loi d'exhaustivité et pour pousser le lecteur à s'interroger sur la fiabilité de certaines informations incomplètes puisque, dans bien des cas, une information lacunaire pourrait être l'équivalent du mensonge par omission.

Nous constatons dans l'analyse des deux opérations d'explicitation et de quantification qu'elles couvrent essentiellement le domaine du censuré et du caché. L'intervention du rapporteur permet, entre autres, de préciser où se situe dans le domaine de l'information, la frontière entre "le permis" et "l'interdit". Ces opérations montrent que le dit représente la limite permise et que toute autre information doit être passée sous silence.

Dans une troisième étape de l'analyse, notre démarche consistait à montrer comment l'emploi des guillemets de citation dans les énoncés d'hybridation DD-DI peut révéler

l'attitude du rapporteur vis-à-vis les propos rapportés. En illustrant par plusieurs exemples, nous avons pu conforter notre hypothèse d'une bivalence fonctionnelle des guillemets de citation. Nous avons ainsi démontré que le marqueur de citation peut également fonctionner comme un marqueur de reformulation permettant au rapporteur d'intervenir dans le propos d'autrui pour ressortir ce qui, selon lui, n'est pas vraiment tel (opération d'altération partielle), ce qui n'est vraiment pas tel (opération d'altération radicale) et ce qui pourrait et/ou ne pourrait pas être tel (opération d'interrogation). Par ce procédé (les guillemets), le rapporteur arrive à faire glisser ses propres commentaires dans les paroles d'autrui tout en se cachant derrière l'objectivité prétendue des guillemets de citation. On est donc en présence d'un sujet qui ne se limite pas à rapporter les paroles d'autrui mais qui participe activement à la construction du sens et qui entretient des rapports étroits avec son dire et le dire d'autrui. Nous tenons à préciser que les valeurs que nous avons recensées sont, bien sûr, des valeurs discursives réalisées dans des contextes et des cotextes particuliers. C'est une typologie discursive que nous avons présentée et non pas une valeur de base intrinsèque aux guillemets.

Dans l'ensemble des opérations de discours rapporté relevées, nous remarquons que le rapporteur fait preuve d'une grande vigilance et de beaucoup de prudence dans ses stratégies d'intervention. Les différentes opérations recensées ont en commun le fait de procurer au journaliste des moyens d'auto-défense qui lui permettent, tout en véhiculant des commentaires sur les propos d'autrui, de laisser une marge de manœuvre pour la rectification et pour se défendre contre toute invraisemblance ou contre des critiques possibles. Cependant, la reconnaissance de ces opérations nécessite la contribution d'un lecteur actif qui participe à sa manière à reproduire le message qu'il reçoit. Il appartient donc au lecteur de construire et de reconstruire la signification. Nous reconnaissons que les interprétations fournies dans ce travail restent des tentatives de reproduire les intentions du journaliste. La

construction du sens par le sujet et la reconstruction opérée dans ce travail ne sont pas nécessairement symétriques.

Nous sommes conscients des limites de ce travail. Nous savons que nous n'avons pas épuisé l'entièreté du corpus disponible et ce, pour ne pas dépasser les limites d'un travail de maîtrise. Il est donc possible qu'une exploitation totale du corpus permette de ressortir d'autres types d'opérations. Certaines dimensions importantes en analyse du discours, à savoir le rôle des connecteurs argumentatifs ou celle de la planification discursive des textes n'ont pas été observés de manière systématique. Une piste intéressante pour des études ultérieures consisterait à tenir compte du passage de l'énoncé dans sa langue de départ (les énoncés de ce corpus sont généralement traduits de l'arabe ou de l'anglais) à sa réappropriation en langue française.

Malgré ces quelques lacunes, nous croyons que cette recherche constitue une contribution modeste à la description du discours rapporté dans le discours de l'information.

## BIBLIOGRAPHIE

- ANSCOMBRE, Jean-Claude et DUCROT, Oswald (1983), *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 184 p., (coll. "Philosophie et langage").
- ATLANI, Françoise (1981), *Approche linguistique du fonctionnement discursif: un exemple, la presse écrite*, thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Université Paris VII.
- AUTHIER, Jacqueline et MEUNIER, André (1977), «Exercices de grammaire et discours rapporté», *Langue française*, n° 33, pp. 41-67.
- AUTHIER, Jacqueline (1978), «Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés», *DRLAV*, n° 17, pp. 1-87.
- AUTHIER, Jacqueline (1979), «"Parler avec des signes de ponctuation", ou de la typographie à l'énonciation», *DRLAV*, n° 21, pp. 76-87.
- AUTHIER, Jacqueline (1982), «Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive: éléments pour une approche de l'autre dans le discours», *DRLAV*, n° 26, pp. 91-151.
- BAKHTINE, Mikhaïl (1977), *Marxisme et philosophie du langage*, Paris, Minuit, 233 p., (coll. "Le sens commun").
- BANFIELD, Ann (1973), «Le style narratif et la grammaire des discours direct et indirect», *Change* 16/17, pp. 190-226.
- BANFIELD, Ann (1979), «Où l'épistémologie et la grammaire rencontrent l'histoire littéraire: le développement de la pensée représentée», *Langue française*, n° 44, pp. 9-26.
- BENVENISTE, Émile (1970), «L'appareil formel de l'énonciation», *Langages*, n° 17, pp. 12-18.

- BERRENDONNER, Alain (1981), *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit, 247 p., (coll. "propositions").
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire *et al.* (1964), *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris, Librairie Larousse.
- CHARAUDEAU, Patrick (1983), *Langage et discours. Éléments de sémiolinguistique (Théorie et pratique)*, Paris, Hachette, 175 p., (coll. "Langue, linguistique, communication").
- CHARAUDEAU, Patrick (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette, 927 p., (coll. "Éducation").
- CHAROLLES, Michel (1976), «Exercices sur les verbes de communication», *Pratiques*, n° 9, pp. 83-107.
- CHEONG, Kye-Seop (1985), *Étude de la construction de valeurs référentielles à travers un marqueur énonciatif: le cas des guillemets*, thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Paris, Université de Paris VII.
- CHEONG, Kye-Seop (1988), «Les guillemets marqueurs de reformulation modulée», *Modèles linguistiques*, vol. 19, pp.71-81.
- COMBETTES, Bernard et TOMASSONE, Roberte (1988), *Le texte informatif: aspects linguistiques*, Paris, Éditions Universitaires, 140 p., (coll. "Prisme. Problématique").
- CULIOLI, Antoine (1976), «Comment tenter de construire un modèle logique adéquat à la description des langues naturelles», *Modèles logiques et niveaux d'analyse linguistique*, Centre d'Analyse Syntaxique de l'Université de Metz, pp. 35-46.
- CULIOLI, Antoine (1978), «Valeurs modales et opérations énonciatives», *Le français moderne*, n° 4, pp. 300-317.
- CULIOLI, Antoine et Descles, Jean-Pierre (1982), «Traitement formel des langues naturelles», *Mathématiques et sciences humaines*, n° 77.

- CULIOLI, Antoine (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations, Tome I*, Paris, Ophrys, 225p., (coll. "L'Homme dans la langue").
- DANON-BOILEAU, Laurent (1987), *Énonciation et référence*, Paris, Ophrys, 70p., (coll. "L'Homme dans la langue").
- DOBRE, Dan (1989), «Le discours direct Vs. discours rapporté», *Revue roumaine de linguistique*, vol. 34, n° 1, pp. 29-40.
- DUCROT, Oswald (1969), «Présumés et sous-entendus», *Langue française*, n° 4, pp. 30-43.
- DUCROT, Oswald (1972), *Dire et ne pas dire: principes de sémantique linguistique*, Paris, Herman, 283 p., (coll. "Savoir").
- DUCROT, Oswald *et al.* (1980), *Les mots du discours*, Paris, Minuit, 241 p., (coll. "Le sens commun").
- DUCROT, Oswald (1984), *Le dire et le dit*, Paris, Minuit, 237 p., (coll. "propositions").
- FALL, Khadiyatoulah et VIGNAUX, Georges (1990), «Genèse et construction des représentations. Le discours sur l'informatisation», *Protée*, vol. 18, n° 2 (printemps), pp.33-44.
- FALL, Khadiyatoulah et SIMÉONI, Daniel (1992), «Tâtonnement énonciatif, appropriation/désappropriation notionnelle. Lieux de négociation et de conflit dans l'énonciation en situation d'entretien», *Revue québécoise de linguistique*, vol. 21, n° 1, pp. 203-239.
- FERRO, Marc (1991), *L'information en uniforme: propagande, désinformation, censure et manipulation*, Paris, Ramsay, 121 p.
- FLEURY-VILATTE, Béatrice (1992), *Les média et la guerre du Golfe*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 155 p. (coll. "Persuasion, propagandes").
- FONAGY, Ivan (1987), «La structure sémantique des guillemets», *Traverses*, n° 43 (février), pp. 99-101.

- FORGET, Danielle (1980), *Analyse sémantique et pragmatique du discours rapporté*, Thèse de PHD, Montréal, Mc Gill University.
- FORGET, Danielle (1983), «Considérations sémantiques et pragmatiques. La transparence dans le discours indirect», *Linguisticae Investigationes*, Tome VII, fasc. 2, pp. 221-236.
- FORGET, Danielle (1984), *La pragmatique comme instrument pour l'analyse du discours politique*, Montréal, Université de Montréal, Faculté des arts et des sciences.
- FORGET, Danielle (1992), «Des paroles qui n'en sont pas. Conséquences argumentatives et narratives», *Études littéraires. Analyses et débats*, vol 25, n<sup>os</sup> 1-2, (été-automne), pp. 137-146.
- FRANCKEL, Jean-Jacques et LEBAUD, Daniel (1990), *Les figures du sujet. À propos des verbes de perception, sentiment, connaissance*, Paris, Ophrys, 239p., (coll. "L'Homme dans la langue").
- FUCHS, Catherine (1981), «Les problématiques énonciatives: esquisse d'une présentation historique et critique», *DRLAV*, n<sup>o</sup> 25, pp. 35-60.
- FUCHS, Catherine (1984), «Le sujet dans la théorie énonciative de Culioli: quelques repères», *DRLAV*, n<sup>o</sup> 30, pp. 45-53.
- FUCHS, Catherine (1982), *La paraphrase*, Paris, Presses Universitaires de France, 184 p., (coll. "Linguistique nouvelle").
- GAUVENET, Hélène *et al.* (1976a), «Du discours direct au discours rapporté ou les avatars d'un énoncé», *Pédagogie du discours rapporté*, Paris, Didier, pp. 7-28.
- GAUVENET, Hélène *et al.* (1976b), *Qu'on dira-t-on: du discours direct au discours rapporté*, Paris, Didier, 173 p.
- GREVISSE, Maurice (1969) *Le bon usage*, Gembloux, Duculot.
- GRICE, H. Paul (1957), «Meaning», *Philosophical review*, (juillet), pp. 377-388.

- GRIZE, Jean-Blaise (1990), *Logique et langage*, Paris, Ophrys, 153 p., (coll. "L'Homme dans la langue").
- JAUBERT, Anna (1990), *La lecture pragmatique*, Paris, Hachette, 240 p., (coll. "Hachette université. Linguistique").
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1980), *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Librairie Armand Colin, 290 p., (coll. "Linguistique").
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1986), *L'implicite*, Paris, Librairie Armand Colin, 404 p., (coll. "Linguistique").
- MAINGUENEAU, Dominique (1976), *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Paris, Hachette, 191 p., (coll. "Langue, linguistique, communication").
- MAINGUENEAU, Dominique (1986), *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Bordas, 158 p.
- MAINGUENEAU, Dominique (1987), *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Paris, Hachette, 143 p., (coll. "Langue, linguistique, communication").
- MAINGUENEAU, Dominique (1991a), *L'énonciation en linguistique française: embrayeurs, "temps", discours rapporté*, Paris, Hachette, 127 p., (coll. "Hachette Université.Linguistique").
- MAINGUENEAU, Dominique (1991b), *L'analyse du discours: introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette, 268 p., (coll. "Hachette Université.Linguistique").
- MALDIDIER, Denise (1971), «Le discours politique de la guerre de l'Algérie: approche synchronique et diachronique», *Langages*, n° 23 (septembre), pp. 57-86.
- MARTINS-BALTAR, Michel (1976), «Les verbes transpositeurs du discours rapporté», *Pédagogie du discours rapporté*, Paris, Didier, pp. 63-72.
- RÉCANATI, François (1979), *La transparence de l'énonciation: pour introduire à la pragmatique*, Paris, Seuil, 214 p., (coll. "L'ordre philosophique").

- RITTIMANN, Jean-Paul *et al.* (1991), *Guerre du Golfe et média. La guerre en direct: journalistes sans pouvoir*, Fribourg, Université de Fribourg, 80 p., (coll. "Media-papers").
- SEARLE, John-R (1972), *Les actes du langage: essai de philosophie du langage*, Paris, Herman, 261 p., (coll. "Savoir").
- SIMONIN, Jenny (1984), «De la nécessité de distinguer énonciateur et locuteur dans une théorie énonciative», *DRLAV*, n° 30, pp. 55-62.
- SIMONIN, Jenny (1984), «Les repérages énonciatifs dans les textes de presse», *La langue au ras du texte*, Lille, Presses Universitaire de Lille, pp. 133-203.
- TAYLOR, Philip M (1992), *War and the media: propaganda and persuasion in the Gulf War*, Manchester, Manchester University Press, 338 p.
- VIGNAUX, Georges (1988), *Le discours acteur du monde: énonciation, argumentation et cognition*, Paris, Ophrys, 243 p., (coll. "L'Homme dans la langue").
- VIOLLET, Catherine (1983), *Pratiques argumentatives et discours oral*, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Paris, Université Paris VII.
- WEINRICH, Harold (1989), *Grammaire textuelle du français*, Paris, Didier.

**ANNEXE**

**CORPUS: «*LE MATIN DU SAHARA*»  
«*L'OPINION*»**

## **CORPUS I**

### **LE MATIN DU SAHARA ET DU MAGHREB**

-1-

M. Ghozali a "annulé" une visite qu'il devait effectuer au Caire pour assister, jeudi soir, à la "réunion extraordinaire" de la Ligue Arabe au Caire, selon la radio.

(03 - 08 - 90. p. 1)

-2-

Un journaliste de l'agence officielle KUNA a indiqué à l'AFP que son agence est tombée aux mains des forces irakiennes dès leur entrée dans la capitale Koweïtienne.

(03 - 08 - 90. p. 5)

-3-

L'ambassadeur américain aux Nations Unies, M. Thomas Pickering, a cependant annoncé jeudi à New York que l'Émir et le Prince Héritier "continuaient à diriger le gouvernement du Koweït".

(03 - 08 - 90. p. 5)

-4-

L'Arabie Saoudite où les forces occidentales, notamment américaines et britanniques, ainsi que les troupes égyptienne poursuivaient leurs déploiement face aux frontières irakiennes, a averti lundi l'Irak, par la voix du Roi Fahd qu'elle "ne permettra à personne de lancer une agression contre une parcelle de son territoire".

(15 - 08 - 90. p. 14 )

-5-

Dans un message adressé au secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez De Cuellar, le ministre des A.E, M. Tarek Aziz, a réaffirmé que son pays n'avait "aucune intention de prendre l'initiative et de lancer une opération militaire contre l'Arabie Saoudite" et qu'il n'avait menacé "ni directement ni indirectement" son voisin .

(Le 15 - 08 - 90. p. 14 )

-6-

Cependant, le Roi Fahd, qui a accusé l'Irak de poursuivre la concentration de ses troupes à la frontière de son pays, a laissé entendre, lors d'un meeting populaire à Djeddah (Ouest du Royaume), qu'il ne pourrait faire confiance au Président irakien Saddam Hussein qui avait "déjà manqué à sa promesse et envahi le Koweït, malgré les assurances qu'il avait personnellement données au président égyptien Hosni Moubarak".

(15 - 08 - 90. p. 14 )

-7-

Selon la même source, les navires escortant le porte avion américain "Eisenhower" dans la mer rouge, pourraient arrêter au cours des deux prochains jours un cargo irakien chargé d'armes et de munitions en provenance de Pologne et se dirigeant vers le port jordanien d'Akaba.

(15 - 08 - 90. p. 14 )

-8-

Le Roi Hussein de Jordanie s'est rendu à Baghdad pour tenter une médiation auprès du Président irakien (...) Le Roi a effectué cette visite lundi à la suite de contacts avec les dirigeants du Yémen, de la Tunisie, du Soudan ainsi que le Président de l'OLP, Yasser Arafat, ajoute l'agence sans plus de précisions.

(15 - 08 - 90. p. 14 )

-9-

"Nous sommes reconnaissants à la Turquie pour sa politique de soutien au Koweït", a déclaré à la presse le prince héritier Cheikh Saâd Al Abdallah Al Sabbat.

(15 - 08 - 90. p. 14 )

-10-

Dans les milieux diplomatiques, on précise que ces entretiens avec Ozal devraient porter sur une possible aide koweïtienne à la Turquie pour compenser les pertes dues à l'embargo décrété contre l'Irak, pertes qui pourraient s'élever à six milliards de dollars.

(15 - 08 - 90. p. 14 )

-11-

"Le Président Assad m' a assuré qu'il était opposé à l'invasion irakienne du Koweït et a insisté sur le fait que les soldats irakiens doivent se retirer de tous les territoires koweïtiens", a déclaré le prince.

(15 - 08 - 90. p. 14 )

-12-

Assad "m'a informé des mesures qu'il va prendre avec d'autres dirigeants arabes ", a dit le Prince Saâd sans plus de précision .

(15 - 08 - 90. p. 14 )

-13-

Damas avait voté la décision de la Ligue arabe d'envoyer une force militaire en Arabie Saoudite et, selon des diplomates, des soldats syriens pourraient y participer.

(15 - 08 - 90. p. 14 )

-14-

Le ministre irakien des affaires étrangères s'est déclaré, à son arrivée à Amman, "optimiste" sur l'issue de ses entretiens avec M. De Cuellar indiquant cependant qu'il "attendait d'entendre ce que le Secrétaire général des Nations Unies avait à lui dire"

(01 - 09 - 90. p. 6)

-15-

Aziz n'a pas voulu répondre précisément aux questions de quelques journalistes, admis dans le salon d'honneur, qui l'interrogeaient sur le départ des femmes et enfants retenus en Irak. "En prévision de leur départ, ils ont été transférés des lieux où ils étaient accueillis dans un hôtel de Bagdad", a-t-il seulement dit .

(01 - 09 - 90. p. 6)

-16-

Tarek Aziz a estimé, d'autre part, que le secrétaire général de l'ONU pourrait servir d'intermédiaire dans des négociations indirectes entre Bagdad et ses "adversaires".

(01 - 09 - 90. p. 6)

-17-

Dans une interview publiée, vendredi par le "Figaro", Aziz menace implicitement les pays occidentaux d'actes de terrorisme s'ils décidaient d'ouvrir les hostilités contre Bagdad.

(01 - 09 - 90. p. 6)

-18-

À la question "Rejetez-vous toujours catégoriquement le terrorisme?", Aziz répond: "Cela dépend de l'attitude du monde occidental. S'il nous déclare la guerre, nos obligations à son égard tombent". "Si vous menacez l'Irak avec vos navires et vos avions, alors je suis libéré de tout engagement moral à l'égard des gouvernements français, américain et britannique".

(01 - 09 - 90. p. 6)

-19-

En passant, dénonçons l'amalgame auquel a recouru Saddam Hussein qui dénonce "l'occupation" de l'Arabie Saoudite par les forces étrangères. Si celles-ci sont venues, c'est à la demande de l'Arabie Saoudite elle même menacée d'être victime à son tour des visées annexionnistes de Saddam Hussein. Les forces stationnées en Arabie Saoudite, près de la frontière irakienne et koweïtienne -et non pas dans les lieux saints- sont là pour protéger ce pays et ceux du Golfe, mais aussi pour libérer le Koweït.

(02 - 10 - 90. p. 1)

-20-

À toutes ces actions, le maître de l'Irak a répondu par un refus catégorique d'évacuer le Koweït et à plus forte raison de rétablir dans ce pays le pouvoir légitime car, prétend-il, le Koweït est une province irakienne.

(02 - 10 - 90. p. 1)

-21-

Washington envisage, à propos de la crise du Golfe, diverse options avec ses alliés et l'Union Soviétique, mais n'a pas entamé la rédaction d'un projet de résolution de l'ONU faisant explicitement référence à la force militaire, a-t-on déclaré de source américaine.

(02 - 10 - 90. p. 11)

-22-

“Nous envisagerons des options -toutes les options- avec les alliés et l'Union Soviétique, mais il n'y a pas rédaction de projet”, a-t-on ajouté sous couvert de l'anonymat.

(02 - 10 - 90. p. 11)

-23-

L'hebdomadaire Newsweek affirme, dans sa dernière édition, que les autorités américaines élaborent un projet de résolution, au Conseil de Sécurité, autorisant le recours à une action militaire contre l'Irak.

(02 - 10 - 90. p. 11)

-24-

Le ministre soviétique des affaires étrangères, Edward Chevardnadzé a laissé entendre, dimanche, que si le Conseil de Sécurité autorisait le recours à une action militaire, l'Union Soviétique pourrait y participer.

(02 - 10 - 90. p. 11)

-25-

"Nous sommes membre permanent du Conseil de Sécurité et nous nous conformerons à n'importe quelle décision, n'importe quelle résolution du Conseil de Sécurité ", a déclaré Chevardnadzé à la télévision américaine, en réponse à une question sur l'attitude de Moscou.

(02 - 10 - 90. p. 11)

-26-

Le Président irakien a souligné "l'importance de l'amorce du dialogue pour la recherche d'une solution raisonnable, équitable et globale" dans la région, et fait état de " contact avec le gouvernement français" au sujet de l'initiative présentée par le Président français, François Mitterrand. Mais il a clairement exclu tout retour à la situation prévalant au Koweït avant l'invasion irakienne: "L'une des plus importantes considérations pour l'Irak, et l'une de celles sur lesquelles Baghdad ne transigera pas, est que l'on ne peut pas revenir à la situation qui prévalait avant le 2 août", a-t-il souligné.

(02 - 10 - 90. p. 11)

-27-

Saddam Hussein a encore souligné que ce "dialogue" doit se faire loin des menaces et de concentrations de troupes étrangères. Aussi a-t-il appelé au retrait de celles-ci sans conditions.

(02 - 10 - 90. p. 11)

-28-

Il a ainsi insisté sur une solution arabe de la crise en mettant toutefois en garde les pays arabes contre "une médiation" hostile à l'Irak. "Ceux qui croient à la paix parmi les Arabes sont appelés à unir leurs efforts pour arriver à une solution arabe à un problème arabe" a-t-il encore affirmé.

(02 - 10 - 90. p. 11)

-29-

Le ministre français des A.E., Roland Dumas, a dénoncé la "manœuvre" du Président irakien, rappelant que Paris n'aura de "discussion utile" avec l'Irak que si ce pays remplit deux conditions préalables, à savoir l'évacuation du Koweït par les troupes irakiennes et la libération des otages.

(02 - 10 - 90. p. 11)

-30-

Pour sa part, le président égyptien, Hosni Moubarak, s'est prononcé pour une solution politique à la crise du Golfe tout en précisant qu'il "ne faut rien donner à Saddam Hussein avant que le Koweït ait été évacué et que son gouvernement légitime ait été restauré" dans un entretien publié lundi dans le quotidien français "le Figaro".

(02 - 10 - 90. p. 11)

-31-

Le secrétaire général de l'ONU, Javier Perez De Cuellar, a réaffirmé vendredi, la nécessité de rechercher "avant tout" une solution pacifique à la crise du Golfe.

(20 - 10 - 90 . p. 6)

-32-

De leur côté, les États-Unis soutiennent les efforts diplomatiques des pays arabes, que le Maroc voudrait réunir lors d'un sommet, pour résoudre la crise du Golfe pour autant qu'ils ne conduisent pas à un compromis avec l'Irak, a déclaré mardi le secrétaire d'État James Baker .

(15 - 11 - 90. p. 6)

-33-

"Nous soutenons les efforts diplomatiques, y compris ceux des États arabes, qui pourraient conduire à l'application intégrale des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unis", a déclaré M. Baker (...) "Cependant, nous ne pouvons pas soutenir et ne soutiendrons pas des efforts diplomatiques qui appellent, ou pourraient conduire à des solutions partielles", a-t-il souligné .

(15 - 11 - 90. p. 6)

-34-

"Je pense que nous devrions agir dès maintenant aux Nations Unis avant le 30 novembre", a déclaré le secrétaire d'État américain qui accompagnait le Pt. Bush en visite en Arabie Saoudite.

(24 - 11 - 90. p. 9.)

-35-

"J'espère que cela pourra être fait bientôt", a ajouté M. Baker cependant qu'à Paris son homologue français, Roland Dumas, indiquait que les États-Unis avaient déjà préparé un texte de projet de résolution.

(24 - 11 - 90. p. 9)

-36-

Alors qu'un émissaire soviétique dans le Golfe, M. Alexander Belonov, suggérait qu'un "ultimatum" soit adressé à l'Irak pour le contraindre à évacuer ses troupes du Koweït, le ministre adjoint aux affaires étrangères chinois LI Zhaoxing indiquait que pour Pékin, il n'y avait aucune urgence à débattre d'une résolution de l'ONU autorisant le recours à la force contre l'Irak.

(24 - 11 - 90. p. 9)

-37-

La visite en Arabie Saoudite de M. Bush a été qualifiée de "défi" par le Président Irakien qui a affirmé que son pays avait "les moyens de faire face à une agression" et, faisant allusion aux pays arabes alliés des États-Unis, a menacé "les traîtres" de sa "vindicte".

(24 - 11 - 90. p. 9)

-38-

Le Président américain Georges Bush et son homologue égyptien Hosni Moubarak ont ainsi souligné vendredi au Caire qu'aucun compromis n'est possible avec l'Irak et ils n'ont pas exclu que la force puisse être utilisée pour obtenir un retrait irakien du Koweït.

(24 - 11 - 90. p. 9)

-39-

À l'issue de deux heures d'entretiens, M. Moubarak a cependant affirmé qu'il fallait faire preuve du "même zèle et de la même détermination" pour résoudre le problème palestinien.

(24 - 11 - 90. p. 9)

-40-

M. Bush a souligné que les États-Unis voulaient aider à une solution, mais qu'il considéraient que cette question n'était "pas liée" à la crise du Golfe.

(24 - 11 - 90. p. 9)

-41-

Le Koweït "doit être libéré" a déclaré Bush soulignant que la poursuite de l'occupation irakienne était "inacceptable". "Nous ne pouvons pas faire de compromis", a-t-il dit.

(24 - 11 - 90. p. 9)

-42-

Le Président égyptien a indiqué, pour sa part, qu'une solution pacifique était préférable, mais il avait déclaré au début de l'entretien que "tous les moyens" devraient être utilisés pour obtenir un retrait irakien du Koweït et que ce pays doit être "libéré quoi qu'il arrive".

(24 - 11 - 90. p. 9)

-43-

M. Bush a souligné qu'il était d'accord avec M. Moubarak pour considérer qu'une solution pacifique était "préférable". Mais a-t-il ajouté, "des mesures doivent être prises" pour obtenir un retrait.

(24 - 11 - 90. p. 9)

-44-

"Nous avons été très, très patients (...) nous nous fatiguons du statu-quo (...) Toutes les options restent ouvertes (...) Je suis convaincu que toutes les options sont crédibles", a déclaré le Président américain.

(24 - 11 - 90. p. 9)

-45-

Il a indiqué enfin qu'il était d'accord avec M. Moubarak pour estimer qu'une "solution partielle" à la crise du Golfe était "totalement hors question".

(24 - 11 - 90. p. 9)

-46-

À Pékin, on estimait, de source diplomatique, qu'Edward Chevardnadze demanderait à la Chine d'adopter une attitude plutôt "flexible" quant au recours à la force contre l'Irak.

(24 - 11 - 90. p. 9)

-47-

Pékin a ultérieurement démenti des informations de presse selon lesquelles Qian Qichen aurait informé Bagdad que la Chine n'opposerait pas son veto à une résolution autorisant la guerre.

(24 - 11 - 90. p. 9)

-48-

La libération des otages a laissé le Secrétaire américain de la défense Dick Cheney sceptique sur les perspectives de paix dans le Golfe. Tout en se félicitant de cette "bonne nouvelle", le responsable américain, en effet, a relevé lundi "la poursuite de déploiement et de construction de fortifications" dans la région, révélatrice, selon lui, d'une volonté de Bagdad de ne pas évacuer le Koweït.

(12 - 12 - 90. p. 7)

-49-

Le porte-parole du département d'État (ministère américain des A.E.), M. Richard Boucher, a rejeté toute tentative de l'Irak de modifier les frontières du Koweït affirmant que Bagdad avait déployé "il y a environ deux mois, du fil de fer barbelé le long d'une zone située au sud de la frontière Nord du Koweït, approximativement à l'endroit où l'Irak prétend que commence la frontière de sa prétendue province du Koweït".

(12 - 12 - 90. p. 7)

-50-

Aucune confirmation ou infirmation n'a encore été faite à ce propos à Bagdad qui continue en revanche à revendiquer "ses droits historiques et géographiques" sur le Koweït.

(12 - 12 - 90. p. 7)

-51-

Un porte-parole du ministère algérien des A.É. avait qualifié vendredi dernier de "positif" la décision de l'Irak dans la journée de libérer tous les otages occidentaux et l'amorce d'un dialogue entre Bagdad et Washington.

(12 - 12 - 90. p. 7)

-52-

Pour sa part, l'Algérie (...) a engagé une médiation pour une solution arabe à la crise du Golfe soutenue par la Jordanie (...) Dans un premier temps, cette médiation se baserait sur un engagement d'un retrait des troupes irakiennes du Koweït qui seraient remplacées par "une force arabe de paix", et une garantie irakienne de non-agression contre l'Arabie Saoudite, a précisé à l'AFP une source diplomatique arabe à Amman.

(12 - 12 - 90. p. 7)

-53-

Selon INA, M. Chevardnadze a exprimé dans son message à M. Aziz sa "profonde inquiétude" devant la possibilité d'une action militaire dans le Golfe. Il a en outre indiqué avoir "affirmé aux américains la nécessité de régler la crise par les moyens pacifiques loin de tous recours à la force".

(22 - 12 - 90. p. 6)

-54-

La Maison Blanche a, pour sa part, expliqué jeudi qu'elle cherchait à semer la confusion à Bagdad sur la date d'une éventuelle attaque américaine dans le Golfe.

(22 - 12 - 90. p. 6)

-55-

Le Pt Bush avait donné l'impression, lundi dernier, qu'il pourrait décider d'une offensive militaire dès le 15 janvier à minuit si l'Irak n'a pas évacué le Koweït à cette date, comme l'a demandé l'ONU.

(22 - 12 - 90. p. 6)

-56-

Mais le général Calvin Waller, Commandant adjoint des forces américaines dans le Golfe a déclaré mercredi à la presse que les soldats américains déployés dans le Golfe ne seraient peut-être pas prêts au combat avant la mi-février.

(22 - 12 - 90. p. 6)

-57-

Les forces américaines sont globalement prêtes, a assuré le porte-parole, Marlin Fitzwater, mais les États-Unis n'ont guère l'intention d'annoncer à l'avance le moment de leur éventuelle attaque. Il a déclaré à la presse qu'il ne connaissait pas "les motifs exactes" des propos du Gal Waller.

(22 - 12 - 90. p. 6)

-58-

La presse officielle irakienne a continué hier à défier les États-Unis et ses alliés, affirmant à l'instar du quotidien Al- Thawra que l'Irak s'est "bien préparé" à la guerre et qu'il est "confiant en sa capacité de remporter la victoire".

(14 - 01 - 91. p. 16)

-59-

Al-Thawra, organe du parti Baâth au pouvoir en Irak, a menacé les États-Unis d'une "confrontation" qui impliquerait, en plus des irakiens, un "milliard de musulmans" à travers le monde et 200 millions d'Arabes.

(14 - 01 - 91. p. 16)

-60-

M. Saddam Hussein a précisé que M. De Cuellar lui a affirmé être venu "pour écouter" les responsables irakiens.

(14 - 01 - 91. p. 6)

-61-

Selon un correspondant de la chaîne américaine CNN, les forces alliées semblaient avoir le contrôle du ciel de Bagdad et attaquaient les objectifs situés dans la capitale irakienne sans apparemment rencontrer de résistance aérienne.

(18 - 01 - 91. p. 1)

-62-

Selon un officier commandant une escadrille britannique dans le Golfe, les pertes subies par les alliés sont très faibles, mais le colonel s'est refusé à toute estimation de ces pertes.

(18 - 01 - 91. p. 1)

-63-

D'après les informations communiquées par le Pentagone (ministère US de la défense), l'offensive aérienne a, semble-t-il, "décimé" l'aviation irakienne, dont de nombreux appareils ont été cloués au sol .

(18 - 01 - 91. p. 1)

-64-

Le Pt Bush avait auparavant déclaré dans une allocution télévisée que l'offensive alliée avait non seulement pour objectif de libérer le Koweït, mais aussi de détruire le potentiel chimique et nucléaire de l'Irak.

(18 - 01 - 91. p. 1)

-65-

“Nous sommes résolus à écraser le potentiel nucléaire et chimique de Saddam Hussein”, a déclaré Georges Bush.

(18 - 01 - 91. p. 1)

-66-

Le commandement de l'armée irakienne, dans son communiqué de guerre numéro un, a indiqué que “des avions ennemis” avaient touché des objectifs civils et militaires, notamment des “régions densément peuplées de Bagdad et certaines bases aériennes”.

(18 - 01 - 91. p. 8)

-67-

Le ministre français de la défense, Jean-Pierre Chevènement, a indiqué, de son côté, que quatre des 12 appareils Jaguar ayant participé à un bombardement sur un objectif militaire au Koweït avaient été légèrement touchés, dont un “plus gravement”.

(18 - 01 - 91. p. 8.)

-68-

Le Président Georges Bush a annoncé que les États-Unis étaient “déterminés à éliminer le potentiel nucléaire” de l'Irak ainsi que ses armes chimiques. “Notre but n'est pas la conquête de l'Irak, c'est la libération du Koweït” a ajouté Bush.

(18 - 01 - 91. p. 8.)

-69-

Au cours de ce Conseil dit de consultations et à huit-clos, l'ambassadeur américain, Thomas Peckering, a précisé que le but des forces de la coalition anti-irakienne “n'était pas la destruction, l'occupation ou le démantèlement de l'Irak mais la libération du Koweït”.

(18 - 01 - 91. p. 8.)

-70-

Réagissant pour la première fois depuis le déclenchement de l'opération “tempête du désert”, les irakiens ont lancé huit à dix missiles Scud, selon les sources, non chargés d'ogives chimiques, qui ont atteint vers 00 h 00 G.M.T. le sol israélien. Deux ont touché la ville de Tel-Aviv et un autre cette d'Haïfa, faisant douze blessés et occasionnant des dégâts matériels “substantiels”, selon un bilan israélien.

(19 - 01 - 91. p. 14)

-71-

Toute la nuit, les forces alliées ont poursuivi les vagues de raids aériens sur l'Irak et le Koweït, à partir notamment de l'Arabie-Saoudite, pour "finir le travail" commencé la veille, selon les termes d'un haut responsable du Pentagone.

(19 - 01 - 91. p. 14)

-72-

Ce responsable a précisé que des bombardiers lourds américains B-52 participaient de manière "très importante" à ces opérations.

(19 - 01 - 91. p. 14)

-73-

Selon un communiqué du commandement des forces armées irakiennes cité par Radio-Baghdad captée à Nicosie peu après 10h, G.M.T., les missiles irakiens "ont frappé des objectifs politiques, économiques et technologiques à Tel-Aviv, à Haïfa et dans d'autres lieux à Israël". Le communiqué ne donne d'autres précisions.

(19 - 01 - 91. p. 14)

-74-

L'Irak a déclaré samedi avoir abattu 104 appareils alliés depuis le début de la guerre, jeudi.

(20 - 01 - 91. p. 12)

-75-

Les États-Unis et leur alliés reconnaissent quant à eux la perte de huit appareils - quatre américains, deux britanniques, un koweïtien et un italien - au cours des 2107 sorties effectuées jusqu'à vendredi soir.

(20 - 01 - 91. p. 12)

-76-

Selon le Pentagone, trois missiles, probablement des Scud de fabrication soviétique, ont été tirés depuis l'ouest de l'Irak. Ils ont atteint Tel Aviv, blessant "légèrement" 16 personnes. Ils ne portaient pas d'ogives chimiques.

(20 - 01 - 91. p. 12)

-77-

"Cela ne restera pas impuni. À nous de choisir le moment et la manière", a dit le ministre israélien de la justice Dan Meridor. Des représailles sont "presque inévitables" a dit son collègue de la santé, Ehud Olmert.

(20 - 01 - 91. p. 12)

-78-

Huit missiles Scud avaient touché Tel Aviv et Haïfa la ville, "blessant" 12 personnes, selon des sources israéliennes.

(20 - 01 - 91. p. 12)

-79-

Les raids aériens des forces américaines et alliées dans le Golfe ont détruit jusqu'à ici un peu moins de 50 des quelque 700 avions de combats irakiens, a-t-on déclaré mardi de source militaire à Londres.

(20 - 01 - 91. p. 12)

-80-

Au delà de la guerre du Golfe, le Pt Georges Bush a évoqué vendredi le nouvel ordre international qu'il espère pour la région, soulignant qu'il tenterait d'être un "guérisseur" des divisions actuelles en mettant en oeuvre une "diplomatie sophistiquée".

(20 - 01 - 91. p. 12)

-81-

Interrogé sur les moyens de limiter les dégâts dans les relations entre les États-Unis et les pays arabes qui pourraient résulter de la guerre contre l'Irak, le président américain a estimé que le monde arabe "comprendait" ce qu'il avait décidé de faire et pourquoi il le faisait.

(20 - 01 - 91. p. 12)

-82-

Le Président américain a souligné que certains pays étaient opposés aux États-Unis et le seraient toujours. Mais, a-t-il dit, le nouvel ordre international doit être un ordre de "réconciliation".

(20 - 01 - 91. p. 12)

-83-

"Je peux vous dire que l'idée d'un fonds régional de développement a été discutée avec la CEE, fonds qui devait être mis en place après la crise. Mais cela suppose deux conditions importantes: premièrement, que les alliés occidentaux maintiennent la pression sur les pays pétroliers; deuxièmement, qu'ils pèsent de

tout leur poids pour que ce fonds ne soit pas utilisé pour récompenser les "bons Arabes" et punir les autres. (D'après un chercheur de CNRS).

(20 - 01 - 91. p. 12)

-84-

"Le seul objectif de la France, a-t-il expliqué, c'est la libération du Koweït".  
"Tout ce qui permettra d'atteindre cet objectif" sera mis en œuvre, a-t-il simplement indiqué en répondant à une question sur une éventuelle pénétration dans ces conditions des forces françaises en territoire irakien.

(20 - 01 - 91. p. 12)

-85-

La perte de l'un de ces six appareils est due à des raisons non liées aux opérations contre l'Irak, a dit le Gal Johnston sans autres précisions.

(21 - 01 - 91.p. 6)

-86-

Deux missiles anti-missiles américains Patriot ont été tirés par erreur en Arabie Saoudite samedi, mais ils n'ont pas fait de blessés ni provoqué de dégâts, a encore dit le porte-parole, sans plus de détails.

(21 - 01 - 91.p. 6)

-87-

Ce missile de croisière est qualifié par "l'ennemi" de "stratégique de longue portée et à haute précision", indique INA, ajoutant que "la volonté des irakiens a brisé la prétendue supériorité technologique de l'ennemi et a transformé le missile en amas de débris".

(21 - 01 - 91.p. 6)

-88-

Le général Robert Johnston, chef d'état-major du commandement central américain, a déclaré samedi à Ryad que les États-Unis ont perdu six avions de combat depuis le début de l'opération. Cinq avions ont été "abattus par les tirs des irakiens" (...) Un sixième appareil a été perdu, "mais pas à cause des tirs hostiles", ajoute-on, sans autre précision.

(21 - 01 - 91.p. 6)

-89-

Selon le ministère de la défense en exil, un A-4 Skyhawk a été perdu jeudi lors d'une mission "à l'intérieur du territoire national". Selon les autorités

américaines, le pilote de l'avion koweïtien a été recueilli par la résistance koweïtienne.

(21 - 01 - 91.p. 6)

-90-

Baghdad qui a reconnu, jeudi matin, que des objectifs militaires ont été touchés, a indiqué, samedi, que 94 irakiens ont été tués depuis le déclenchement des hostilités dont 31 militaires tués samedi dans des raids sur leurs positions. Dans le même bilan, Baghdad indique que 246 autres personnes ont été blessées.

(21 - 01 - 91.p. 6)

-91-

L'Irak a, par ailleurs, affirmé dimanche avoir abattu au total 154 avions "ennemis" depuis le début de la guerre, précisant que 25 avions ont été abattus samedi au-dessus de Baghdad.

(21 - 01 - 91.p. 6)

-92-

Le chef de l'État Palestinien, Yasser Arafat, a adressé des messages "urgents" aux dirigeants européens et américains les invitant "à agir rapidement pour relancer une solution pacifique" de la crise du Golfe, rapporte dimanche à Tunis l'agence palestinienne Wafa.

(21 - 01 - 91.p. 16)

-93-

Selon Tchrine, Le combat "national" auquel la Syrie "se prépare pour récupérer les droits et les territoires arabes usurpés est un combat dont le temps et le lieu seront déterminés par une décision arabe, car toute décision individuelle lui fera perdre son impact".

(21 - 01 - 91.p. 16)

-94-

La Chine populaire continuera à chercher une solution pacifique à la crise du Golfe, a déclaré dimanche le premier ministre chinois, LI Peng.

(21 - 01 - 91.p. 16)

-95-

"Nous allons poursuivre nos discussions avec la communauté internationale pour tenter de résoudre pacifiquement le conflit du Golfe", a-t-il dit selon le Quotidien du peuple, journal du parti communiste chinois.

(21 - 01 - 91.p. 16)

-96-

Le quotidien n'évoque pas d'initiative de paix. Mais selon des rumeurs rapportées par des diplomates en poste à Pékin, La Chine aurait pris contact avec l'Union Soviétique pour mettre sur pied une telle initiative.

(21 - 01 - 91.p. 16)

-97-

"L'Irak qui résiste vaillamment n'a pas encore utilisé toutes ses forces et ses armes", a affirmé le Président Saddam Hussein dans un discours adressé au peuple irakien et à toute la nation arabe.

(21 - 01 - 91.p. 1)

-98-

Les forces coalisées, a noté le Président Saddam Hussein, ont été obligées de revoir leurs plans après quatre jours de combat, s'étant rendu compte qu'à l'opposé de ce qu'ils pensaient, il ne s'agissait pas d'une "guerre de quelques jours" seulement.

(21 - 01 - 91.p. 1)

-99-

"Pendant la nuit, nous avons entendu de violents bombardements au delà de la ville" a déclaré en direct Peter Arnett, dernier membre de l'équipe de la chaîne de télévision par câble CNN, alors que les sirènes recommençaient à hurler dans la capitale irakienne.

(22 - 01 - 91. p. 14)

-100-

Sous la surveillance des censeurs, P. Arnett n'a pas pu décrire les dégâts causés par les bombardements mais a indiqué que les quartiers résidentiels ne semblaient pas endommagés.

(22 - 01 - 91. p. 14)

-101-

D'autre part, L'état-major irakien a annoncé, lundi, avoir abattu depuis dimanche après-midi 18 "objectifs aériens", avions ou missiles, de la coalition alliée dans un "communiqué numéro 12" diffusé par l'agence officielle irakienne INA, reçue à Nicosie.

(22 - 01 - 91. p. 14)

-102-

Le communiqué irakien ajoute que 18 “avions et missiles” étrangers ont été abattu depuis dimanche après-midi.

(22 - 01 - 91. p. 1)

-103-

Le commandant en chef des troupes américaines, Norman Schwarzkopf, a affirmé, de son côté, que la campagne aérienne avait été jusqu'ici “très encourageante” mais qu'elle durerait “aussi longtemps que nécessaire”.

(22 - 01 - 91. p. 14)

-104-

Il souligne toutefois que l'état des capacités chimiques de l'Irak est encore “une question” et refuse d'écarter toute menace des Scud irakiens en dépit du “succès considérable” des forces alliées.

(22 - 01 - 91. p. 4)

-105-

Les États-Unis ont protesté “contre le traitement apparemment infligé par l'Irak aux prisonniers de guerre américains comme contraire à la troisième convention de Genève”. L'ambassadeur de l'Irak à l'ONU, Abdul Amir AL Anbari, a affirmé que l'Irak a fait au total 12 prisonniers et qu'ils n'ont “pas été maltraités”.

(22 - 01 - 91. p. 14)

-106-

L'artillerie irakienne a tiré samedi après-midi “deux ou trois” missiles sol-sol Frog qui sont tombés dans le désert Saoudien, annonce le colonel saoudien Ahmed Al-Rubayane, porte-parole officiel des forces alliées, qui précise qu'un Tornado saoudien a été perdu samedi “pour des raisons mécaniques” au-dessus du territoire saoudien. Le pilote s'est éjecté et est indemne.

(22 - 01 - 91. p. 4)

-107-

Les quatre réacteurs nucléaires irakiens ont été “gravement” endommagés par les raids aériens américains, déclare le général Norman Schwarzkopf, commandant en chef des troupes américaines dans le Golfe.

(22 - 01 - 91. p. 4)

-108-

L'Irak affirme avoir abattu 160 appareils alliés. Les forces alliées ne font état que de 17 avions perdus, dont 14 abattus et trois qui sont écrasés. Les forces disent également avoir détruit 15 avions irakiens en combat aérien.

(22 - 01 - 91. p. 4)

-109-

Le pentagone annonce peu après que trois missiles SCUD ont été lancés dimanche contre l'Arabie Saoudite (sans localisation exacte) "à partir du sud de l'Irak", et ont été détruits par des missiles Patriot

(22 - 01 - 91. p. 4)

-110-

Un missile Scud a été intercepté par un missile anti-missile Patriot au dessus d'une ville côtière au Nord-Ouest de l'Arabie Saoudite, ont indiqué des responsables militaires américains qui n'ont pas cité cette ville.

(22 - 01 - 91. p. 4)

-111-

Le général Smith a établi des comparaisons avec les campagnes d'attaques aériennes pendant la guerre du Vietnam. Si nécessaire, a-t-il laissé entendre, il faudra attendre deux mois avant de lancer une offensive terrestre.

(22 - 01 - 91. p. 4)

-112-

L'Irak a affirmé lundi que ses tirs de missiles SCUD en Arabie Saoudite ont dévasté des positions ennemies sur le front et des objectifs éloignés dans la province orientale du Royaume.

(22 - 01 - 91. p. 1)

-113-

La coalition anti-irakienne a annoncé, pour sa part, que 10 fusées Scud avaient été tirés dimanche soir contre Ryad et Dahrán, dans l'Est de l'Arabie Saoudite. Neuf ont été détruites en vol par des missiles anti-missiles Patriot et la dixième a fini sa course dans le Golfe, selon des porte-parole américains. Il n'a été fait état d'aucun blessé.

(22 - 01 - 91. p. 1)

-114-

L'aviation ennemi a, en outre, "violé" la frontière irako-turque lors d'un raid séparé sur le nord de l'Irak, selon le communiqué.

(22 - 01 - 91. p. 1)

-115-

Selon les informations en provenance de Ryad, les Patriots ont détruits deux missiles irakiens, dirigés contre la capitale saoudienne, alors qu'aucun bilan n'a été établi quant aux tirs des missiles irakiens contre Dahran.

(22 - 01 - 91. p. 1)

-116-

Par cette salve, il joignait aussi le geste à la parole, puisqu'il venait de déclarer que son pays n'avait jusqu'ici utilisé qu'une faible partie de ses moyens, brandissant en outre la menace "terroriste" en appelant tous les "croyants" à s'enprendre aux intérêts "des forces du mal" partout dans le monde.

(24 - 01 - 91. p. 5)

-117-

La chaîne de télévision américaine CNN, diffusant en direct de Washington, rapportait aussi après les premières vagues de bombardements sur l'Irak que les chefs du Pentagone disaient sans hésiter avoir "virtuellement décimé" les forces aériennes irakiennes.

(24 - 01 - 91. p. 5)

-118-

Pour tenter de diviser la coalition alliée, les partisans de l'Irak ont affirmé, à plusieurs reprises, que des avions israéliens participent secrètement à des bombardements alliés.

(24 - 01 - 91. p. 5)

-119-

L'Organisation de Libération de la Palestine n'y est pas allée par quatre chemins en assurant que la Turquie avait donné à Israël son accord pour l'utilisation de ses bases par des avions de combats de l'État hébreu.

(24 - 01 - 91. p. 5)

-120-

Certaines sources en Jordanie, sous couvert de l'anonymat, ont même précisé que les radars jordaniens avaient réussi à suivre des bombardiers israéliens faisant route vers l'Arabie Saoudite d'où ils ont pris part secrètement à des raids alliés contre l'Irak avant de gagner la Turquie.

(24 - 01 - 91. p. 5)

## CORPUS II

### L'OPINION

-121-

Le président irakien Saddam Hussein accuse "quelques" dirigeants arabes du Golfe d'appliquer une politique pro-américaine, visant à faire baisser les prix du pétrole brut.

(03 - 08 - 90. p. 3)

-122-

L'agence officielle irakienne INA reproduit une déclaration du président faite en mai à l'occasion du Sommet arabe de Bagdad, affirmant que les guerres peuvent être provoquées pour "des raisons économiques".

(03 - 08 - 90. p. 3)

-123-

18 juillet : Publication à Bagdad d'un message de l'Irak transmis le 16 juillet à la ligue arabe, accusant le Koweït de "voler" depuis 1980 du pétrole irakien en pompant (sud de l'Irak) et de "grignoter" son territoire.

(03 - 08 - 90. p. 3)

-124-

L'Irak réclame le remboursement par le Koweït de 2.4 milliards de dollars, valeur du pétrole "volé" et qualifie le comportement koweïtien "d'agression militaire contre l'Irak".

(03 - 08 - 90. p. 3)

-125-

Bagdad accuse le Koweït de préparer le terrain à une intervention de forces étrangères dans le Golfe en faisant appel à l'ONU à propos de son différent avec l'Irak. En agissant ainsi, estime Bagdad, le Koweït renonce à "l'option arabe" et à la médiation de la ligue arabe.

(03 - 08 - 90. p. 3)

-126-

Selon Washington, l'Irak a massé un "très grand nombre" de soldats le long de sa frontière.

(03 - 08 - 90. p. 3)

-127-

L'ambassadeur du Koweït aux États-Unis a demandé hier à Washington d'apporter une aide militaire à son pays afin de repousser l'invasion irakienne. "Nous avons lancé un appel à tous nos amis à travers le monde y compris les États-Unis, pour qu'ils nous apportent aide et assistance".

(03 - 08 - 90. p. 1)

-128-

Le Koweït et l'Irak font tous deux partie de la ligue arabe comme de l'OCI. À Tunis, l'OLP a également indiqué qu'il n'y aura "aucune réaction officielle pour l'instant".

(03-08-90. p. 3)

-129-

En privé toutefois les palestiniens évoquent le "choc" et "l'embarras" que représente l'invasion d'un pays arabe par un pays arabe "frère". Autre sujet d'embarras pour les palestiniens, relèvent les observateurs, l'étroitesse de leurs relations privilégiées avec Bagdad.

(03-08-90. p. 3)

-130-

Enfin Israël estime que l'attaque irakienne contre le Koweït a créé une situation "extrêmement dangereuse" dans le Golfe et l'État hébreu en suit "très attentivement" les développements, selon M. Avi Pazner.

(03 - 08 - 90. p. 3)

-131-

L'Irak a rendu dimanche les États-Unis et leurs alliés "responsables" des conséquences éventuelles des "actes de piraterie" contre ses navires et a demandé à la communauté internationale de faire "cesser ces actes".

(20 - 08 - 90. p.1)

-132-

Or, affirme le journal, les américains "admettent que l'armée irakienne est supérieure en nombre et mieux préparée sans compter qu'elle bénéficie d'une meilleure connaissance de terrain. Et de conclure : qu'ils" essayent alors d'imaginer, dans ces conditions, ce qu'il adviendra de leurs forces si elles se lancent dans une aventure irréfléchie."

(20 - 08 - 90. p. 9)

-133-

Dans son message, M. Tarek Aziz a informé le secrétaire général de l'ONU des détails des tirs contre les pétroliers. Selon lui, une vedette américaine avait commencé samedi après-midi à "gêner" le pétrolier irakien "Khanakine" dans le Golfe d'Oman.

(20 - 08 - 90. p.1)

-134-

Les saoudiens entendent faire comprendre à tous que seuls les pays qui les auront soutenus face à l'Irak peuvent espérer recevoir à l'avenir une aide financière significative. De source diplomatique, on précise que Ryad a même laissé entendre au Japon, à la RFA et à la Corée du sud que leurs chances d'emporter de nouveaux contrats en Arabie Saoudite dépendent de la quantité de leur soutien à la force multinationale déployée dans le royaume.

(25 - 09 - 90. p.1)

-135-

Dans une déclaration diffusée par l'agence irakienne "INA", un porte parole du ministre irakien des affaires étrangères a affirmé qu'à la suite d'une "enquête minutieuse" sur l'accident survenu le 14 septembre, il s'est avéré que les soldats

irakiens chargés “de la garde et du contrôle” à Koweit-city se sont trompés de bâtiment.

(25 - 09 - 90. p.1)

-136-

Le général Maurice Schmitt, chef d'État major de l'armée française, a estimé dimanche qu'une guerre dans le Golfe serait “relativement courte”.

(25 - 09 - 90. p.1)

-137-

Le chef d'État major des armées a déclaré qu'en cas de conflit, “il y aurait des pertes sévères”, c'est “inévitabile” car l'Irak dispose d'une armée “moderne , à l'europeenne”, a-t-il souligné.

(25 - 09 - 90. p.1)

-138-

Le président syrien a été reçu par le guide de la république islamique, l'Ayatollah Khomeini, qui avait lancé le 12 septembre un quasi-appel à la “guerre sainte” pour chasser les américains d'Arabie Saoudite.

(25 - 09 - 90. p.1)

-139-

M. Rafsanjani, tout en réaffirmant le refus de l'Iran d'un quelconque changement de la géographie de la région, a dénoncé les “projet sécuritaires américains” dans le Golfe, déclarant: “La république islamique tient à souligner que ces projets arrogants sont inacceptables car ils ne conduisent à aucune sécurité dans la région”.

(25 - 09 - 90. p.1)

-140-

Les délégations des deux pays ont poursuivi dimanche leur travaux, dont les conclusions seront portées au protocole que devaient signer hier lundi M. Assad et Rafsanjani. “l'anti-sionisme” de Damas et de Téhéran devrait y être réaffirmé, selon la radio officielle irakienne.

(25 - 09 - 90. p.1)

-141-

Selon "le quotidien de Paris", le leader irakien serait surpris de l'ampleur de la mobilisation internationale et conscient de sa tragique infériorité en cas de conflit. Il accepterait de se retirer du Koweït, sauf de la zone contestée couvrant "la queue" du gisement de Roumeilah.

(25 - 09 - 90. p. 3)

-142-

Pendant que son émissaire rencontrait Saddam Hussein à Bagdad, Moscou avait pourtant laissé entendre qu'un assouplissement de la position irakienne était possible... Mais l'Irak n'a laissé paraître aucune volonté de compromis sur la question-clé : son retrait total du Koweït.

(30 -10 - 90. p.1)

-143-

Le président Georges Bush a affirmé dimanche à Pearl Harbor que les États-Unis ne cherchent pas une guerre dans le Golfe, mais sont "plus que jamais" déterminés à obtenir le retrait irakien du Koweït.

(30 -10 - 90. p.1)

-144-

M. Bush a déclaré que les américains n'ont, dans leur histoire, "jamais cherché une guerre".

(30 -10 - 90. p.1)

-145-

Le premier ministre britannique, Margaret Thatcher, n'a pas exclu lundi le maintien de sanction contre l'Irak même après le règlement de la crise actuelle, afin de contraindre Bagdad au désarmement.

(30 -10 - 90. p. 3)

-146-

"Il nous faudra envisager le cas des armes chimiques biologiques et nucléaires qu'à l'Irak, afin qu'elles ne puissent jamais être utilisées", a-t-elle déclaré à la

BBC, faisant ainsi notamment allusion à l'armement nucléaire dont, selon certaines informations, Bagdad pourrait se doter à moyen terme.

(30 -10 - 90. p. 3)

-147-

Pour sa part, le secrétaire d'État au foreign office britannique M. William Waldgrave n'a pas exclu un recours à la force militaire pour contraindre l'Irak à évacuer ses troupes du Koweït.

(30 -10 - 90. p. 3)

-148-

Il a souligné qu'aucun des pays qui ont envoyé des forces dans le Golfe ne désire la guerre, mais qu'il ne pouvait y avoir de compromis avec Bagdad.

(30 -10 - 90. p. 1)

-149-

“Chacun de nous y compris les américains et les soviétiques (...) veut résoudre le problème pacifiquement pour éviter un bain de sang et les destructions qu'entraînerait une guerre”, a-t-il dit.

(30 -10 - 90. p. 1)

-150-

Le souverain de la Jordanie a enfin qualifié de “geste de bonne volonté” et d’“acte humain noble” la décision de l'Irak de libérer tout les otages étrangers qu'il détient.

(10 -11 - 90. p. 3)

-151-

Par ailleurs, l'Arabie Saoudite et le Koweït sont en train de “sonder” secrètement l'Irak pour parvenir à un accord sur le litige frontalier entre l'Irak et le Koweït, indique le quotidien britannique “The independent”.

(10 -11 - 90. p. 3)

-152-

Cité jeudi par le quotidien britannique "The independent", Edward Heath, qui s'est rendu en octobre dernier à Bagdad et en est revenu avec quelques otages, annonce qu'il se propose de jouer le rôle d'un "honnête courtier" pour trouver une solution à la crise du Golfe.

(22 -11 - 90. p. 8)

-153-

Une guerre dans le Golfe serait "une troisième guerre mondiale", poursuit l'ancien Premier Ministre conservateur, en raison du nombre de pays impliqués dans le conflit.

(22 -11 - 90. p. 8)

-154-

Saddam Hussein "n'est pas fou", dit encore Edward Heath. "C'est au contraire une personne très astucieuse, très intelligente", conclut l'ancien leader britannique.

(22 -11 - 90. p. 8)

-155-

Dans une interview publiée vendredi par le quotidien espagnol "El País", le ministre ajoute que l'Irak est en mesure d'entraîner les États-Unis dans une guerre parce qu'il a acquis une "grande expérience militaire" lors de la guerre contre l'Iran.

(30 -11 - 90. p. 1)

-156-

Bagdad a démenti les informations diffusées vendredi soir par Radio Mont-Carlo (RMC), selon lesquelles l'Irak mène des "contacts secrets" avec les États-Unis en vue de régler pacifiquement la crise du Golfe.

(30 -11 - 90. p. 3)

-157-

Le ministre a ensuite réitéré l'attachement de l'Irak à sa "souveraineté totale", réaffirmant que "le Koweït en constitue la 19<sup>ème</sup> province"

(30 -11 - 90. p. 3)

-158-

Citant des sources diplomatiques arabes en Caire, l'antenne proche-orientale de RMC avait fait état dans la soirée de "contacts secrets" entre Washington et Bagdad.

(30 -11 - 90. p. 3)

-159-

Le Président Saddam Hussein a affirmé, dans un message retransmis par radio Bagdad, que "la 19 ème province" de l'Irak (le Koweït) sera "le champ de la grande bataille".

(14 - 12- 90. p. 1)

-160-

M. Saddam Hussein a réaffirmé sa volonté d'une "solution globale" au Proche Orient, et notamment de la question palestinienne.

(14 - 12- 90. p. 9)

-161-

Évitant de laisser filtrer la moindre information, les responsables israéliens se sont contentés que la visite de M. Eagleburger, entamée samedi, était destinée à mettre au point "une coordination politique et militaire" entre les deux pays.

(14 - 12- 90. p. 9)

-162-

Le Président irakien Saddam Hussein a ordonné d'inscrire "Allah Akbar" (Dieu est le plus grand) sur le drapeau irakien, a annoncé l'agence irakienne INA.

(15 - 01- 91. p. 1)

-163-

Selon l'agence, c'est avec "un regard lumineux" que le président irakien a pris cette décision "en touchant le drapeau irakien".

(15 - 01- 91. p. 3)

-164-

INA ajoute que la décision du chef d'État irakien est d'inspiration "céleste". "Le drapeau de l'Irak demeure l'emblème du Jihad et de l'unicité de dieu", conclut l'agence irakienne.

(15 - 01- 91. p. 3)

-165-

Depuis le début de la crise du Golfe, le Président irakien n'a pas cessé de brandir la menace de la guerre sainte. Il a plusieurs fois exhorté les musulmans à combattre les forces "mécréantes" et "athées" déployées dans la région.

(15 - 01- 91. p. 3)

-166-

Roland Dumas a émis des "nuances" et des "réserves" sur l'argument de Saddam Hussein, qui a mis l'accent sur le "lien" entre la question du Koweït et le conflit israélo-arabe.

(15 - 01- 91 .p. 3)

-167-

Il a souligné qu'il n'existait pas de de divergence entre Paris et Washington "sur la nécessité de ne pas faire de lien".

(15 - 01- 91. p. 3)

-168-

Le chef de la diplomatie française a dit avoir noté "certains infléchissements" qui laissent penser que les États-Unis pourraient un jour se rallier à l'idée française de conférence internationale sur le Proche-Orient.

(15 - 01- 91 .p. 3)

-169-

Il a estimé que les "situations juridiques" du Koweït occupé et des territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza n'étaient "pas les mêmes".

(15 - 01- 91 .p. 3)

-170-

Une guerre dans le Golfe ne s'ouvrirait pas sur un assaut de blindés dans le désert de l'Arabie, mais sur des pilonnages de l'intérieur irakien par des avions Stealth "invisibles" et des tirs de missiles mer-sol de la marine américaines, estiment des experts.

(15 - 01- 91. p. 3)

-171-

À l'ONU, le représentant soviétique a déclaré qu'un appel de dernière minute à l'Irak était "une bonne idée".

(16 - 01- 91. p. 3)

-172-

À Paris le porte-parole du Quai d'Orsay (...) a souligné que l'initiative française avait recueilli un "très large soutien" notamment de nombreux pays arabes.

(16 - 01- 91. p. 3)

-173-

Le ministre italien des affaires étrangères s'est rallié au plan de Paris en soulignant que qu'il était "encore temps" d'espérer que la paix pourrait être sauvée.

(16 - 01- 91. p. 3)

-174-

M. Rafsanjani (...) a fait état de la "préoccupation du peuple et du gouvernement iranien face à la crise dans le Golfe" qualifiant de "dangereuse et destructrice" la présence "des forces oppressives" dans la région.

(16 - 01 - 91. p. 3)

-175-

Selon l'agence IRNA qui ne donne pas plus de précision, il a également évoqué devant son interlocuteur irakien "les autres problèmes dans la région qui ont entraînés l'importante présence des forces mal veillantes".

(16 - 01 - 91. p. 3)

-176-

En cas de conflit dans le Golfe, estime le directeur de l'IISS, L'Irak "ne peut pas envisager d'opérations militaires offensives", en raison de la "supériorité aérienne" de la force multinationale qui lui fait face.

(16 - 01 - 91. p. 11)

-177-

Le Chef de l'État français a essayé de justifier l'action de son pays en déclarant que l'objectif poursuivi par Paris et de "libérer" uniquement le Koweït et qu'il ne s'agissait nullement "ni d'une lutte de l'occident contre l'Islam" ni d'un affrontement entre "Israël et les pays arabes".

(22 - 01 - 91. p. 1)

-178-

Dans ses déclarations, le ministre français des affaires étrangères affirmait en parlant de l'engagement de son pays dans le conflit du Golfe: "Nous ne sommes pas là bas pour rien. Nous ne faisons pas la guerre des autres. Nous sommes là bas parce que nous avons des intérêts".

(22 - 01 - 91. p. 1)

-179-

Les syndicats ont condamné "l'agression américano-occidentale" et proclament leur solidarité avec le peuple irakien. Ils ont, en outre, déploré le "parti pris" anti-irakien des média nationaux.

(22 - 01- 91. p. 2)

-180-

Dans leur éditoriaux et leurs différents dossiers consacrés à la guerre du Golfe, les quotidiens parisiens ont exprimé hier leur "inquiétude" face à un conflit armé qui menace d'être "long et féroce"

(22 - 01- 91. p. 2)

-181-

Le dirigeant palestinien du front démocratique pour la libération de la Palestine s'est réjoui de ce que l'Irak ait "puni" Israël en tirant des missiles Scud sur son territoire.

(22 - 01 - 91. p. 3)

-182-

Vitali Tchoukrine (le porte parole du ministre soviétique des affaires étrangères) a annoncé sans autre précision que le vice ministre des affaires étrangères avait rencontré, dimanche, l'ambassadeur américain Jack Matlock.

(22 - 01 - 91. p. 3)

-183-

Il (Vitali Tchoukrine) a aussi laissé entendre que l'URSS n'était pas opposée à la décision de Washington d'envoyer en Israël les missiles Patriot pour protéger l'État Hébreu contre les attaques des missiles irakiens Scud.

(22 - 01 - 91. p. 3)

-184-

“Tout pays a le droit de prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour assurer sa propre sécurité.” a-t-il dit.

(22 - 01 - 91. p. 3)

-185-

Concernant l'explosion signalée près de Ryad, le Colonel a estimé qu'il s'agit “vraisemblablement” d'un missile antimissile “Patriot” qui “a eu un ennui de fonctionnement au début de sa trajectoire et, de ce fait, est retombé explosant au sol.”

(22 - 01 - 91. p. 4)

-186-

Le général Norman Shwarzkopf a estimé, de son côté, que la campagne aérienne avait été jusqu'ici “très encourageante”, mais qu'elle durerait “aussi longtemps que nécessaire”.

(22 - 01 - 91. p. 4)

-187-

Dans des interview aux télévisions américaines, le général Schwarzkopf a indiqué que les quatre réacteurs nucléaires irakiens avaient été “gravement endommagés” et ne pourront pas être utilisés avant plusieurs années.

(22 - 01 - 91. p. 4)

-188-

Annonçant la chute de l'Émir Jaber Al -Sabah, Bagdad déclare être intervenu à la demande du “gouvernement libre et provisoire” du Koweït.

(28 - 01- 91. p. 4)

-189-

L'Irak proclame sa fusion “totale et irréversible” avec le Koweït, déclarée “nulle et non avenue par le Conseil de Sécurité.

(28 - 01 - 91. p. 4)

-190-

Bagdad annonce que les ressortissants des “pays hostiles” seront retenus et “hébergés” sur des sites stratégiques.

(28 - 01 - 91. p. 4)

-191-

Saddam appelle à une “action arabe” pour délivrer Jérusalem après la fusillade de l'esplanade des mosquées.

(28 - 01- 91. p. 4)

-192-

Le président soviétique estime “inacceptable” une solution militaire et avance l'idée d'une conférence Inter-Arabe.

(28 - 01- 91. p. 4)

-193-

La question palestinienne sera “la plus importante” dans tout dialogue avec Washington, affirme Saddam Hussein.

(28 - 01- 91. p. 4)

-194-

Prié de dire s'il avait des doutes quant à la victoire de l'Irak, le président a répondu qu'il n'y avait "pas même une chance sur un million" que son pays perde.

(30 - 01 - 91. p. 3)

-195-

L'Irak a déclaré hier que les "avions de la traitise et de l'agression" américains avaient tués des civiles dans des zones d'habitations.

(30 - 01 - 91. p. 4)

-196-

Moscou est aujourd'hui, et selon le secrétaire d'État américain Baker, uniquement appelé à contribuer d'une façon "significative" à la solution des problèmes dans la région.

(26 - 02 - 91. p. 5)

-197-

Ce changement et ce "désir" de marginaliser l'URSS trouvent leur confirmation dans les révélations faites par la Maison Blanche et selon lesquelles les USA avaient choisi la date et l'heure du début de l'offensive terrestre avant même que l'URSS ne propose son plan.

(26 - 02 - 91. p. 5)

-198-

Baker n'a pas hésité à déclarer que Moscou avait joué "un rôle négatif" avant le 2 août. Quant à l'avenir d'un rôle soviétique, il dépend, selon le secrétaire d'État américain, "du rôle positif" que jouera le Kremlin.

(26 - 02 - 91. p. 5)

-199-

Le président français a admis, dimanche soir à la télévision que "les USA remplissent le rôle principal" dans la guerre du Golfe, mais que son pays "fait infléchir, en certaines circonstances, les décisions".

(26 - 02 - 91. p. 1)

-200-

M. Mitterand reconnait ainsi et explicitement cette fois, que c'est Washington qui est le grand décideur.

(26 - 02 - 91. p. 1)